

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS



Rapport d'activité 2001

Mars 2002

AVANT-PROPOS

PREMIERE PARTIE : LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1	<u>L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION</u>	11
1.1	<u>Travaux de législation</u>	11
1.1.1	Relevé des lois	11
1.1.2	Relevé des projets de loi	11
1.1.3	Relevé des règlements grand-ducaux	12
1.1.4	Relevé des projets de règlement grand-ducal	14
1.2	<u>Publications</u>	14
1.2.1	Manuels scolaires	14
1.2.2	Questions d'examen	15
1.2.3	Horaires et Programmes et Relevé des Manuels	15
1.2.4	Courrier de l'Education Nationale	15
1.3	<u>La réforme administrative</u>	16
1.3.1	Les outils de gestion	16
1.3.2	La formation du personnel	17
1.3.3	Le contrôle de gestion	17
2	<u>LES ACTIONS A CARACTERE TRANSVERSAL</u>	18
2.1	<u>Les relations internationales</u>	18
2.1.1	La préparation du Conseil européen	18
2.1.2	La gestion du programme SOCRATES	18
2.1.3	La gestion du programme Leonardo da Vinci II	19
2.1.4	L'OCDE	20
2.1.5	Le Conseil de l'Europe	20
2.1.6	Les accords culturels	20
2.1.7	La coopération transfrontalière	20
2.1.8	Contribution à l'aide au développement	20
2.1.9	Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes	21
2.1.10	L'Année Européenne des Langues	21
2.2	<u>La scolarisation des élèves étrangers</u>	22
2.2.1	Coordination	22
2.2.2	Classes d'accueil et classes à régime linguistique spécial	22
2.2.3	Formations professionnelles francophones	22
2.2.4	Cours intégrés en langue maternelle italienne et portugaise	23
2.2.5	Scolarisation des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés	24
2.3	<u>La lutte contre l'exclusion</u>	25
2.3.1	Les classes à enseignement fondamental	25
2.3.2	Classes d'intégration à l'enseignement postprimaire	25
2.3.3	Les classes pour jeunes adultes	25
2.3.4	La pédagogie de la deuxième chance	25
2.3.5	Le Service éducation aux centres pénitentiaires	27
2.4	<u>L'égalité entre femmes et hommes</u>	27

3	<u>E-LEARNING</u>	30
3.1	<u>Les projets e- Luxembourg</u>	30
3.1.1	<u>Le portail Internet de l'Éducation nationale</u>	30
3.1.2	<u>Le projet cartable électronique au Lycée Aline Mayrisch</u>	30
3.1.3	<u>Le projet « e-ducere »</u>	30
3.2	<u>Le Centre de technologie de l'éducation (CTE)</u>	31
3.2.1	<u>Activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication</u>	31
3.2.2	<u>Acquisition du matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire</u>	32
3.2.3	<u>Activités dans le domaine audiovisuel</u>	32
3.2.4	<u>Programme d'action MEDIA2000</u>	33
3.2.5	<u>Perspectives</u>	35
3.3	<u>Les projets coordonnés par le SCRIPT</u>	36
3.3.1	<u>L'étude OCDE</u>	36
3.3.2	<u>L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le curriculum</u>	36
3.3.3	<u>NETD@YS 2001</u>	36
3.4	<u>Les projets coordonnés par le service de la Formation des adultes</u>	37
3.4.1	<u>La plate-forme virtuelle d'apprentissage</u>	37
3.4.2	<u>Le projet « Internetstufen »</u>	37
4	<u>LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE</u>	38
4.1	<u>La planification des besoins en personnel enseignant</u>	38
4.1.1	<u>Enseignement primaire</u>	38
4.1.2	<u>Enseignement postprimaire</u>	38
4.2	<u>Le recrutement</u>	39
4.2.1	<u>L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur</u>	39
4.2.2	<u>L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire</u>	39
4.2.3	<u>Les campagnes d'information pour le recrutement d'enseignants</u>	41
4.3	<u>Le personnel de l'enseignement primaire</u>	41
4.4	<u>Le personnel de l'éducation différenciée</u>	42
4.5	<u>Le personnel de l'enseignement postprimaire</u>	42
5	<u>LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	44
5.1	<u>Le budget dans le contexte du budget de l'État</u>	44
5.2	<u>Analyse des crédits en fonction de leur affectation</u>	44
6	<u>LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES</u>	48
6.1	<u>Etat d'avancement des projets</u>	48
6.1.1	<u>Projets en réalisation</u>	48
6.1.2	<u>Projets préparés</u>	49
6.1.3	<u>Projets en préparation</u>	49

6.2	<u>Le plan directeur sectoriel des lycées</u>	52
6.3	<u>Les équipements scolaires</u>	52
6.4	<u>Les travaux de gestion</u>	53
6.4.1	<u>La gestion du Forum</u>	53
6.4.2	<u>Le service de la restauration scolaire</u>	53
6.4.3	<u>La qualité de la restauration scolaire</u>	54
6.4.4	<u>La structure de la restauration scolaire</u>	55
7	<u>L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE</u>	56
7.1	<u>Directives</u>	56
7.2	<u>Révision de la loi de 1912.</u>	56
7.3	<u>L'éducation préscolaire</u>	56
7.4	<u>L'enseignement primaire</u>	57
7.4.1	<u>Les manuels scolaires</u>	57
7.4.2	<u>Les organisations scolaires</u>	57
7.4.3	<u>Les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et des classes spéciales</u>	58
7.4.4	<u>Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire</u>	58
7.4.5	<u>Les horaires hebdomadaires à l'enseignement primaire</u>	58
8	<u>L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE</u>	59
8.1	<u>Directives</u>	59
8.2	<u>Les réformes de l'enseignement</u>	59
8.2.1	<u>La réforme de la division supérieure de l'Enseignement secondaire</u>	59
8.2.2	<u>La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale</u>	59
8.2.3	<u>L'introduction d'une deuxième session aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique</u>	60
8.3	<u>Le projet d'autonomie des lycées et lycées techniques</u>	60
8.4	<u>Les commissions nationales des programmes</u>	61
8.5	<u>La population scolaire</u>	62
8.5.1	<u>Les effectifs de l'enseignement secondaire (enseignement public & enseignement privé subventionné)</u>	62
8.5.2	<u>Les effectifs de l'enseignement secondaire technique (enseignement public & enseignement privé subventionné)</u>	63
8.6	<u>Les résultats de l'examen de fin d'études</u>	66
8.7	<u>L'orientation au cycle inférieur de l'EST</u>	67
8.8	<u>Les équivalences</u>	67
8.9	<u>Les nouvelles formations à l'EST</u>	68
8.10	<u>Les projets d'établissement</u>	68
8.10.1	<u>Les activités transférées à la fin du projet dans la pratique quotidienne du lycée sont :</u> ...	68
8.10.2	<u>Projets reconduits</u>	70
8.10.3	<u>Nouveaux projets</u>	70

8.10.4	<u>Le Centre de Coordination des Projets d'établissement</u>	70
8.11	<u>L'étude PISA (Programme for international student assessment)</u>	71
8.12	<u>La réforme des programmes de formation morale et sociale</u>	72
8.13	<u>L'enseignement des Droits de l'Homme</u>	73
8.14	<u>La presse à l'école</u>	73
8.15	<u>Les horaires hebdomadaires à l'enseignement postprimaire</u>	73
9	<u>LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	74
9.1	<u>L'apprentissage et la maîtrise</u>	74
9.1.1	<u>Examens et certificats</u>	74
9.1.2	<u>Les équivalences</u>	74
9.2	<u>L'apprentissage pour adultes</u>	75
9.3	<u>La formation professionnelle continue</u>	75
9.3.1	<u>La mise en œuvre de la loi du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue</u> 75	
9.3.2	<u>Le Centre national de formation professionnelle continue</u>	76
9.3.3	<u>L'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue</u>	76
9.4	<u>La formation professionnelle des demandeurs d'emploi</u>	77
9.4.1	<u>Les mesures d'initiation et de formation professionnelle</u>	77
9.4.2	<u>Les formations complémentaires, les formations pool de ressources et les projets de coopération</u>	78
9.4.3	<u>Les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et cours du soir (accès individuel)</u>	80
9.5	<u>L'Action Locale pour Jeunes (ALJ)</u>	81
9.5.1	<u>Les mesures préparant les jeunes en dernière année scolaire à la vie active.</u>	81
9.5.2	<u>« Liewen no der Schoul»</u>	81
9.5.3	<u>Accueil et prise en charge</u>	82
10	<u>LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES – CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG</u>	83
10.1	<u>Cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA)</u>	83
10.2	<u>Coopération transfrontalière</u>	84
10.3	<u>Centre de Langues Luxembourg (CLL)</u>	84
10.4	<u>Certification</u>	85
10.5	<u>Information</u>	85
10.6	<u>Informatique</u>	86
10.7	<u>Développement de matériel didactique</u>	86

11	<u>L'EDUCATION DIFFERENCIEE</u>	87
11.1	<u>Les élèves</u>	87
11.2	<u>Faits marquants</u>	87
11.2.1	<u>Les mesures en faveur des enfants à comportement inadapté</u>	87
11.2.2	<u>Les commissions médico-psycho-pédagogiques régionales</u>	87
11.2.3	<u>Le Plan d'Etudes</u>	88
11.2.4	<u>La prise en charge des enfants en difficulté au-delà de l'enseignement primaire</u>	88
12	<u>LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES</u>	89
12.1	<u>Les groupes de travail</u>	89
12.1.1	<u>L'Education aux choix</u>	89
12.1.2	<u>Le groupe de réflexion et d'action « violence à l'école »</u>	89
12.1.3	<u>Brochure « Prévenir et réduire la violence à l'école »</u>	89
12.1.4	<u>Le projet « fiches métiers » ou « Beruffs Informatiouns Fichen (BIF) »</u>	89
12.1.5	<u>Le dossier d'information à l'intention des SPOS</u>	90
12.2	<u>La participation à l'orientation lors du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire</u>	90
12.3	<u>La participation à des projets européens</u>	90
12.4	<u>Les consultations au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires</u>	91
12.4.1	<u>Les types de consultations</u>	91
12.4.2	<u>Statistiques</u>	91
12.5	<u>L'actualisation du fonds documentaire</u>	92
12.5.1	<u>La documentation du CPOS</u>	92
12.5.2	<u>Les outils d'aide à l'information</u>	92
12.5.3	<u>Le CPOS NEWS et la revue de presse</u>	92
12.5.4	<u>Les brochures d'information</u>	92
12.6	<u>Les activités des services de psychologie et d'orientation scolaires</u>	93
12.6.1	<u>L'élargissement du cadre du personnel</u>	93
12.6.2	<u>Le plan de formation du personnel des SPOS et du CPOS</u>	93
12.7	<u>La gestion des subsides et bourses spéciales</u>	94
12.7.1	<u>Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger</u>	94
12.7.2	<u>Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg</u>	94
12.7.3	<u>Subsides aux associations estudiantines et aux associations de parents d'élèves</u>	95
12.7.4	<u>Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur</u>	95
12.8	<u>Les cours de rattrapage</u>	95
13	<u>LE SERVICE DE LA COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE (SCRIPT)</u>	96
13.1	<u>ANALYSES STATISTIQUES ET EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF</u>	96
13.1.1	<u>Statistiques</u>	96
13.1.2	<u>Etudes et Evaluation</u>	97
13.1.3	<u>Publications</u>	98
13.2	<u>Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire</u>	99

13.2.1	L'éducation préscolaire	99
13.2.2	L'élaboration de matériel didactique pour l'enseignement primaire	99
13.2.3	Les projets d'innovation dans les écoles intitulés « Projet d'écoles »	100
13.2.4	Etudes et projets sectoriels : éducation préscolaire et enseignement primaire	101
13.2.5	L'évaluation des élèves	101
13.2.6	L'enseignement en équipe (team-teaching) et le cycle des apprentissages fondamentaux 102	
13.2.7	L'élaboration d'un nouvel abécédaire.....	102
13.2.8	Les Technologies de l'Information et de la Communication	102
13.2.9	Le passage primaire/post-primaire	102
13.2.10	Les concours et l'animation pédagogique et culturelle	103
13.3	<u>La coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation différenciée</u>	104
13.4	<u>La coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'Enseignement secondaire et secondaire technique</u>	104
13.4.1	Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire	104
13.4.2	Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire technique	104
13.4.3	Classes à langue véhiculaire française dans les formations commerciales et administrative au Lycée Technique du Centre.....	106
13.4.4	La réforme de l'apprentissage des langues	106
13.4.5	Réforme de la formation administrative et commerciale du régime technique	106
13.4.6	L'encadrement et la prise en charge des élèves.....	107
13.4.7	Projet « Réforme de la formation des professions de santé ».....	107
13.5	<u>La formation continue des enseignants</u>	107
13.5.1	Education préscolaire, Enseignement primaire, Education différenciée.....	107
13.5.2	Enseignement secondaire et secondaire technique	107
13.5.3	Formation continue des directions des établissements d'enseignement secondaire et des fonctionnaires du ministère.....	109
13.6	<u>Les technologies de l'Information et de la Communication</u>	109
13.7	<u>La promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement</u>	109
13.7.1	Promotion de la santé	109
13.7.2	Projet thématique à dimension nationale : Youthmovie	109
13.7.3	Projets d'innovation à dimension locale dans le cadre du développement de l'école.....	109
13.8	<u>Le centre de documentation</u>	110
14	<u>LE SERVICE INFORMATIQUE</u>	111
14.1	<u>La gestion des données</u>	111
14.1.1	Gestion de la tâche des enseignants	111
14.1.2	La gestion des établissements.....	111
14.1.3	La planification des besoins en personnel enseignant.....	111
14.2	<u>L'équipement informatique</u>	111
14.2.1	L'acquisition d'équipement informatique (administratif)	111
14.2.2	L'acquisition de matériel didactique	112
14.2.3	L'informatique du Ministère	112
14.2.4	Perspectives.....	112

DEUXIEME PARTIE: LE DEPARTEMENT DES SPORTS

15	<u>LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS</u>	114
15.1	<u>Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports</u>	114
15.2	<u>L'organisme central du sport</u>	114
16	<u>LES AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DU SPORT DE COMPÉTITION</u>	116
16.1	<u>Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives</u>	116
16.1.1	<u>Tableau de l'évolution des crédits des aides financières</u>	116
16.1.2	<u>Répartition des crédits en 2000</u>	116
16.1.3	<u>Les crédits en 2001</u>	117
16.1.4	<u>Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 2000</u>	119
17	<u>LE CONGÉ SPORTIF</u>	121
17.1	<u>Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs</u>	121
17.2	<u>Mesures particulières et participations internationales</u>	121
17.2.1	<u>Cadres d'élite du C.O.S.L.</u>	121
17.2.2	<u>Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs</u>	121
17.2.3	<u>Participation aux IXes Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino</u>	122
17.2.4	<u>Participation aux IVes Jeux de la Francophonie à Ottawa</u>	122
17.2.5	<u>Participation aux Vles Journées Olympiques d'Été de la Jeunesse Européenne à Murcia</u>	122
17.3	<u>Le congé sportif pour dirigeants</u>	123
17.3.1	<u>Détails concernant le congé sportif octroyé en 2001</u>	124
18	<u>L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS</u>	125
18.1	<u>Les classes sportives</u>	125
18.2	<u>Nouvelle organisation de la formation d'entraîneurs</u>	126
18.3	<u>Le management des organisations sportives : formation des cadres administratifs des fédérations et des clubs sportifs</u>	126
18.4	<u>Les formations de l'ENEPS en 2001</u>	127
18.5	<u>Les Centres de formation en 2001</u>	128
19	<u>LE CONTROLE MÉDICO-SPORTIF</u>	130
19.1	<u>Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition</u>	130
19.2	<u>L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS</u>	130
19.3	<u>L'examen des sportifs d'élite</u>	130
19.4	<u>Le contrôle antidopage</u>	131

<u>19.5</u>	<u>Les contacts internationaux</u>	132
<u>19.6</u>	<u>La formation continue</u>	132
<u>20</u>	<u>LE SPORT-LOISIR</u>	133
<u>20.1</u>	<u>Wibbel an Dribbel</u>	133
<u>20.2</u>	<u>La sauvegarde du patrimoine sportif</u>	134
<u>21</u>	<u>LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF</u>	135
<u>22</u>	<u>LES RELATIONS INTERNATIONALES</u>	135
<u>22.1</u>	<u>Conseil de l'Europe</u>	135
<u>22.2</u>	<u>Le Pool Européen Interrégional du Sport</u>	135
<u>22.3</u>	<u>Les Jeux des petits États d'Europe</u>	136
<u>22.4</u>	<u>Les Jeux de la Francophonie</u>	136
<u>22.5</u>	<u>Le Grand Départ du Tour de France</u>	136
<u>23</u>	<u>L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS</u>	137
<u>23.1</u>	<u>Les travaux de construction, de transformation et de modernisation</u>	137
<u>23.1.1</u>	<u>Le bâtiment central</u>	137
<u>23.2</u>	<u>Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS</u>	137
<u>23.2.1</u>	<u>Service logement-restauration</u>	137
<u>23.2.2</u>	<u>Salles de classe et de réunion</u>	138
<u>23.2.3</u>	<u>Installations sportives</u>	138
<u>23.2.4</u>	<u>Résultats d'exploitation 2001 (provisoire)</u>	138
<u>24</u>	<u>LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL</u>	139

AVANT-PROPOS

L'année 2001 subsistera sans doute dans la mémoire collective de l'école luxembourgeoise par le faible score obtenu dans l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) . La publication des résultats, le 4 décembre, a ouvert les yeux à d'aucuns sur la nécessité de promouvoir une école qui, si elle veut être une école du succès, doit aussi être une école de l'exigence où la qualité est l'affaire de tous.

Le ministère de l'éducation nationale, après avoir procédé à une réorganisation de son administration en 2000, s'est attelé dès la rentrée scolaire 2000/2001 à cette tâche emblématique et le présent rapport rend compte de ses actions et activités.

Ce rapport décrit les principales actions entreprises au cours de l'année 2001 pour donner une nouvelle impulsion au système éducatif, impulsion qui se situe au niveau de la pédagogie, de la pratique quotidienne de l'enseignement plutôt que des structures. Le rapport décrit aussi la mise en œuvre des projets et actions inscrits au programme gouvernemental ainsi que la diversité et la complexité de la gestion administrative quotidienne de l'école luxembourgeoise.

La deuxième partie est réservée au département des Sports.

PREMIÈRE PARTIE :

**LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

1 L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION

1.1 Travaux de législation

1.1.1 Relevé des lois

Enseignement secondaire et secondaire technique (conseils de classe)

Loi du 8 juin 2001 modifiant:

1. la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (titre VI: de l'enseignement secondaire),
2. la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Mém. A-70 du 19.6.2001

Etablissements scolaires

Loi du 18 juillet 2001 portant

1. création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Mamer
2. modification de la loi du 3 août 1998 relative à la construction d'un lycée à Mamer.

Mém. A-80 du 31.7.2001

1.1.2 Relevé des projets de loi

Baccalauréat international

Projet de loi portant reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeoises. (*doc. parl. 4845*)

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.

Chargés de cours et réserve de suppléants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Projet de loi portant

1. fixation des modalités d'une formation offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire;
2. création d'une réserve de suppléants ;
3. ajout d'un alinéa 2 à l'article 4 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
4. modification des articles 30 et 41 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire. (*doc. parl. 4893*)

Conseil Supérieur de l'Education Nationale

Projet de loi portant institution d'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale. (*doc. parl. 4805*)

Projet de règlement grand-ducal portant organisation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale.

Enseignement primaire (Inspectorat)

Projet de loi modifiant l'article 71 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire. (*doc. parl. 4901*)

Projet de règlement grand-ducal portant fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire.

Projet de règlement grand-ducal portant fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement primaire.

Enseignements secondaire et secondaire technique

Projet de loi portant modification

1. de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI : de l'enseignement secondaire ;
2. de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. (*doc. parl. 4894*)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Projet de règlement grand-ducal concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire.

Etablissements scolaires

Projet de loi portant création d'un deuxième établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-sur-Alzette. (*doc. parl. 4871*)

Projet de loi ayant pour objet la création d'un Service de gestion d'infrastructures communes aux établissements scolaires du campus scolaire Geesseknäppchen. (*doc. parl. 4890*)

Formation professionnelle continue

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet

1. le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ;
2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. (*doc. parl. 4860*)

1.1.3 Relevé des règlements grand-ducaux

Banque de données

Règlement grand-ducal du 20 juin 2001 autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données nominatives relative aux élèves.

Mém. A-74 du 3.7.2001

Enseignement primaire (publication des postes vacants)

Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Mém. A-53 du 3.5.2001

Enseignement secondaire et secondaire technique

Règlements grand-ducaux du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires et des examens de fin d'études du régime technique et de la formation du technicien de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-51 du 3.5.2001

Règlements grand-ducaux du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires et des examens de fin d'études du régime technique et de la formation du technicien de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-52 du 3.5.2001

Règlement grand-ducal du 4 juin 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-69 du 15.6.2001

Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2001 portant organisation des comités d'élèves.

Mém. A-100 du 20.8.2001

Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2001 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-113 du 14.9.2001

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 1998 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire,

le règlement grand-ducal du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen

le règlement grand-ducal modifié du 8 février 1991, déterminant les critères de promotion dans les classes du cycle inférieur, du cycle moyen régime technique et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-1 du 23.1.2002

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant

le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires, le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique,

le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique.

Mém. A-1 du 23.1.2002

Formation des Adultes

Règlement grand-ducal du 6 février 2001 fixant le régime des indemnités des chargés de cours du Service de la Formation des Adultes.

Mém. A-31 du 12.3.2001

Règlement grand-ducal du 9 février 2001 fixant les modalités d'engagement des chargés de cours à durée indéterminée du Service de la Formation des Adultes.

Mém. A-31 du 12.3.2001

Règlement grand-ducal du 15 mai 2001 fixant le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'éducation des adultes organisé par le Service de la Formation des Adultes.

Mém. A-67 du 12.6.2001

Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 ayant pour objet l'organisation des études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes.

Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes.

Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique en éducation des adultes.

Mém. A-2 du 23.1.2002

Formation Professionnelle

Règlement grand-ducal du 14 mai 2001 portant transposition de la directive 2000/5/CE de la Commission du 25 février 2000 modifiant les annexes C et D de la directive 92/51/CEE du Conseil relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles qui complète la directive 89/48/CEE du Conseil.

Mém. A-67 du 12.6.2001

Personnel enseignant du postprimaire

Règlement grand-ducal du 14 août 2001 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Mém. A-109 du 5.9.2001- Texte coordonné: Mém. A-127 du 17.10.2001

1.1.4 Relevé des projets de règlement grand-ducal

Éducateur

Projet de règlement grand-ducal fixant l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur, régime de formation en cours d'emploi, pour la session du cycle d'études 2000/2002.

Professions de santé

Projet de règlement grand-ducal déterminant pour la profession d'ergothérapeute les études en vue de l'obtention du diplôme d'ergothérapeute les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers l'exercice de la profession d'ergothérapeute.

1.2 Publications

1.2.1 Manuels scolaires

Le ministère de l'éducation nationale publie 12 manuels et matériels pour l'éducation préscolaire, 145 pour l'enseignement primaire et 131 pour l'enseignement postprimaire. Le ministère travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Libraires et le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat, afin d'assurer la parution, la diffusion et la vente des divers cours.

Pour la rentrée 2001/2002, le ministère a mis à la disposition du personnel enseignant ainsi que des libraires et de la Fédération des Parents des Elèves de l'Enseignement Postprimaire, la liste complète des manuels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Des tirés à part de la liste des manuels ont été remis aux élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique au début du mois de juillet. De cette façon les élèves étaient en mesure d'être en possession des manuels prescrits aux programmes dès la rentrée des cours.

1.2.2 Questions d'examen

Une brochure indiquant l'organisation générale de l'examen de fin d'études secondaires et de fin d'études secondaire techniques ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves concernés.

Quatre publications, dont une pour le secondaire et trois pour le secondaire technique, ont été consacrées aux questions d'examen posées à la session précédente.

Les publications ont été remises au personnel enseignant abonné à ces publications.

Des tirés à part ont été imprimés pour les élèves des classes de fin d'études des enseignements secondaire et secondaire technique, divisions du régime technique.

Les questions des examens de fin d'études de la formation du technicien et des examens de fin d'apprentissage ont été fournies sur demande.

1.2.3 Horaires et Programmes et Relevé des Manuels

Pour la rentrée scolaire 2001/2002, les "Horaires et Programmes" et les "Relevés des Manuels" de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont été mis à la disposition des enseignants sous forme d'un CD-ROM.

En même temps, la publication a été accessible sur le site web www.men.lu pour toutes les personnes intéressées. L'impression sur papier a été réduite voir même supprimée, ce qui a entraîné une forte régression du coût de production.

1.2.4 Courrier de l'Education Nationale

Le " Courrier de l'Education Nationale" paraît en 5 séries différentes:

- partie générale
- partie statistique
- partie législative
- questions d'examen
- numéros spéciaux

Dix numéros de la partie générale ont été publiés.

Sept numéros spéciaux sont parus:

- Lettre circulaire de printemps
- Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 déterminant le mode de publications des postes vacants d'instituteur
- Formation continue des instituteurs
- Nominations du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
- La procédure de passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et secondaire technique
- Formation continue dans le cadre de la priorité accordée à l'Education physique et sportive
- Nature musée – service éducatif

Les différents numéros du "Courrier de l'Education Nationale" ainsi que les extraits de la partie législative sont disponibles sur le serveur web du ministère. Il en est de même pour la série " statistiques" du Courrier de l'Education Nationale.

Le fichier de tous les abonnés est géré par le Service Central des Imprimés de l'Etat. Les abonnés sont classés en différentes catégories ce qui permet d'assurer des envois ciblés et d'informer tous ceux qui en expriment le désir.

1.3 La réforme administrative

Le projet MEN 2000 comprend plusieurs volets de mise en place d'outils de gestion du système scolaire sur base informatique. Les projets qui se trouvent en phase de réalisation sont : le fichier élève, la gestion des examens de fin d'études et le système « MENDOC » qui facilite la publication des horaires et programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique sur CD-ROM et sur le site Internet.

1.3.1 Les outils de gestion

1. Le fichier élève

La mise en place du fichier élève est un projet visant à établir pour les lycées et lycées techniques un même système automatisé de gestion administrative des données des élèves. Il possède les caractéristiques suivantes :

- il s'agit d'un système de gestion unique au niveau national,
- il intègre la gestion signalétique des différents acteurs (élèves, professeurs..) et il permet aussi la gestion et le traitement des notes ainsi que l'impression automatique d'un certain nombre de documents (bulletins, certificats...).

Le prototype de logiciel a été finalisé en mai 2001, de sorte que la phase de test dans deux établissements scolaires (Lycée classique de Diekirch et Lycée technique d'Esch/Alzette) a démarré en juin 2001. Puisque les opérations de fin de trimestre de l'année scolaire 2001/2002 ont été concluantes, tous les établissements scolaires peuvent désormais travailler avec ce système de gestion.

Une formation a été offerte aux utilisateurs par les responsables du service informatique du ministère.

2. La gestion des examens de fin d'études (gestion du bac)

Le fonctionnement de l'application pour la gestion informatisée du bac dont disposait le ministère s'est dégradé après son installation en 1998. La gestion du bac 2000 a été compromise en raison de problèmes techniques considérables.

Afin de garantir la gestion informatisée du bac 2001 dans de bonnes conditions, une application de transition a été développée au cours de l'année scolaire 2000/2001.

3. Le projet MENDOC

Le système informatique « MENDOC » doit permettre de faciliter la publication du CD-ROM reprenant les horaires et programmes du ministère pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique. Un système de validation et d'approbation des documents garantira une meilleure communication entre les différents intervenants, notamment les Commissions nationales pour les programmes et les services responsables du ministère.

1.3.2 La formation du personnel

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut National d'Administration Publique, les avancements et promotions et l'accès à certains échelons des grades de fin de carrière sont liés à la fréquentation d'un certain nombre de jours de formation continue. Afin de conserver les droits du personnel administratif, le département de la coordination administrative suit de près, en concertation avec les fonctionnaires concernés, les inscriptions aux cours.

Les agents du ministère concernés par les outils de gestion électroniques (fichier élèves, bac et MENDOC) ont reçu une formation de connaissance, de gestion et de pratique des systèmes en question.

1.3.3 Le contrôle de gestion

Depuis plusieurs années, le groupe de travail « *contrôle de gestion* », composé du coordinateur général du ministère, d'un représentant de l'Inspection Générale des Finances et des responsables du service de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, du service du personnel des écoles, du budget et de l'informatique, visite systématiquement les établissements d'enseignement postprimaire pour recueillir à la source les informations sur l'organisation scolaire mise en place par la direction des écoles et vérifier si les dispositions de l'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques ont été respectées.

Il a ainsi été possible, à court terme, de corriger des organisations défailtantes et, à moyen terme, d'introduire une approche plus rationnelle dans l'organisation des cours des divers établissements d'enseignement postprimaire. De 1990/91 à 2000/01, grâce à une meilleure gestion, le nombre de leçons organisées par élève a baissé de 8,28 %.

Les résultats du groupe « *contrôle de gestion* » ont été transmis à la commission permanente des experts chargée d'établir un rapport de planification des besoins de personnel enseignant.

2 LES ACTIONS A CARACTERE TRANSVERSAL

2.1 Les relations internationales

2.1.1 La préparation du Conseil européen

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour des réunions formelles du Conseil Éducation organisées sous les présidence suédoise et belge : s'est tenue à Bruxelles le 12 février 2001, * échange de vues sur les « Objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation » ainsi que sur les « Stratégies concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie » (12 février 2001)

* débat sur le suivi du Conseil européen de Stockholm et un échange de vues sur le « Processus de Bologne » (28 mai 2001)

* discussion sur le rapport intérimaire portant sur le « Suivi du rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation ». Le document définitif, contenant les objectifs que les systèmes éducatifs des pays membres de l'UE devront atteindre moyennant, notamment, la méthode ouverte de coordination, sera transmis au sommet de Barcelone au printemps 2002.

2.1.2 La gestion du programme SOCRATES

Le ministère, par le biais de son agence SOCRATES¹, assure la gestion des actions décentralisées de ce programme de coopération ainsi que l'accompagnement des projets menés dans le cadre des actions centralisées, à l'exception des actions coordonnées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

En 2001 l'agence nationale a été restructurée et rattachée au service des relations internationales. Un enseignant bénéficie d'une décharge d'une demi-tâche pour assurer le suivi des conventions.

L'agence nationale doit établir pour la Commission Européenne les rapports financiers, les rapports d'activités, les rapports narratifs, la certification des comptes et l'évaluation des projets.

L'action COMENIUS² a été traitée prioritairement. Ainsi 28 projets étaient en cours jusqu'au mois de juillet et 22 nouveaux projets ont pu être engagés.

L'agence a accordé 7 bourses de mobilité et autorisé 9 visites préparatoires.

L'accueil d'assistants linguistiques dans les écoles a pu être continué.

L'action LINGUA³ a été en grande partie intégrée dans l'action COMENIUS, et les sous-actions restantes n'ont pas rencontré de succès au Luxembourg.

L'agence a traité et accepté une candidature pour la nouvelle action GRUNDTVIG⁴ prévue dans le cadre de SOCRATES.

¹ SOCRATES est le programme d'action mis en place par la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation. Le programme couvre l'ensemble des différentes actions mentionnées ci-après.

² COMENIUS : 1. projets scolaires qui visent à consolider la dimension européenne de l'éducation en favorisant la coopération entre établissements 2. projets linguistiques 3. projets de développement des écoles

³ Lingua est l'action qui a comme objectif la promotion de l'apprentissage et de l'enseignement des langues pour l'ensemble du programme SOCRATES

⁴ L'action Grundtvig vise à améliorer la qualité et la dimension européenne de l'éducation des adultes au sens le plus large et à promouvoir l'accès des citoyens européens à l'offre d'éducation tout au long de la vie.

Le ministère a envoyé des représentants aux réunions du comité SOCRATES, ainsi qu'à celles des sous-comités COMENIUS, LINGUA et GRUNDTVIG.

Dans le cadre de l'action « Observation et Innovation », la sous-action ARION⁵ a continué aussi bien à accueillir des cadres de l'éducation au Luxembourg que d'en envoyer à des visites dans les différents pays européens. Le Luxembourg a participé au programme avec le thème "L'enseignement des langues au Luxembourg."

2.1.3 La gestion du programme Leonardo da Vinci II

1. Organisation de l'Agence Nationale

Sur base de décision ministérielle, l'Agence Nationale du Luxembourg se situe au sein du ministère de l'Education Nationale et son fonctionnement est assuré par deux coordinateurs nationaux, qui sont également membres du Comité LEONARDO da VINCI II.

Par l'intermédiaire de son ministère de tutelle, l'Agence Nationale a sous-traité un certain volume de travaux de mise en œuvre du programme à deux associations, FOPROGEST Asbl et LUXINNOVATION GIE.

2. Projets en cours

Projet « DVD-ROM plurilingue 2000-Venezia 2 »

Le projet « DVD-ROM plurilingue 2000-Venezia » prévoit de réaliser un élargissement des versions française et allemande déjà existantes sur CD-ROM (voir les deux CD-ROM publiés « Restaurant Venezia », issus du projet LEONARDO da VINCI « Delta » de 1997), ainsi que la création (traduction/adaptation) de nouvelles versions en anglais, portugais et luxembourgeois. Le produit final sera un DVD-ROM avec les cinq versions linguistiques (FR, DE, EN, PO, LU) destiné à un public-cible de jeunes faiblement alphabétiser.

Projet « Language for Finance and Business-LAFIBA »

Le projet "Language for Finance and Business-LAFIBA" prévoit de réaliser un package de formations linguistiques dans le secteur bancaire, s'appuyant sur les outils multimédia. Le produit sera réalisé en 6 langues (EN, F, DE, IT, NL) l'anglais étant la langue pilote et ce à 3 niveau successifs.

1. positionnement des apprenants,
2. communiquer dans une langue,
3. pratiquer la langue dans un contexte professionnel (« banque virtuelle »).

Il y aura la même architecture pour les 6 langues, mais un même exercice pourra avoir un niveau de difficulté différent selon les langues.

3. Appel d'offres 2001

Pour l'appel d'offres 2001, trois projets ont été sélectionnés: "Un modèle pédagogique pour une Ecole de la deuxième chance" du ministère de l'éducation nationale, "Application Intelligente de Téléformation en Management de Projet – ITEMA" du Centre de Recherche Public Henri Tudor et "Teletraining, Research and Information around Dual Diagnosis - TRIADD" de l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés – Fondation APEMH.

⁵ L'action Arion doit faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les décideurs et les spécialistes en matière d'éducation.

Il s'agit de trois projets pilotes, qui ont tous les trois débutés officiellement en novembre 2001.

2.1.4 L'OCDE

Une réunion du Comité de l'éducation de l'OCDE au niveau ministériel a eu lieu à Paris du 2 au 4 avril 2001. Le thème clé de la conférence s'est intitulé : « Investir dans les compétences pour tous ». Les trois grands sujets abordés dans le cadre de ce thème étaient les suivants :

- Assurer une éducation et une formation tout au long de la vie pour tous.
- Promouvoir les compétences requises dans la société du savoir.
- Instaurer des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements scolaires.
- Pour préparer cette réunion et pour en faire le suivi, le Comité de l'Éducation au niveau des fonctionnaires s'est réuni deux fois.

2.1.5 Le Conseil de l'Europe

Le Comité de l'Éducation s'est réuni une fois en 2001 (Strasbourg, 1^{er} au 3 octobre). A l'ordre du jour était la mise en œuvre du programme futur qui comporte notamment des activités dans les domaines suivants :

- Education à la citoyenneté démocratique.
- Enseignement de l'histoire.
- Langues vivantes.
- Stratégies éducatives pour la cohésion sociale et la sécurité démocratique.
- Dimension européenne.
- Education des Roms/Tsiganes.
- Apprendre et enseigner dans la société de la communication.

2.1.6 Les accords culturels

Au cours de l'année 2001, le ministère a été associé à la négociation d'un accord culturel avec la Russie et avec la Grèce.

2.1.7 La coopération transfrontalière

Le Service de la Formation des Adultes organise des cours de luxembourgeois en Lorraine, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre (voir aussi 10.2)

2.1.8 Contribution à l'aide au développement

Trois enseignants ont travaillé en tant qu'agent de coopération dans les pays cibles (Cap-vert, Népal et Vietnam). Un enseignant est affecté en tant qu'agent de la coopération au Ministère de la Coopération.

Un projet pilote de cours de culture et de civilisation chinoise dans l'enseignement postprimaire a démarré à la rentrée 2001. Ces cours sont donnés par une enseignante chinoise qui a été sélectionnée par le ministère de l'éducation chinois. Ils se font dans les différents établissements d'enseignement postprimaire sous forme de module comprenant

un certain nombre de leçons et s'adressent à des élèves des classes supérieures de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement secondaire technique.

2.1.9 Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes s'est réuni à trois reprises sous les présidences espagnole et française. Le thème de discussion principal portait sur l'avenir des écoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne. La construction d'une deuxième école européenne à Luxembourg devient urgente. Lors de sa réunion du 21 décembre 2001, le Conseil de Gouvernement a décidé d'implanter cette deuxième école à Mamer.

Il faut encore signaler qu'un fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale est désormais membre du Comité administratif et financier des Ecoles Européennes.

2.1.10 L'Année Européenne des Langues

L'Année européenne des langues avait deux objectifs majeurs: célébrer la diversité linguistique de l'Europe et promouvoir l'apprentissage des langues.

Au Luxembourg le premier de ces objectifs a prévalu sur le second. Le Comité national AEL-2001-Luxembourg a mis en œuvre les actions suivantes :

Actions de sensibilisation:

* participation au Salon EXPOLANGUES à Paris, du 31 janv. au 4 fév., pour présenter au public la situation linguistique luxembourgeoise telle qu'elle est perçue par les adolescents. Les élèves d'une neuvième du L.T. Nic Biever de Dudelange ont réalisé la conception du stand qu'ils ont présenté avec leur CD-Rom aux visiteurs de l'Exposition, à la Grande Halle de la Villette.

* action "Poèmes de toutes les langues". Cette action consistait à présenter sur des posters de courts poèmes, de la plupart des langues présentes au Luxembourg, accompagnés d'une traduction dans une des "langues nationales". Chaque poème a été illustré par un(e) élève d'une section artistique. Les posters ont été exposés dans les vitrines de magasins et de banques, dans les bus et dans les trains.

* concours culturel "Le mot correct" organisé par les Services d'Enseignement Portugais au Luxembourg et Radio Latina. L'action était destinée à sensibiliser les jeunes, surtout les jeunes immigrés, souvent en proie à des interférences linguistiques, aux avantages scolaires et professionnels de l'apprentissage des langues, à les aider à mieux trouver et utiliser le mot correct.

Activités concernant l'enseignement des langues dans les écoles:

* organisation du colloque "l'Apprentissage d'autres langues et notamment de l'anglais dans des systèmes scolaires bilingues". 26-28 avril

* présentation de "Bem Vindo", nouveau manuel pour l'apprentissage de la langue portugaise: projet commun de quatre pays, réalisé dans le cadre du programme Socrates.

* mise en œuvre d'une évaluation à long terme sur le sujet : "*Comment les jeunes Luxembourgeois s'expriment-ils en français par rapport aux jeunes Français de leur âge?*".

par la Commission nationale pour les programmes de français dans l'enseignement secondaire en collaboration avec l'inspection pédagogique de l'Académie Metz-Nancy. Une comparaison des compétences en français au début et à la fin du secondaire devrait aboutir à des réponses intéressantes concernant certaines questions, comme par ex. le choix des manuels utilisés

* promotion du "Portfolio européen des langues". Utilisé à l'école, mais aussi tout au long de la vie, le Portfolio européen des langues est un outil personnel qui peut accompagner toute personne dans son parcours professionnel et valoriser sa compétence des langues (voir aussi 13.4.4)

2.2 La scolarisation des élèves étrangers

2.2.1 Coordination

Le comité de suivi chargé de la réalisation des différentes actions prévues par la motion adoptée par la Chambre des députés à la suite du débat sur l'école d'intégration (novembre 2001) a retenu les priorités suivantes : définir les compétences linguistiques à atteindre aux différents niveaux de formation de l'enseignement secondaire technique ; introduire la notion de 1^{re} et de 2^e langue dans l'enseignement secondaire technique. Dans ce contexte, il a été décidé de s'appuyer sur le Cadre européen commun de référence pour les langues et le Portfolio européen des langues du Conseil de l'Europe, documents qui ont été soumis aux commissions de programme. Dans une première étape, une conférence et une formation continue à l'intention des enseignants ont été organisées.

2.2.2 Classes d'accueil et classes à régime linguistique spécial.

Diverses réunions d'information et d'échange ont été organisées à l'intention des titulaires des classes d'accueil de l'enseignement primaire et des enseignants de l'enseignement secondaire technique.

Un avant-projet de règlement grand-ducal portant institution de classes d'intégration des élèves primo-arrivants dans l'enseignement secondaire technique a été élaboré.

Les titulaires des classes d'accueil primaires ainsi que les enseignants de l'enseignement secondaire technique ont pu bénéficier d'une formation au logiciel Rosetta Stone. Cette méthode interactive permet l'apprentissage des langues étrangères (compréhension, expression orale et écrite) par une méthode proche de l'immersion dans des situations de la vie courante. Le logiciel a été installé dans différents lycées et mis à l'essai.

2.2.3 Formations professionnelles francophones

En avril, le Ministère a réalisé une enquête auprès de tous les élèves de 9^e EST, en vue de cerner le nombre d'élèves intéressés à une formation professionnelle francophone, et, dès la rentrée 2001/02, de nouvelles formations ont été mises en place (installateur sanitaire/chauffage: CITP et CATP, mécanicien automobile: CITP, électricien: CITP). Pour les formations de l'installateur sanitaire et chauffage, le matériel didactique est en voie de traduction.

Tableau des classes et formations à langue véhiculaire française et des classes pour primo-arrivants dont la durée de résidence au pays est inférieure à 5 ans

Classes à langue véhiculaire française	LTAM	LTB	LTC	LCD	LTEtt	LTE	LTMA
Régime professionnel / Apprentissage CATP							
Métiers de l'électricité			X				
Coiffeur			X		X		
Métiers de la toiture			X				
Cuisinier		X					
Garçon / Serveuse		X					
Boulangier		X					
Boucher		X					
Traiteur		X					
Métiers de la mode		X					
Vendeur			X			X	
Installateur chauffage			X		X		
Installateur sanitaire			X		X		
Régime professionnel / Apprentissage CITP							
Electricité			X		X		
Mécanique auto			X		X		
Chauffage			X		X		
Sanitaire			X		X		
Régime professionnel / Apprentissage CCM							
Coiffeur			X			(X*)	
* bilingue							
Classes pour primo-arrivants	LTAM	LTB	LTC	LCD	LTEtt	LTE	LTMA
Cycle inférieur de l'EST							
Classes d'intégration AL (allemand intensif) et FR (français intensif)			X				
Classes francophones du régime préparatoire			X	X	X	X	X
Régime de la formation de technicien							
Division administrative et commerciale			X				
Division électrotechnique		X (1)	X (2)				
(1) Cycle supérieur (2) Cycle moyen							
Régime technique							
Division administrative et commerciale			X				

2.2.4 Cours intégrés en langue maternelle italienne et portugaise

Un groupe de pilotage comprenant des représentants du Ministère de l'Education, des ambassades portugaise et italienne, ainsi que des enseignants de ces deux pays prend en charge les questions de coordination des cours intégrés. Le nombre de cours intégrés en langue portugaise est en constante augmentation, contrairement aux cours en italien, pour lesquels il n'y a presque plus de demande.

Evolution du nombre d'élèves des cours intégrés en langue portugaise: 660 élèves en 91/92, 1870 élèves en 2000/01. Le nombre d'élèves des cours intégrés en langue italienne a oscillé autour de 20 au cours de ces 5 dernières années.

Un concept de formation continue à l'intention des enseignants de langue portugaise ou italienne a été élaboré en collaboration avec le SCRIPT et des formateurs de l'ISERP. Des

formations en éveil aux sciences, géographie et histoire ont eu lieu. A chaque cours ont participé 15-20 enseignants, majoritairement portugais.

L'évaluation qualitative des cours intégrés, initiée par le ministère de l'éducation nationale en collaboration avec l'Ecole Supérieure de l'Education de Lisbonne, n'a pas abouti.

Une réunion du groupe de contact luso-luxembourgeois, en charge du suivi des accords culturels avec le Portugal, qui était prévue au Luxembourg pour novembre 2001, a été annulée en dernière minute par la partie portugaise.

2.2.5 Scolarisation des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés

Le Ministère a poursuivi sa politique d'encadrement de la scolarisation des enfants de demandeurs d'asile par des médiateurs interculturels, qui ont pour tâche de faire l'intermédiaire entre les enfants, les enseignants et les parents. Cinq médiateurs originaires du Kosovo et du Monténégro, formés et encadrés par le Ministère, sont intervenus dans les écoles et les foyers, dans le cadre d'activités scolaires et parascolaires.

Les besoins en traduction et en médiation ont été cernés – en septembre 2001 - par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé aux communes, aux inspecteurs, aux directeurs des lycées et des centres nationaux de formation professionnelle continue, aux services, centres et instituts de l'éducation différenciée.

Divers cours de formation professionnelle ont été offerts dans les Centres de formation professionnelle continue (CNFPC) d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbruck : maçonnerie, serrurerie, soudure, informatique, couture (voir aussi 8.3.2).

Une circulaire a été adressée aux communes, aux inspecteurs et aux écoles secondaires, les rendant attentifs au fait que la scolarité est obligatoire pour tous les enfants, indépendamment du statut de leurs parents.

Une brochure d'information sur l'accueil des demandeurs d'asile, élaborée en commun par le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Education Nationale a été envoyée aux communes.

Comme au cours des deux années précédentes, le Ministère a participé aux frais des communes pour la prise en charge des enfants de réfugiés (40 000 LUF par enfant et par année).

Demandeurs d'asile scolarisés ou en formation en 2000/01:

Pré-scolaire:	300
Primaire:	590
Secondaire technique: 7e-9e:	345
10e-13e:	125
Centre de Langues:	351 (y compris adultes)
CNFPC (Esch et Ettelbruck)	91
Total	1802

2.3 La lutte contre l'exclusion

2.3.1 Les classes à enseignement fondamental

Un plan cadre a été élaboré pour les classes regroupant les élèves en grande difficulté. En 2001/02, ces classes sont organisées dans 7 lycées techniques suivant ce plan cadre, qui est suffisamment souple pour répondre à des situations et besoins spécifiques.

Les classes « à enseignement fondamental » ne fonctionnent pas selon le système modulaire. Les élèves sont pris en charge par un seul enseignant qui est leur personne de référence pendant au moins la moitié de la semaine. L'enseignement des langues et du calcul est limité aux notions élémentaires accessibles à ces élèves.

La formation pratique et l'initiation à la vie professionnelle occupent une large part de l'horaire. Dans toutes les disciplines, il est insisté sur l'acquisition d'un comportement facilitant l'intégration des élèves dans le monde du travail et la société.

2.3.2 Classes d'intégration à l'enseignement postprimaire

Afin de favoriser l'intégration d'enfants à besoins spécifiques dans le régime préparatoire, deux projets ont été lancés en étroite collaboration avec le Service rééducatif ambulatoire (SREA). Les enfants provenant des classes orthopédagogiques de l'enseignement primaire et bénéficiant d'un accompagnement régulier de la part du SREA sont intégrés dans des classes du régime préparatoire tout en continuant à recevoir l'appui du service de rééducation. Un groupe d'enseignants et d'éducateurs gradués et des personnels du SREA s'est formé pour un échange de bonnes pratiques.

2.3.3 Les classes pour jeunes adultes

Des classes accueillant sur base contractuelle des élèves âgés de 18 ans et plus, avaient été ouvertes au Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), dans la division artistique du régime de la formation de technicien, et au Lycée technique 'École de Commerce et de Gestion' (LTECG).

Suite à une évaluation du projet pilote au LTAM, les classes pour jeunes adultes n'y sont plus offertes. Les expériences faites au LTECG ont été plus positives, et ces classes ont également fonctionné en 2001.

2.3.4 La pédagogie de la deuxième chance

1. Un groupe interministériel a été créé en 2001 afin de faire démarrer la coordination de toutes les mesures d'insertion socio-professionnelle et de qualification de tous les jeunes éjectés du système scolaire (Ministère du Travail et de l'Emploi; Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et ministère de l'éducation nationale). Au niveau de la formation à l'insertion, il existe actuellement une panoplie d'initiatives publiques et privées dans l'intérêt des jeunes sans qualification scolaire ou professionnelle et sortis de l'obligation scolaire, donc le véritable public cible de l'École de la 2^e chance. Le rôle du ministère de l'éducation nationale consiste à soutenir le développement de modèles pédagogiques spécifiques pour offrir aux exclus de l'école la possibilité de réintégrer une formation et

d'élaborer un concept de « pédagogie de la 2^e chance » avec une prise en charge psycho-pédagogique permettant un nouveau départ dans une scolarisation souvent difficile.

En 2001, une enquête sur les élèves en décrochage scolaire au Luxembourg de 15 à 18 ans dans le cadre du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique a été réalisée. Il s'agit d'élèves qui quittent l'enseignement sans certification minimale (CATP, CCM, CITP) et qui n'ont pas d'emploi ou qui ne sont pas inscrits au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC). L'enquête a permis de constater que sur 1400 élèves seulement 128 (9 %) sont à considérer comme décrocheurs.

Ont également été pris en compte les élèves qui sont encore au régime préparatoire un an après la fin de leur scolarité obligatoire et qui ne progressent plus dans les modules. L'enquête a montré que sur 2203 élèves inscrits au régime préparatoire 41 ont atteint l'âge de la fin de scolarité obligatoire parmi lesquels 16 ans n'ont plus progressé dans les modules depuis 1 an. Ce chiffre réfute une opinion souvent exprimée selon laquelle il y aurait beaucoup d'élèves ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire dans les classes modulaires.

3. Dans le cadre du programme LEONARDO da VINCI, un projet pilote est en cours visant à analyser les pratiques pour jeunes en difficultés des pays partenaires pour jeunes en difficultés et de créer un ensemble de modules de formation à destination des jeunes concernés. Les principaux partenaires sont :
France : Ecole de la 2^e Chance de Marseille
Allemagne : Tages- und Abendschule Köln
Belgique : Formation de rémédiation à l'Institut de Formation pour Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale.

4. Des référentiels de formation professionnelle élaborés en 2000 et 2001 seront appliqués à partir de 2002 avec des jeunes demandeurs d'emploi entre 15 et 18 ans dans le cadre du Centre National de la Formation Professionnelle Continue.

5. En 2001, deux classes préparatoires à l'admission en formation CITP ont été organisées au Centre National de la Formation Professionnelle Continue d'Esch-sur-Alzette en collaboration avec le Lycée Technique Nic Biever, le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette, le Lycée Technique Mathias Adam et le Lycée Technique du Centre. 31 jeunes âgés de 16 ans et auxquels manquent un ou deux modules en langues et/ou mathématiques pour être admis à une formation menant au CITP ont été scolarisés suivant un modèle pédagogique orienté principalement sur le tutorat et la pédagogie individualisée :

- * formation professionnelle à raison de 20 heures hebdomadaires
- * tutorat à raison de 10 heures hebdomadaires pour suivre l'enseignement général, c. à d. le programme des modules restants
- * encadrement socio-pédagogique des apprenants par des éducateurs gradués.

Pendant les vacances scolaires, des stages de 4 à 5 semaines ont été organisés tout au long de la formation. Le statut social et juridique des apprenants est identique à celui des jeunes demandeurs d'emploi. Ainsi ils obtiennent une indemnité de formation.

Un groupe de pilotage (Lycées Techniques; Administration de l'Emploi; Centre National de la Formation Professionnelle Continue; ministère de l'éducation nationale) a été institué afin de suivre de près l'évolution des deux classes.

Nombre de jeunes inscrits au début de la formation : 31

Nombre de jeunes ayant réussi leurs modules et admissibles pour le CITP : 26

Nombre de jeunes actuellement sous contrat d'apprentissage CITP : 18.

2.3.5 Le Service éducation aux centres pénitentiaires

Le Centre Pénitentiaire de Givenich

Le travail du Service Education (SED) met l'accent sur la future insertion socio-professionnelle des détenus. Il les accompagne et les appuie dans toutes leurs demandes visant à renforcer et à stabiliser leur situation scolaire ou de travail. Des formations plus avancées sont offertes en informatique.

La préparation à la participation à des examens corrigés par la Chambre des Employés Privés a été intensifiée. Les contacts avec le CNFPC (Esch-sur-Alzette et Ettelbruck) ont été établis.

Le Centre Pénitentiaire de Schrassig

Les cours offerts qui sont organisés par cycles semestriels concernent les domaines suivants : langues, informatique, éducation musicale et artistique, formation professionnelle, études techniques secondaires, cours par correspondance, projets ponctuels. Les cours sont organisés du lundi au samedi, de 8.15 heures à 15.30 heures. Ils sont mixtes. Actuellement 75 détenus sont inscrits. En cours du soir, sont offerts des cours d'espagnol, de dessin, d'anglais, de modelage et de théâtre.

Si l'année 2000 a été considérée comme phase de démarrage et de préparation, il faut dire que l'année 2001 n'a pas encore permis d'implanter définitivement le Service éducation au sein des Centres pénitentiaires. Ainsi, l'éducation et la formation des mineurs en section disciplinaire doivent être structurées de façon cohérente. Afin de permettre à des détenus de suivre une formation professionnelle, la pondération travail-formation-études doit être définie de façon précise.

2.4 L'égalité entre femmes et hommes

Les actions réalisées par le ministère dans le domaine de l'égalité des chances entre femmes et hommes se basent sur le « Plan National pour l'Emploi » et sur le « Plan d'Action National pour la mise œuvre de la Politique d'Egalité des Femmes et des Hommes ». Pour le ministère de l'éducation nationale il s'agit prioritairement de garantir l'accès des filles et des garçons à une éducation de base, de les guider à travers les différentes offres de formation vers un diplôme national et de les encourager à se former tout au long de la vie.

En 2001, le ministère a procédé à l'établissement systématique des statistiques ventilées par sexe. La mise en œuvre du fichier d'élèves permettra à moyen terme de mesurer l'impact des réformes éducatives, de définir le taux de réussite, d'identifier les flux entre les différents ordres d'enseignement et de reconnaître d'éventuelles inégalités provenant du genre.

Les statistiques existantes montrent que l'accès des filles aux différents ordres d'enseignement est égal à celui des garçons et que les filles réussissent souvent mieux que les garçons :

Dans l'enseignement secondaire général, il y a 10 % plus de filles que de garçons. On constate aussi que le taux de réussite des filles dans tous les ordres d'enseignement est supérieur à celui des garçons.

Par contre, les choix scolaires et professionnels des filles et des garçons sont différents : Les filles sont sur-représentées dans les sections littéraires de l'enseignement général et dans les filières tertiaires de l'enseignement secondaire technique. Dans les divisions électrotechnique, informatique et mécanique de la formation du technicien, le pourcentage de filles est inférieur à 5 %.

Garçons et filles ont également des approches différentes par rapport aux technologies d'information et de communication. Il semble que les filles montrent moins d'intérêt pour les technologies de l'information et de la communication. Très peu de filles choisissent les nouvelles voies de formation (technicien informatique et CATP informatique) dans le domaine de l'informatique.

La participation des femmes aux dispositifs de l'éducation et la formation tout au long de la vie est étroitement liée à l'emploi féminin. En matière de formation, les choix des femmes restent les mêmes : elles suivent surtout les formations linguistiques, administratives, sociales et bureautiques qui leur donnent la possibilité d'accéder respectivement de bénéficier de promotions dans les emplois qu'elles ont choisis. Aussi peut-on constater que parallèlement au taux d'emploi féminin croissant, la participation des femmes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie augmente.

Pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation, le ministère de l'éducation nationale a mis un accent particulier sur la sensibilisation du personnel enseignant et sur la promotion d'une pédagogie différenciée.

Le guide pratique « Comment présenter les femmes et les hommes, en respectant leur dignité, en valorisant toutes leurs compétences et en évitant la reproduction de stéréotypes » publié par l'Education Nationale invite le personnel enseignant à :

- * reconnaître les inégalités provenant du genre, des différences culturelles et sociales,
- * analyser les origines de ces différences et inégalités,
- * se rendre compte de ses propres rôles et images stéréotypées acquis tout au long de la vie,
- * thématiser les différences et inégalités dans l'enseignement et à offrir aux apprenants la possibilité d'un développement individuel transgressant les rôles traditionnels.

Dans le cadre de la formation continue du personnel enseignant, des séminaires au sujet de l'intégration de la perspective du genre ainsi que des cours d'initiation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont été organisés. Certains des cours dans le domaine des technologies de l'information et de la communication sont réservés au personnel enseignant féminin et rencontrent une demande élevée. Ils sont dispensés par une formatrice qui a adapté son approche pédagogique au besoin d'un public féminin désireux de se familiariser avec les technologies de l'information et de la communication.

Le ministère de l'éducation nationale apporte une attention particulière à la formation des femmes à la recherche d'un emploi et des femmes désireuses de réintégrer le marché de l'emploi. Le Ministère a établi des conventions de coopération avec les organismes, qui dispensent des formations exclusivement pour femmes. Ces conventions prévoient la certification des formations par le ministère de l'éducation nationale.

Les formations réservées aux femmes, respectivement les formations où participent majoritairement des femmes visent des emplois dans les domaines suivants :
Bureautique, aide-bureau, réceptionniste, «moderne Bürokommunikation», formations en applications informatiques, formation bancaire, relais socio-culturel, aide médicale, assistante maternelle, aide et services aux personnes, parents de jour, employée de maison, aide-vente, horticulture et vente de fruits et légumes, métiers du supermarché et vente spécialisée.

Pour soutenir et conseiller les femmes en quête de travail, un guide pour femmes à la recherche d'un emploi a été élaboré par l'Administration de l'Emploi et le ministère de l'éducation nationale.

3 e-LEARNING

3.1 Les projets e- Luxembourg

3.1.1 Le portail Internet de l'Éducation nationale

Avec «[mySchool](#)», le portail Internet du ministère de l'éducation nationale a été mis en place. Ainsi toute la communauté scolaire du pays dispose d'une entrée unique sur une plate-forme multilingue pour une culture de l'apprentissage, de la connaissance, de la communication et de la collaboration orientée vers le futur. Fondé sur les technologies de l'information et de la communication les plus récentes, mySchool offre à tous ses membres un seul point d'entrée pour accéder gratuitement à des applications et à des informations de qualité qui correspondent à leurs centres d'intérêt et à leur niveau de connaissances (cours, dictionnaires, encyclopédies, sites web, formation en ligne, documents et publications officielles, statistiques, graphiques, etc...). Le projet « mySchool » est géré par le Centre de technologie de l'Éducation (CTE)

3.1.2 Le projet cartable électronique au Lycée Aline Mayrisch

Il est prévu de fournir à la communauté scolaire - enseignants et élèves - du matériel informatique – 800 ordinateurs portables leur permettant de travailler à tout moment avec l'ordinateur et d'accéder aisément au réseau Intranet et Internet. Un câblage complet du lycée sera installé.

Les élèves pourront facilement utiliser l'ordinateur pour travailler dans les différentes branches. L'intégration systématique des nouveaux médias dans les différentes branches vise les plus-values pédagogiques suivantes :

- l'élève apprend à travailler de manière plus autonome ; il devient responsable de son apprentissage ;
- l'élève peut travailler et apprendre de manière individuelle à son propre rythme ;
- l'élève est préparé à la société de l'information d'aujourd'hui et de demain.

Vu l'enjeu pédagogique et financier que représente l'intégration systématique des technologies de la communication et de l'information dans l'enseignement, le projet « cartable électronique » est limité à un seul établissement. Il sera évalué rigoureusement avant qu'une généralisation sur le plan national puisse être envisagée.

3.1.3 Le projet « e-ducere »

Il est prévu de créer une structure propre pour les besoins des activités de formation continue des enseignants de l'enseignement postprimaire et de mettre à la disposition des différentes commissions nationales des programmes (CNP) un centre d'accueil et de documentation. Le projet « e-ducere », qui est aussi un projet E-Luxembourg, sera localisé dans les bâtiments du Centre de Langues .

Jusqu'à présent, le fonctionnement des commissions nationales des programmes et le déroulement des activités de formation continue souffraient d'une absence d'infrastructures propres, de sorte que les réunions et les cours ont dû être organisés dans les différents lycées en fonction de la disponibilité des locaux. Désormais les membres des commissions nationales des programmes et les membres des différents groupes de travail qui en dépendent auront plus facilement accès à la documentation et il leur sera possible de communiquer plus facilement entre eux.

3.2 Le Centre de technologie de l'éducation (CTE)

3.2.1 Activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

1. Entretien du site Internet "Cyberprim"
2. Entretien de la base de données des CD-Roms
3. Entretien de la base de données des cassettes vidéo
4. Organisation de formations continues pour les enseignants:
 - * utilisation de MS PowerPoint 97 et 2000
 - * utilisation de MS Publisher 97 et 2000 : la numérisation, la manipulation et le traitement de documents et d'images numériques
5. Démonstration d'exemples de bonnes pratiques:
 - * journées pédagogiques à Bascharage, Wintrange, Mamer (école primaire)
 - * journée pédagogique à Schengen (régime préparatoire Grevenmacher et Differdange)
 - * présentations à l'ISERP (étudiants de l'ISERP)
6. Développement du dispositif d'intervention pour conseiller les communes et les écoles primaires pour les technologies de l'information et de la communication
7. Coordination du projet d'intégration du multimédia dans la formation du régime préparatoire (IMURP)
8. Documentation pour enseignants et élèves du régime préparatoire pour l'utilisation de l'internet
9. Analyse et évaluation de logiciels.
10. Administration et organisation du Concours Informatique Luxembourgeois. 3 lauréats du concours ont participé à l'Olympiade Informatique Internationale en Finlande où un élève luxembourgeois a remporté une médaille en bronze.
11. Projet MIRA (Multimédia Interface for Research and Authoring): coordination de l'acquisition de l'équipement.
12. Organisation de séances de formation pour les besoins des correspondants informatiques et des responsables informatiques des établissements scolaires.

13. Développement de la cellule d'intervention de techniciens en informatique pour la gestion et la maintenance des équipements dans les établissements scolaires du postprimaire. Actuellement ces techniciens sont mis à la disposition des établissements scolaires en fonction de l'envergure du parc informatique à raison de 1-4 jours par semaine.

3.2.2 Acquisition du matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire.

Le tableau suivant représente le budget qui a été disponible pour 2001:

Remplacements et nouvelles acquisitions	40.000.000 LUF
Acquisitions de logiciels	9.840.000 LUF
Maintenance des équipements	3.910.000 LUF

En ce qui concerne le programme d'action pour 2001 relatif à l'équipement scolaire, il y a lieu de citer notamment les initiatives suivantes à l'échelle nationale:

- * remplacement des ordinateurs à processeur Pentium 133Mhz par des machines à processeur Pentium III 867Mhz;
- * acquisitions de projecteurs multimédias;
- * acquisitions d'imprimantes réseaux;
- * poursuite du remplacement de l'équipement informatique en vue de l'intégration de l'ordinateur comme instrument de travail dans les laboratoires de physique, de chimie et de biologie;
- * poursuite de la mise en place de réseaux informatiques dans les salles avec connexion vers le monde extérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche;
- * réalisation d'un accès Internet à haut débit (1Gigabit) dans l'intérêt des établissements scolaires du Limperstberg.

3.2.3 Activités dans le domaine audiovisuel

Prises de vues, reproductions et travaux graphiques:

Reproductions pour les besoins de l'éducation artistique, religieuse et laïque, civique.
Reportages pour l'éducation physique, l'éveil aux sciences, les cours intégrés en langue maternelle pour enfants immigrés

Enregistrement, réalisation et montage images et son de films vidéo:

Enregistrement d'une pièce de théâtre "F.A.U.S.T." du "Kannertheateratelier" de l'ISERP
Accompagnement de tournages de l'option audiovisuelle du LTAM
Développement du documentaire du Centre d'intervention et de prévention et du CPOS
Tournage et montage de la partie luxembourgeoise du projet "Das bin ich"
Enregistrement de séances psychomotrices du SCAP
Consultation en équipements techniques audiovisuels du LTAM
Développement de l'avant-projet de la vidéo sur l'exploitation de l'ardoise

Enregistrement et montage son:

Réalisation du CD-audio pour le projet LEONARDO sur l'orthographe du français
Enregistrements et réalisations pour:
mémoires d'étudiants de l'ISERP
"Kannertheateratelier" de l'ISERP
test de lecture en première année primaire de Dudelage
examens pratiques "phonotypie" du LTECG

Productions multimédia:

Assistance à la réalisation graphique du site Internet "mySchool"
Réalisation et conception du CD-Rom "Das Klangmännchen"
Conception graphique du logo du CTE

3.2.4 Programme d'action MEDIA2000

Suite à un 4e appel d'offre de projets dans le domaine des médias éducatifs, les projets suivants ont été présentés par les établissements scolaires et par les commissions nationales des programmes:

Ecole	Titre
AL	L'accès aux technologies de l'information et de la communication- flexibilité, sûreté, rapidité, convivialité
AL	Conception et réalisation de documents pédagogiques analysant l'aspect physique de phénomènes, de situations ou d'événements connus par le grand public par la voie des médias
AL	Migration W2k du système d'information et de communication ALICE
LCD	Le cinéma, l'audiovisuel, la communication : un enseignement à part entière
LCD	GIS au Lycée (Intégration de techniques cartographiques informatisées au Lycée)
LCD	Réduire le handicap en maîtrisant les outils de l'informatique
LCE	Aus den Augen, aus dem Sinn
LGL	Innovation et technologies de l'information et de la communication dans les méthodes d'apprentissage et d'enseignement des sciences économiques et sociales
LHCE	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans le cours de biologie du cycle supérieur
LMR	La classe branchée
LN	Mise en place d'un système d'assistance, de guidage, de contrôle et d'administration
LN	Création d'un site internet régional
LRS	Système d'informations
LRS	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement général

LTAM	Informatisation des travaux pratiques en physique
LTAM	Le réseau informatique, un soutien devenu de plus en plus important dans la pratique professionnelle
LTAM	Mise en place d'une unité de sauvegarde centralisée des serveurs de fichiers
LTAM	Mise en pratique de l'acquisition de données et de la reconnaissance d'images dans la branche Informatique industrielle
LTAM	Laboratoire de simulation et de régulation en mécanique
LTAM	e-te@ching
LTB	Système de diffusion d'informations scolaires par le biais de moniteurs de visualisation
LTC	Préparer pour le futur
LTE	Mise en place d'une nouvelle salle informatique dans le bâtiment de Lallange
LTE	Mise en place d'une nouvelle salle informatique dans le bâtiment de Wobrecken
LTE	Mise à niveau du parc de serveurs
LTE	Réforme du régime technique, division adm. et com., section secrétariat
LTECG	Mise en réseau de toutes les salles de classes avec intégration des ressources multimédia dans les sciences économiques, les langues et les cours de mathématiques
LTECG	Etablissement d'un système d'information et de communication sur un serveur local Internet pour tous les intervenants du LTECG (2e partie)
LTECG	Extension de l'infrastructure informatique de la salle multimédia
LTETT	Réalisation d'une infrastructure modèle et application pédagogique interne et interrégionale dans le cadre d'un modèle d'utilisation
LTETT	Les ateliers « mécanique » à l'Internet
LTETT	La physique par l'Internet
LTETT	TP um PC (Biologie)
LTETT	Réalisation d'une salle de classe pouvant servir comme laboratoire ainsi que comme salle multimédia dans le cadre de l'adaptation du département électro aux besoins des médias dans l'enseignement spécifique des branches des métiers de l'électrotechnique
LTJB	S7
LTJB	CAD
LTNB	Expérimentation assistée par ordinateur dans les cours de biologie
LTNB	Mise en place d'un système d'assistance, de guidage, de contrôle et d'administration
LTPS	Espace pédagogique
CN MATHE	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans les cours de mathématiques en V ième et IV ième

CN BIOLO	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans les cours de biologie du cycle supérieur de l'enseignement secondaire
CN Physique	Informatisation des travaux pratiques
CN Secrétariat	Réforme de la section SECRETARIAT
CN Form. Adm. Com.	Salle de classe multifonctionnelles
CTE	Solution uniforme de protection anti-virus pour tous les ordinateurs et serveurs reliés au réseau de l'éducation dans les établissements postprimaires
CTE	Server refreshing: les mises à jour des ressources serveurs du domaine de l'éducation dans les établissements postprimaires
CTE	Etude et réalisation d'un système de protection et de cache pour les besoins des établissements postprimaires
CTE	Capture et diffusion de l'heure officielle en vue de synchroniser dans le temps les systèmes informatiques du domaine de l'Education nationale
CTE	E Multimedia-Equipement an all Schoulsall
Fieldgen	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans le cours de mathématiques en V ième
LMR	Projet GLOBE: Intégration communicative
CL	Intégration de l'outil informatique dans la pratique quotidienne de l'apprentissage/enseignement des langues
LTB	technologies de l'information et de la communication-Mobile
LTA	Archivage digital des caractères botaniques des plantes
LTA	Formation des futurs agriculteurs en vue de la maîtrise de l'informatique et des nouvelles technologies de systèmes géoréférentiels
LGE	Communication et médias

3.2.5 Perspectives

Au début de l'année scolaire 2001/2002, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements du postprimaire s'élève à environ 3500 unités. En 2000 ces écoles disposaient d'un total de 2.500 ordinateurs, ce qui revenait à une moyenne statistique de 1 ordinateur pour 11 élèves ; aujourd'hui cette moyenne est de 1 ordinateur pour 9,14 élèves.

L'omniprésence et la croissance massive des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendent nécessaire la mise à disposition du personnel supplémentaire pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les mêmes établissements.

3.3 Les projets coordonnés par le SCRIPT

3.3.1 L'étude OCDE

Le programme de l'OCDE intitulé *Les technologies de l'information et de la communication et la qualité de la formation* a donné lieu à deux études de cas pour mettre en évidence l'incidence des technologies de l'information et de la communication sur l'apprentissage et sur l'organisation interne de l'école. Les pratiques à l'égard des technologies de l'information et de la communication ont été analysées dans des établissements scolaires qui ont fait preuve d'innovation sur le plan du fonctionnement.

3.3.2 L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le curriculum

Dans la division inférieure de l'enseignement secondaire une seule matière par année d'études sera sollicitée pour l'intégration des outils technologies de l'information et de la communication. Afin de constituer une base de savoirs-faire susceptibles d'être utilisés tout au long du curriculum (maîtrise du système d'exploitation, d'un traitement de texte, d'un tableur, ..) une leçon hebdomadaire en classe sera dédoublée pour garantir à tout élève l'accès à un ordinateur et l'acquisition des notions élémentaires de l'usage d'un ordinateur.

Dans la division supérieure l'intégration des technologies de l'information et de la communication sera progressivement généralisée dans toutes les matières et l'enseignement de la technologie proprement dite cèdera la place à un apprentissage à l'aide des technologies de l'information et de la communication. En classe de IVe, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme outil d'apprentissage sera introduite prioritairement dans les branches suivantes : allemand, biologie, français, géographie et mathématiques. En classe de IIIe l'intégration sera intensifiée en incluant des matières comme l'anglais, les sciences naturelles et économiques.

Le SCRIPT coordonne le travail des cinq groupes de travail travaillant en relation avec les Commissions Nationales des Programmes respectives. Ces groupes ont pour mission de définir des contextes d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, d'élaborer des unités didactiques exemplaires et d'organiser des séances de formation continue pour les professeurs censés utiliser les technologies de l'information et de la communication en classes de VIIe jusqu'en IVe. Cette mission, qui combine recherche et innovation pédagogique, sera prolongée dans les années à venir afin de constituer à la fois une base de ressources éducatives pour enseignants et un réservoir de formateurs-multiplicateurs dans le domaine de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage.

3.3.3 NETD@YS 2001

Les Netd@ys Europe sont une vaste campagne de promotion de la Commission européenne des usages des nouveaux médias pour l'éducation et la culture. Les thèmes de cette année étaient les suivants: «Jeunesse sur le net, Citoyenneté et Internet, Diversité culturelle européenne». En charge de la coordination nationale des Netd@ys 2001, le SCRIPT a organisé au Lycée de Garçons de Luxembourg une manifestation qui avait pour but de proposer aux élèves et au grand public une initiation gratuite à la navigation et à la recherche sur Internet.

3.4 Les projets coordonnés par le service de la Formation des adultes

3.4.1 La plate-forme virtuelle d'apprentissage

Depuis mars 2001, le Service de la Formation des adultes/Centre de Langues dispose d'une plate-forme informatique permettant la communication et l'échange de bonnes pratiques entre enseignants : <http://cova.formation.lu/>. En 2001, l'accès à cette plate-forme a été réservé à tous les enseignants du Centre de Langues ; en 2002, l'accès sera étendu à tous les enseignants en éducation des adultes. Conçue en tant que complément aux activités de formation continue organisées à leur intention, la plate-forme contribue au développement professionnel de tout le personnel enseignant et administratif. Ainsi, CoVA remplira son rôle de communauté virtuelle d'apprentissage accessible à tous les enseignants en éducation des adultes. De même, la plate-forme se prête à des activités d'auto-apprentissage des adultes qui seront développées au cours des années à venir.

3.4.2 Le projet « Internetstufen »

Il est à prévoir que, dans les années à venir, les besoins suscités dans le cadre du plan d'action " e-Luxembourg " rendront nécessaire une augmentation considérable de l'offre de cours dans le domaine de l'initiation à l'informatique, à la téléinformatique et au multimédia. A cette fin, le Service de la Formation des Adultes participe activement projet « Internetstufen » du programme gouvernemental e-Luxembourg. Ce projet, réalisé en collaboration avec le Ministère aux communications consiste à permettre au grand public de s'initier au maniement de l'informatique et de la téléinformatique dans le cadre de « Internetstufen » à installer par les administrations communales. Le service de la Formation des adultes fournit un appui logistique et pédagogique, prend en charge la formation des formateurs et octroie des subventions aux administrations communales

4 LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

4.1 La planification des besoins en personnel enseignant

4.1.1 Enseignement primaire

Les dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire prévoient que les besoins en personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire sont « fixés sur la base d'une planification pluriannuelle ».

Une commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant a été instituée par arrêté ministériel du 21 février 2000, puis modifiée par arrêté ministériel du 15 décembre 2000.

Les travaux en vue d'une planification des besoins en personnel enseignant ont été entrepris et ont conduit en 2001 à l'élaboration d'un premier modèle de calcul permettant d'évaluer le nombre des élèves et des classes. Ce modèle sera perfectionné afin de permettre des prévisions précises en besoins de personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

4.1.2 Enseignement postprimaire

La loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a créé une commission permanente d'experts et l'a chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et de soumettre chaque année au Ministre de l'Éducation Nationale un rapport sur les besoins actuels et prévisibles pour des périodes quinquennales.

Le rapport de planification a été présenté au Ministre de l'Éducation Nationale en juillet 2000. Le Gouvernement en conseil a arrêté, conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1980, le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2000/2001 à 2004/2005 :

Année scolaire 2000/2001	160 postes
Année scolaire 2001/2002	165 postes
Année scolaire 2002/2003	170 postes
Année scolaire 2003/2004	175 postes
Année scolaire 2004/2005	175 postes

soit un total de 845 admissions au stage possibles pour la période quinquennale à venir.

4.2 Le recrutement

4.2.1 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur

Afin de garantir la transparence de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur, le ministère a organisé deux réunions d'information à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et des candidats de l'enseignement primaire. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, les modalités du concours et les contenus des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

Les fascicules sur la législation et la culture luxembourgeoise ont été révisés. Des feuilles préimprimées, garantissant l'anonymat des candidats, sont utilisées depuis 2000.

Les épreuves sur le plan d'études de l'enseignement primaire respectivement le plan cadre de l'éducation préscolaire se sont déroulées à documents ouverts.

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement primaire, 149 sur 177 candidats inscrits ont réussi.

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire, 48 sur 52 candidats inscrits ont réussi.

4.2.2 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire

Afin d'améliorer l'information des candidats, une documentation complète est désormais mise à leur disposition ; elle comprend notamment des explications plus détaillées concernant les modalités du concours, le programme des épreuves, les questionnaires utilisés à l'occasion des épreuves linguistiques et des épreuves dans les différentes spécialités des années précédentes.

Des réunions d'information ont également été organisées par les présidents des différents jurys à l'intention de tous les candidats admis à se présenter aux examens-concours de recrutement.

Le 1^{er} janvier 2001 les effectifs suivants ont été admis au stage pédagogique à la suite des examens-concours de recrutement organisés en automne 2000 :

Carrière du maître d'enseignement technique (E2)		PLAN	ADMIS	SOLDE
spécialité:	boucherie	1	1	0
spécialité:	chauffage-sanitaire	1	1	0
spécialité:	coiffure	1	0	1
spécialité:	cuisinier-traiteur	1	1	0
spécialité:	électrotechnique	2	2	0
spécialité:	mécanicien d'autos	1	1	0
spécialité:	métiers du métal	3	0	3
spécialité:	métiers du bois	4	1	3
spécialité:	métiers de la toiture	1	0	1
spécialité:	service de restauration	1	1	0
Carrière du maître de cours spéciaux (E3ter)				
spécialité:	secrétariat	4	2	2
spécialité:	hôtellerie	1	1	0

spécialité:	design	1	1	0
Carrière du professeur d'enseignement technique(E5)				
spécialité:	enseignement pour professions de santé	4	2	2
Carrière du professeur ingénieur (E7)				
spécialité:	électrotechnique	11	11	0
spécialité:	forêt – environnement	2	2	0
spécialité:	mécanique	6	6	0
spécialité:	horticulture	2	0	2
Carrière du professeur de sciences de l'EST (E7)				
spécialité:	informatique	1	1	0
spécialité:	enseignement pour professions de santé	3	2	1
Carrière du professeur de lettres/ de sciences de l'ES (E7)				
spécialité:	français	12	10	2
spécialité:	allemand	9	5	4
spécialité:	anglais	10	10	0
spécialité:	philosophie	1	1	0
spécialité:	espagnol	2	2	0
spécialité:	histoire	6	6	0
spécialité:	géographie	3	2	1
spécialité:	mathématiques	7	4	3
spécialité:	chimie	5	5	0
spécialité:	biologie	7	7	0
spécialité:	physique	6	2	4
Carrière du professeur de sciences économiques et sociales (E7)				
Carrière du professeur d'éducation artistique (E7)				
Carrière du professeur d'éducation musicale (E7)				
Carrière du professeur d'éducation physique (E7)				
Carrière du professeur de doctrine chrétienne (E7)				
	SOUS - TOTAL	141	109	32
Carrière de l'instituteur d'enseignement préparatoire				
	TOTAL	160	128	32

On constate donc que sur le volume total de 160 postes prévus pour les carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, seuls 128 postes ont pu être effectivement occupés.

Le même phénomène s'est encore produit à l'occasion des examens-concours de recrutement organisés en automne 2001 en vue de la mise en oeuvre du plan de recrutement pour l'année scolaire 2001/2002 ; sur 145 postes prévus pour l'admission au stage pédagogique d'enseignants des différentes carrières de l'enseignement postprimaire à partir du 1^{er} janvier 2002, seulement 102 candidats se sont classés en rang utile.

Etant donné que ce même phénomène se reproduit depuis un certain nombre d'années, le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a été modifié le 14 août 2001 afin de permettre l'organisation d'une deuxième session des examens-concours de recrutement entre le 1^{er} mars et le 31 mai de chaque année. Cette deuxième session est plus spécialement destinée à pourvoir les postes restés vacants à l'issue de la 1^{re} session organisée entre le 15 septembre et le 31 décembre de l'année précédente.

Les disciplines où la pénurie d'enseignants qualifiés est la plus prononcée sont les langues vivantes, notamment le français et l'allemand, les mathématiques, l'informatique ainsi que l'enseignement pour professions de santé.

4.2.3 Les campagnes d'information pour le recrutement d'enseignants

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel le ministère a participé, en tant qu'employeur, à la Journée nationale de l'étudiant organisée le 20 juillet 2001 par l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL) ainsi qu'à la Foire des études des 22 et 23 novembre 2001.

Lors de ces manifestations, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ont été distribués au public intéressé.

4.3 Le personnel de l'enseignement primaire

Pendant l'année scolaire 2000/2001, le personnel enseignant suivant était en service dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire:

	Préscolaire	Primaire	TOTAL
Enseignants brevetés	749	2185	2934
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché *	-	250	250
Total	749	2435	3184

* en outre, 110 personnes ont assuré des remplacements temporaires en 2000/2001

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la part des agents féminins dépasse 70 % de l'effectif total.

Un certain nombre des chargés de cours à tâche complète ou partielle, engagés à durée indéterminée ou déterminée, étaient rémunérés par l'Etat jusqu'au 15 septembre 2001. Suite à plusieurs jugements et arrêts des juridictions administratives, la gestion ainsi que le service des rémunérations des chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été totalement repris par les différentes administrations communales concernées à partir de la rentrée scolaire 2001/2002.

L'Etat rembourse aux communes la part des rémunérations qui lui incombe, à savoir 2/3 pour l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire et 4/5 pour l'enseignement spécial.

Dans ce contexte, il y a lieu de signaler que le projet de loi portant

1. fixation des modalités d'une formation offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire;
2. création d'une réserve de suppléants ;
3. ajout d'un alinéa 2 à l'article 4 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
4. modification des articles 30 et 41 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire,

a été déposé à la Chambre des Députés le 20 décembre 2001 (doc.parl. 4893). Ce projet a pour objet principal de créer une réserve de suppléants, placée sous l'autorité du ministre de l'Education nationale, pour assurer des remplacements de titulaires de l'éducation

préscolaire et de l'enseignement primaire. La réserve accueillera des chargés de cours qui sont en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires, d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques ou d'un diplôme reconnu équivalent, qui peuvent faire valoir une durée de service de cinq ans comme chargé de cours et qui ont réussi à une formation en cours d'emploi organisée par le ministère.

Le projet de loi crée également une base légale pour la mise en place de réserves communales de suppléants. Les conditions d'admission et de formation seront identiques à celles requises pour l'accès à la réserve nationale.

Dans tous les cas, il sera assuré que les instituteurs brevetés et, le cas échéant, des instituteurs qui n'ont pas réussi au concours pour l'admission à la fonction, bénéficient d'une priorité absolue pour l'occupation des postes d'instituteurs déclarés vacants en début d'année scolaire et pour les remplacements à effectuer en cours d'année scolaire.

Les priorités arrêtées par le projet de loi valent également par rapport aux chargés de cours en service que les communes décideront de doter d'un contrat à durée indéterminée sous le statut de l'employé privé. Afin de rendre possible de pareils engagements, une dérogation à l'article 41 de la loi du 10 août 1912 portant organisation de l'enseignement primaire est proposée.

A la rentrée scolaire de septembre 2001, 170 nouveaux instituteurs ont commencé leur service, dont 124 dans l'enseignement primaire et 46 dans l'éducation préscolaire.

4.4 Le personnel de l'éducation différenciée

Statut	Total
Educateurs gradués	94
Educateurs	80
Educateurs-instructeurs	14
Instituteurs	34
Professeurs d'enseignement logopédique	25
Instituteurs d'enseignement logopédique	3
Psychologues diplômés	34
Pédagogues diplômés	27
Professions de santé	51
Chargés de cours à durée déterminée	12
Direction (4 fonctionnaires, 4 employés)	8

4.5 Le personnel de l'enseignement postprimaire

A la date du 15 avril 2001 le personnel enseignant des lycées et lycées techniques se composait comme suit :

Statut	Total
Directions	60
Titulaires	2200
Candidats	74
Stagiaires	243
Chargés de cours, chargés d'éducation à durée indéterminée	233
Chargés d'éducation à durée déterminée	283
Experts-vacataires	32
TOTAL	3125

Dans l'enseignement postprimaire, les agents féminins représentent 40 % de l'effectif total.

Le tableau ci-dessus ne comprend ni le personnel administratif, ni le personnel technique et de service.

Par ailleurs, il faut signaler que 109 nouveaux stagiaires ont été admis au stage pédagogique à partir du 1^{er} janvier 2001. En outre, 19 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont été nommés à la rentrée 2001/2002.

Comme les années précédentes, il faut encore constater que l'engagement de chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle supplémentaires ne s'est pas ralenti; en effet, l'augmentation constante du nombre des élèves engendre non seulement une augmentation du nombre des cours à prester, mais également des besoins croissants pour le service de surveillance et les autres activités périscolaires. Faute de candidats se classant en nombre suffisant aux examens-concours de recrutement, ces besoins ne peuvent à l'heure actuelle pas être satisfaits par un recrutement accru de nouveaux stagiaires.

Il est à espérer que l'organisation d'une 2^e session des examens-concours de recrutement au printemps 2002 contribuera à remédier à cette insuffisance.

5 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 Le budget dans le contexte du budget de l'État

Par rapport au budget de l'exercice 2001, les crédits pour dépenses courantes et dépenses en capital augmentent de 13,85 % pour atteindre 637.074.734 € au budget 2002.

Le budget de l'Education nationale par rapport aux dépenses totales de l'État (en euro)				
2000 Compte provisoire	Variation 2000 à 2001 (%)	2001 Budget	Variation 2001 à 2002 (%)	2002 Budget
Totaux des dépenses de l'Etat (dépenses courantes et dépenses en capital)				
5.595.161.262	-2,68	5.445.409.360	9,75	5.976.087.381
Dépenses courantes et en capital du ministère de l'éducation nationale				
550.445.688	1,65	559.553.952	13,85	637.074.734
<i>Pourcentage des dépenses du département par rapport au total des dépenses de l'État</i>				
9,84		10,28		10,66

5.2 Analyse des crédits en fonction de leur affectation

Les dépenses du département peuvent être classées en 18 catégories principales selon l'emploi des crédits.

Les catégories de dépenses au budget de l'Education Nationale	
<u>Catégorie</u>	<u>Nature des dépenses</u>
Traitements des fonctionnaires	Rémunérations des enseignants et du personnel administratif des établissements scolaires
Indemnités des employés	Rémunérations des chargés d'éducation et des employés de bureau
Salaires des ouvriers	Rémunérations des ouvriers et des femmes de charge
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	Indemnités payées aux personnes adultes sous contrat d'apprentissage en entreprise
Indemnités d'habillement	Indemnités revenant au personnel technique
Leçons supplémentaires	Leçons supplémentaires et de remplacement des enseignants
Indemnités pour services extraordinaires	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes employées auprès de l'Etat)

Indemnités pour services de tiers	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes non employées auprès de l'Etat)
Frais de route et de séjour	Remboursement des frais lors de déplacements de service
Frais d'exploitation courants	Dépenses de fonctionnement des services et établissements dépendant du ministère; frais généraux
Transferts aux entreprises	Subventions revenant aux entreprises dans le cadre d'actions de formation professionnelle; indemnités compensatoires pour congés sportifs
Transferts aux administrations privées et aux ménages	Subsides dans l'intérêt de la formation continue, subsides aux fédérations et associations sportives, subsides divers
Transferts à l'étranger	Cotisations à des organismes internationaux
Transferts à l'administration centrale	Subsides aux chambres professionnelles dans l'intérêt de la formation professionnelle continue
Transferts aux administrations publiques locales	Remboursements aux communes des frais de remplacement du personnel enseignant du préscolaire et du primaire; subsides pour l'amélioration des installations sportives
Transferts à l'enseignement privé	Participation aux frais d'exploitation des écoles privées d'enseignement postprimaire en application de la loi du 31.5.1982; participation aux frais de l'enseignement primaire privé
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	Equipements informatiques, bureautiques et audiovisuels, équipements des ateliers; logiciels
Dotations de fonds de réserve	Alimentation du fonds d'équipement sportif national

La répartition par catégories de dépenses est détaillée dans le tableau suivant. Chaque catégorie y figure avec le montant absolu et sa part en pour-cent par rapport au total du département.

Catégorie	2000	Variation	2001	Variation	2002
	Compte provisoire	2000 à 2001 (%)	Budget	2001 à 2002 (%)	Budget
	<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>
Traitements des fonctionnaires	353.133.542	3,04	363.878.678	11,99	407.510.197
	64,15		65,03		63,97
Indemnités des employés	61.756.476	-28,17	44.361.972	31,03	58.127.767
	11,22		7,93		9,12
Salaires des ouvriers	13.951.034	-1,59	13.729.684	15,83	15.902.588
	2,53		2,45		2,50
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	66.759	541,66	428.364	249,00	1.495.000
	0,01		0,08		0,23
Indemnités d'habillement	93.242	-7,34	86.394	4,41	90.201
	0,02		0,02		0,01
Leçons supplémentaires	13.342.904	16,17	15.500.068	9,28	16.938.516
	2,42		2,77		2,66

Indemnités pour services extraordinaires	3.288.755	40,04	4.605.580	-6,89	4.288.373
	0,60		0,82		0,67
Indemnités pour services de tiers	8.741.171	7,27	9.376.628	10,42	10.354.047
	1,59		1,68		1,63
Frais de route et de séjour	642.930	48,73	956.243	2,56	980.747
	0,12		0,17		0,15
Frais d'exploitation courants	29.966.028	12,46	33.700.513	7,05	36.077.330
	5,44		6,02		5,66
Transferts aux entreprises	6.549.219	-0,89	6.491.199	90,12	12.341.087
	1,19		1,16		1,94
Transferts aux administrations privées et aux ménages	6.451.312	41,77	9.146.197	33,57	12.216.578
	1,17		1,63		1,92
Transferts à l'étranger	62.201	446,87	340.160	-71,72	96.210
	0,01		0,06		0,02
Transferts à l'administration centrale	1.460.304	-6,97	1.358.544	31,21	1.782.562
	0,27		0,24		0,28
Transferts aux administrations publiques locales	13.334.810	18,22	15.764.222	-1,55	15.519.103
	2,42		2,82		2,44
Transferts à l'enseignement privé	25.178.334	4,19	26.234.196	13,44	29.760.562
	4,57		4,69		4,67
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	6.229.329	18,76	7.397.972	-0,02	7.396.528
	1,13		1,32		1,16
Dotations de fonds de réserve	6.197.338	0,00	6.197.338	0,00	6.197.338
	1,13		1,11		0,97
Totaux des dépenses ordinaires et en capital du département:	550.445.688	1,65	559.553.952	13,85	637.074.734
	100,00		100,00		100,00

Classées dans l'ordre décroissant de leur part au budget de l'exercice 2002, les différentes catégories de dépenses se présentent comme suit:

Classement des crédits dans l'ordre décroissant de leur part en % au budget 2002	
Traitements des fonctionnaires	63,97
Indemnités des employés	9,12
Frais d'exploitation courants	5,66
Transferts à l'enseignement privé	4,67
Leçons supplémentaires	2,66
Salaires des ouvriers	2,50
Transferts aux administrations publiques locales	2,44
Transferts aux entreprises	1,94
Transferts aux administrations privées et aux ménages	1,92
Indemnités pour services de tiers	1,63
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	1,16
Dotations de fonds de réserve	0,97
Indemnités pour services extraordinaires	0,67
Transferts à l'administration centrale	0,28
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	0,23
Frais de route et de séjour	0,15
Transferts à l'étranger	0,02
Indemnités d'habillement	0,01
Total %:	100,00

6 LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

6.1 Etat d'avancement des projets

6.1.1 Projets en réalisation

Etablissement	Etat d'avancement
Lycée classique Diekirch	Le bâtiment scientifique a ouvert ses portes en janvier 2001 La mise en service complète de l'ancien bâtiment dépendra du délogement de l'internat. Un projet de loi concernant un dépassement des budgets votés a été déposé à la Chambre des Députés.
Lycée classique Diekirch, Annexe de Mersch	L'aile d'agrandissement fonctionne depuis la rentrée 2000/2001 et a été inaugurée le 19 janvier 2001
Lycée de Garçons Luxembourg	Le projet est terminé à l'exception de la scène pour la salle des fêtes et de l'aménagement de la place Auguste Laurent. La direction a été invitée de prévoir à la rentrée une organisation scolaire permettant de libérer les pavillons provisoires.
Lycée classique d'Echternach	La remise en état et l'agrandissement sont en cours.
Lycée du Nord Wiltz	Une partie de la phase 1 des constructions est en fonction. Les niveaux -1 et -2 qui contiennent des salles de classes sont en fonction. Les niveaux -3 et -4 qui contiennent les ateliers, sont opérationnels depuis la rentrée 2001/02. Pour la phase 2 qui contient des ateliers, les infrastructures sportives, la piscine, les structures d'accueil et les quais d'autobus, le projet a été voté.
Campus scolaire Geesseknäppchen	Toutes les installations du Lycée Aline Mayrisch sont en fonction depuis la rentrée de scolaire de 2000/2001. Le restaurant du Forum est ouvert à tous les élèves du Campus Geesseknäppchen. Les salles du Forum sont occupées quotidiennement. Les restaurants des établissements fonctionnent comme restaurants thématiques.
Lycée technique Michel Lucius	La remise en état de la salle des fêtes était terminée pour le début des examens. Les travaux d'agrandissement et de réfection de l'aile désaffectée sont en phase de projet.
Lycée technique Josy Barthel, Mamer	En construction. Ouverture en septembre 2003. L'intégration de la section bâtiment dans le projet est terminée. Un parking supplémentaire pour visiteurs est en projet. L'Administration des Bâtiments Publics attend la décision officielle de la part du Ministère des Travaux Publics.
Lycée technique d'Esch, Raemerich	L'aile des ateliers fonctionne, à côté du CNFPC à Raemerich, depuis la rentrée scolaire 2000/2001. Les problèmes d'acquisition de terrains et d'autorisation de voirie ont été résolus. Le chantier de construction d'un nouveau bâtiment est en cours.
Lycée technique Joseph Bech	Les travaux progressent. Le bâtiment sera prêt pour la rentrée scolaire 2002-2003. Les pourparlers avec la Commune de Grevenmacher qui proposait un changement de terrain d'implantation de l'école primaire et du hall sportif du LTBJ n'ont pas abouti. Le projet sera réalisé selon les plans initialement retenus.

Lycée technique Nic Bieber	Les travaux de mise en place d'infrastructures provisoires sont terminés. Les classes ont emménagé dans ces locaux. Les travaux de réaménagement du bâtiment Wolkeschdall ont commencé depuis janvier. Le problème du parking et des quais d'autobus à côté du hall sportif n'est pas résolu. Un parking provisoire pour les enseignants est aménagé.
Internat public à Diekirch	Les travaux sont en cours.
Lycée technique d'Esch, Lallange	Le projet a été retenu en attendant que les effets résultant d'une éventuelle scission du LTE en deux établissements autonomes aient été étudiés.
Lycée technique de Bonnevoie	Les infrastructures provisoires ont pu accueillir les élèves au début de l'année. La plupart des classes qui se trouvaient au Lycée Aline Mayrisch ont été transférées dans ces infrastructures. Les travaux de conception de l'agrandissement du Lycée ne peuvent démarrer qu'après l'accord trouvé avec le propriétaire du terrain.

6.1.2 Projets préparés

Etablissement	Objectif	Etat d'avancement
Lycée technique Mathias Adam	Reconstruction pour vétusté et agrandissement.	Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés.
Lycée technique du Centre, annexes du Kirchberg	Les infrastructures provisoires pour les classes du préparatoire au Kirchberg étaient dans un état de vétusté avancé. Une remise en état total d'urgence s'imposait.	Une remise en état totale a pu être achevée pour la rentrée des classes.
Lycée technique d'Ettelbruck (annexe)	Agrandissement et regroupement des annexes qui hébergeaient le régime préparatoire.	Un bâtiment préfabriqué a été construit à Diekirch. Les travaux ont pu être achevés pour la rentrée des classes.

6.1.3 Projets en préparation

Etablissement	Objectif	Etat d'avancement
Lycée Hubert Clement	Projet de reconstruction pour agrandissement, vu que le site actuel est trop petit.	L'élaboration du programme de construction est terminée. Le Conseil du Gouvernement s'est prononcé pour reconstruire le site sur le terrain de la Lentille Terre Rouge à Esch/Alzette pour autant que les conclusions d'une étude portant sur la contamination du terrain ne s'y opposent.
Lycée technique pour Professions de Santé, Luxembourg	Vu que le LTPS se trouve dans des locaux loués et que les sites à Luxembourg ville sont trop petits une construction nouvelle s'impose.	Une étude de faisabilité de l'Administration des Bâtiments Publics pour le site "Munhowen" à Luxembourg est en cours.
Lycée technique pour Professions de Santé, Ettelbruck	Pour le moment, seules des infrastructures provisoires existent à Warken. L'agrandissement et la construction d'un bâtiment durable avec internat s'imposent.	Le programme de construction a été élaboré. La recherche du site, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, est en cours. Toutefois, suite à la détection de

		moisissures, l'ensemble du centre a dû être transféré à Mersch dans les anciennes infrastructures provisoires du LCD et une école primaire de la Commune de Mersch. La démolition des pavillons et la reconstruction des pavillons a été décidée.
Lycée technique d'Ettelbruck	Agrandissement	Le programme de construction a été élaboré. La recherche du site, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, est en cours.
Lycée technique du Centre	Les classes du cycle inférieur et du régime préparatoire du Lycée technique du Centre occupent actuellement cinq annexes. Pour certaines le bail a été résilié, d'autres résident dans des pavillons provisoires. Il y a urgence de procéder à des travaux de construction d'un nouveau bâtiment sur un site unique pour regrouper les élèves du cycle inférieur du Lycée technique du Centre.	Un programme de construction pour un site unique a été élaboré en étroite collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics et la Direction du LTC et remis aux Ministère des Travaux Publics pour exécution.
Lycée technique pour Professions de Santé, Luxembourg	Les bâtiments loués dans l'enceinte de la clinique Ste Thérèse ne seront plus à la disposition de l'annexe du lycée technique pour professions de santé dans un délai rapproché.	Le programme de construction pour une infrastructure provisoire a été élaboré et transmis au Ministère des Travaux Publics. Un site proche du Centre Hospitalier à Luxembourg et appartenant à l'Etat a été trouvé.
Lycée technique Mathias Adam, Annexe « Am Jenker » Differdange	Remise en état	Le programme de construction pour une remise en état a été élaboré et transmis au Ministère des Travaux Publics.
Lycée technique des Arts et Métiers	La cuisine et le restaurant ne satisfont plus aux normes de sécurité. Ils sont dans un état vétuste et trop petites.	Un programme de transformation a été élaboré et la coordination du chantier est en cours.
Lycée technique agricole	Agrandissement, regroupement des nombreuses annexes et remise en état.	Le LTA restera localisé à Ettelbruck. Pour les cours pratiques à grands besoins d'espace, un site unique sera élaboré. Le programme de construction est en élaboration en coordination avec la direction. Pour parer aux besoins immédiats, le hall du magasin « Gamme-Vert » à Colmar Berg a été loué. Une étude d'opportunité portant sur la location de serres à Allerborn est en cours.
Lycée technique hôtelier Alexis Heck (internats)	Par mise en demeure datée du 19 décembre 2001, l'Inspection du Travail et des Mines a ordonné la fermeture des internats du Lycée technique hôtelier Alexis Heck.	Les élèves ont pu être logés rapidement dans l'Hôtel du Parc à Diekirch. Un programme de construction pour une aile d'internat

	Les élèves ont pu être relogés dans des conditions convenables. A moyen terme il faut créer des places d'internat.	supplémentaire à côté de l'internat public à Diekirch est en fin d'élaboration. La réfection de l'ancien Hôtel du Midi qui a été acquis par l'Etat est demandée auprès du Ministère des Travaux Publics.
Lycée à Rédange	Suite aux décisions prises par le Conseil de Gouvernement sur base des conclusions du rapport sur le plan sectoriel « Lycées » un Lycée de proximité avec internat sera construit à Rédange.	Une préfiguration du programme de construction a été élaborée et transmise au Ministère des Travaux Publics. Le site a été désigné en collaboration avec la Commune de Rédange. Le programme de construction définitif est en cours d'élaboration dans le cadre de la standardisation des constructions des établissements scolaires.
Lycée à Junglinster	Suite aux décisions prises par le Conseil de Gouvernement sur base des conclusions du rapport sur le plan sectoriel « Lycées » un Lycée de proximité sera construit à Junglinster.	Une préfiguration du programme de construction a été élaborée et transmise au Ministère des Travaux Publics. Le site a été désigné en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et la Commune de Junglinster. Le programme de construction définitif est en cours d'élaboration dans le cadre de la standardisation des constructions des établissements scolaires.
Lycée dans les friches de Belval à Esch/Alzette	Suite aux décisions prises par le Conseil de Gouvernement sur base des conclusions du rapport sur le plan sectoriel « Lycées » un Lycée de proximité sera construit à Esch/Alzette.	Un site a été désigné en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et l'AGORA. Le programme de construction est en cours d'élaboration dans le cadre de la standardisation des constructions des établissements scolaires.
Ecole européenne	La population scolaire de l'Ecole européenne de Luxembourg continuera à croître et la croissance ne fera que s'accroître par la suite de l'élargissement de l'Union européenne. L'Ecole européenne devra disposer pour la rentrée scolaire 2004/2005 de nouveaux espaces scolaires.	Un programme de construction a été établi en collaboration avec les responsables de l'Ecole Européenne. Il a été transmis pour Ministère des Travaux Publics pour exécution.
Centre national de formation professionnelle continue, Ettelbruck	Agrandissement	Un programme de construction a été établi en collaboration avec les responsables du CNFPC pour rehausser le bâtiment d'un étage. Il a été transmis pour Ministère des Travaux Publics pour exécution. Deux pavillons ont été demandés au Ministère des Travaux Publics pour parer aux besoins immédiats.
Education différenciée	Le bail de location permettant à l'Education différenciée de loger le service de guidance dans un immeuble sis rue de Bragança à Luxembourg a été dénoncé.	Une solution a été trouvée en regroupant différents services de l'Education différenciée à une même adresse. Des travaux d'adaptation des lieux ont été

		demandés auprès de l'Administration des Bâtiments Publics.
Lycée Vauban	Regroupement des annexes provisoires qui sont partiellement vétustes.	Un projet de réhabilitation de l'ancienne « American School » a été élaboré et transmis pour avis au Comité d'Analyse Critique.
Fräi-öffentlech Waldorfschoul	Un agrandissement a été demandé.	Deux salles de classes provisoires ont été accordées par le Ministère des Travaux Publics.

6.2 Le plan directeur sectoriel des lycées

Le groupe de travail institué par l'arrêté grand-ducal du 1^{ier} avril 2000 a soumis en date du 22 mars 2001 un deuxième rapport intermédiaire.

Les principales conclusions que le Conseil de Gouvernement en a retenues sont les suivantes :

- * l'espace scolaire sera découpé en 4 pôles
- * le principe de l'inscription prioritaire pour les élèves de 7^e sera repris
- * les travaux de définition des sites potentiels (Rédange, Junglinster, friches de Belval) et l'élaboration des programmes de construction peuvent commencer
- * un site unique sera recherché pour pourvoir à l'agrandissement du Lycée technique d'Ettelbruck, au déplacement de l'annexe d'Ettelbruck du Lycée technique pour Professions de la Santé et à la reconstruction de l'internat d'Ettelbruck
- * la finalisation du projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan sectoriel se fera en parallèle avec les travaux de définition des sites potentiels, d'élaboration des programmes de construction et de préparation des textes des avant-projets de loi de construction et de création des lycées en question.

Une standardisation des bâtiments scolaires est en cours. Elle permettra d'accélérer le temps de construction des nouveaux lycées. Elle consiste en une définition standard des espaces scolaires et des programmes de construction de la part du ministère de l'éducation nationale et d'une standardisation technique des bâtiments de la part de l'Administration des Bâtiments Publics.

6.3 Les équipements scolaires

Dès le début de l'année budgétaire, le service des équipements scolaires a mis ses procédures en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi sur la comptabilité de l'Etat. Les procédures des fiches d'acquisition furent simplifiées. De la sorte, sur 603 ordonnancements, deux visas seulement ont été effectués par le contrôleur financier. Malgré un certain retard dans l'attribution des demandes, dû au passage par engagement individuel de chaque objet demandé au contrôle financier, le budget total a pu être liquidé.

6.4 Les travaux de gestion

6.4.1 La gestion du Forum

Le Service des Constructions, Equipements et Restaurants Scolaires gère les parties communes du Campus Scolaire Geesseknäppchen entre autres la piscine et le Forum. L'horaire d'occupation de la piscine par les établissements scolaires et la Fédération de Natation a été coordonné.

Par ailleurs le service a coordonné l'horaire d'occupation des salles du Forum par les établissements scolaires, par les groupes d'animation théâtrale, ainsi que par des conférences et la formation continue des enseignants.

Le taux d'occupation du Forum a été de 89% (156 journées sur 175 journées scolaires)

Un projet de loi créant un Service pour la gestion des parties communes a été élaboré en coordination avec les Directeurs du Campus et déposé à la Chambre des Députés.

6.4.2 Le service de la restauration scolaire

Au début de l'année budgétaire, le service de la restauration scolaire s'est adapté à la nouvelle loi sur la comptabilité de l'Etat. Une décentralisation des compétences d'achat a été réalisée. Pour le traitement de 11.813 factures un seul visa a été exprimé par le contrôleur financier. Une comptabilité analytique pour les différents sites a été élaborée au sein du service.

Le passage à l'Euro a été préparé sur tous les sites par la transformation des caisses, des automates de boissons et de vivres, ainsi qu'une préparation du personnel des caisses.

Un restaurant scolaire a été installé à l'annexe du Lycée technique Mathias Adam à Differdange.

Depuis la rentrée 2001/2002, le service des restaurations du ministère de l'éducation nationale a pris en charge la formation d'apprenti(e)s cuisinier(s) en alternance avec la formation théorique dispensée par le Lycée Technique de Bonnevoie.

Statistiques de fréquentation de la restauration scolaire du ministère de l'éducation nationale pour l'année 2000/2001

Etablissement scolaire	Nbre menus (annuel)	Passages convives (annuel)	Fréquentation moyenne	Pourcentage de fréquentation
LTNB	6 227	73 498	480	42
LGE	17 319	84 171	611	56
LHCE	27 285	97 498	752	88
LTE	11 598	54 202	396	16
LTMA	4 383	26 237	184	17
LGL	12 533	79 707	556	42
LTAM	18 109	92 514	666	39
CLL	6 756	16 501	140	5
ISERP	30 328	0	183	47
LTJB	7 426		45	8
LCE	4 151	0	25	2
LCD	21 303	98 573	722	42

LT-Ett	6 069	44 734	306	17
ATHENEES	15 560	10 386	156	11
LMRL	11 252	74 574	517	40
LAM		40 275	243	36
ECG	0	46 449	280	66
CNFPC	13 399	6 340	119	42
LTC-A	6 770	121 235	771	32
LTML	15 209	22 651	228	22
VAUBAN	12 399		75	26
LRSL	21 581	44 275	397	43
Ecole Française	36 771		222	73
ISL	19 745	22 675	256	50
IMC avec LTPS	16 714		101	63
MIAMI	15 463		93	93
EDIFF-CLERVAUX	4 871	0	45	64
EDIFF-WARKEN	7 330	0	44	44
EDIFF-ROESER	1 115	0	10	65
EDIFF-ECHTERNACH	72	0	1	3
LNW	15 351	38 304	323	23
AUTISTES	2 967	0	18	71
Ecole WALDORF	8 186	0	49	17
LTC-B	9 259	17 500	161	49
	407 501	1 112 299	9 155	30
Campus Geesseknäpchen	81 190	171 684	1 523	40

6.4.3 La qualité de la restauration scolaire

Démarche qualité au sein du service de restauration scolaire du ministère de l'éducation nationale

Traçabilité des produits

La traçabilité se définit comme « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une denrée alimentaire ou d'un ingrédient au moyen d'une identification enregistrée ». Dans ce cadre le service des restaurants scolaires a exigé de ses propres fournisseurs comme de ceux des prestataires privés, une documentation justifiant de la traçabilité (viande, poisson, fruits et légumes et produits laitiers).

Suivi de la démarche qualité

Contrôle de l'origine des produits.

Contrôle des températures dès la livraison et jusqu'au stockage.

Mise en route du système d'alerte rapide en collaboration avec le Ministère de la Santé-Division de l'Inspection Sanitaire.

Cette démarche a permis de gérer des problèmes liés à la filière agroalimentaire et notamment bovine.

6.4.4 La structure de la restauration scolaire

La restauration scolaire du ministère de l'éducation nationale est divisée en plusieurs parties gérées par des partenaires différents, à savoir :

Les restaurants sous régie privée (sociétés GERELUX et PEDUS SERVICE):

Sites : Athénée, Lycée Michel Rodange, Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion, FORUM, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Technique du Centre, Centre Universitaire, Lycée Technique du Centre Annexe Kirchberg, Lycée Robert Schuman, Lycée Vauban, Lycée du Nord Wiltz, Education différenciée - Warken, Education différenciée-Clervaux, Education différenciée-Echternach, Ecole Française, Institut pour enfants autistes et psychotiques, Lycée technique pour professions de santé Warken et Luxembourg, Institut pour infirmes moteurs cérébraux, Miami University.

Les restaurants sous régie directe

Sites : Lycée Technique Nic Biever Dudelange, Lycée Hubert Clement Esch/Alzette, Lycée de Garçons Esch/Alzette, Lycée Technique Mathias Adam Pétange, Lycée Technique Esch/Alzette, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Technique des Arts et Métiers Luxembourg, ISERP Walferdange, Lycée Technique Ettelbruck, Lycée Classique Diekirch, Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher, Centre National de la Formation Professionnel Continue et le Centre de langues.

Restaurants fonctionnant en synergie avec l'asbl Jacques Brocquart

Sites : Lycée Classique et Technique Echternach et Lycée Technique Agricole

7 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

7.1 Directives

Il a été rappelé avec insistance aux instituteurs et aux inspecteurs dans le cadre de la circulaire de printemps et d'une lettre adressée à tous les enseignants de l'enseignement primaire que les dispositions du plan d'études concernant l'emploi de la langue d'enseignement doivent être respectées.

Le plan d'études stipule que la langue allemande est à utiliser pendant les cours d'allemand, de mathématique, de géographie, d'histoire, de sciences naturelles et d'éveil aux sciences. Le français constitue la langue véhiculaire pendant les leçons de français. L'apprentissage de l'allemand se fait donc également dans les branches non-linguistiques et la pratique de parler le luxembourgeois à la place de l'allemand ou du français est à proscrire .

Des précisions ont également été données sur les devoirs à domicile, notamment sur leur utilité, sur leur étendue et sur leur formulation afin que les enfants puissent les réaliser sans devoir recourir à l'aide d'un adulte.

Par ailleurs, il a été retenu que les deux premières semaines de l'année scolaire doivent être consacrées plus spécialement à l'initiation systématique des enfants au travail autonome.

7.2 Révision de la loi de 1912.

Le ministère de l'éducation nationale est en train de procéder à une révision complète de la loi scolaire de 1912. Un groupe de travail restreint du ministère a élaboré un document de travail qui a été soumis à un groupe d'accompagnement constitué à cet effet et composé des représentants des syndicats et organismes concernés en vue d'une concertation approfondie avec les partenaires scolaires.

Ce document de travail contient une première partie qui porte sur l'école luxembourgeoise dans son ensemble ainsi qu'une deuxième partie qui traite de l'organisation de l'enseignement primaire et de l'éducation préscolaire.

7.3 L'éducation préscolaire

Pendant l'année scolaire 2000-2001, 59 communes ont offert des groupes d'éducation précoce, ce qui représente au total une prise en charge de 2379 enfants, dont 40,02% d'enfants de nationalité non luxembourgeoise et 2,16% d'enfants à besoins spécifiques.

Le ministère, soucieux de faire bénéficier tous les enseignants luxembourgeois de l'éducation préscolaire des recherches scientifiques récentes en matière d'éducation des jeunes enfants, a organisé l'exposition «Reggio Children - Les cent langages des enfants » en juillet 2001. Cette exposition montre les expériences et le fonctionnement des jardins

d'enfants de la municipalité de Reggio Emilia en Italie. Elle met en évidence un choix de stratégies pédagogiques ainsi que d'intéressants exemples de bonne pratique qui en découlent ; dans le cadre de la formation continue un voyage d'études à Reggio Emilia a été organisé en octobre 2001.

Un groupe de travail d'enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a élaboré des matériels didactiques pour l'apprentissage du luxembourgeois dans l'éducation préscolaire:

- Un set de 20 fiches "Lëtzebuergesch fir déi Kleng" dont une première édition est prévue pour le printemps 2002 et une seconde pour la rentrée 2002/2003.
- Un logiciel éducatif (CD-ROM interactif) en langue luxembourgeoise "Klick mam Nick".
- Une « Valisette pédagogique » renfermant du matériel didactique ainsi qu'un livret méthodologique, proposant des activités de communication et d'expression orales se référant aux saisons.

7.4 L'enseignement primaire

7.4.1 Les manuels scolaires

En 2001, les manuels de mathématiques ont été adaptés à l'euro. Du matériel spécial en rapport avec l'euro a été édité (monnaie scolaire, cassette-vidéo) et un concours a été organisé en collaboration avec la Banque Centrale du Luxembourg.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale a édité des matériels nouveaux en rapport avec l'éducation morale et sociale et l'Histoire (matériel provisoire pour la 6^e année d'études).

7.4.2 Les organisations scolaires

La mise en place d'un système permettant de collecter les indicateurs indispensables concernant les organisations scolaires des communes a progressé. Plus de 80 % des communes ont adopté le logiciel "Scolaria" pour fournir les informations requises. Ces données permettent entre autres d'établir des statistiques sur les besoins en personnel enseignant.

En vue d'une collaboration étroite et efficace avec les communes, le service de l'enseignement primaire, en collaboration avec le service informatique du ministère a entrepris des travaux d'implémentation d'une version internet du logiciel.

7.4.3 Les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et des classes spéciales

Ordre d'enseignement	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Éducation précoce	1142	2035	2377
Éducation préscolaire	10349	10704	10706
Enseignement primaire (1re-6e année d'études)	29029	29901	30893
Enseignement spécial	504	574	385
Total	41024	43214	44361

7.4.4 Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orient.	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublement de la 6e
1998	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1999	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
2000	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2001	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)

Le taux des élèves admis en classe d'orientation de l'enseignement secondaire s'est stabilisé les dernières années à environ 40 %. Le taux d'admission en classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique se situe autour de 52 %, l'admission en classe modulaire du régime préparatoire s'élève à environ 8%. Le taux de redoublement de la 6^e année d'études est minime.

7.4.5 Les horaires hebdomadaires à l'enseignement primaire

Une large consultation visant à évaluer l'appréciation de l'introduction de nouveaux horaires hebdomadaires scolaires par les partenaires scolaires a eu lieu au printemps. Un questionnaire-type a été proposé aux administrations communales afin de consulter, le cas échéant, les parents d'élèves.

12993 réponses, provenant de 35 communes, ont été retournées au ministère, dont 2069 émanant d'écoles ayant cours chaque deuxième samedi et 10786 émanant d'écoles étant libres chaque samedi. Le degré de satisfaction était de 76,8 % chez des parents d'élèves dont les enfants sont libres chaque 2^e samedi contre 89,2 % chez es parents d'élèves dont les enfants sont libres chaque samedi.

La répartition des formules retenues par les autorités communales est la suivante :

Formule choisie	Nombre de communes	Enfants concernés	%
Chaque samedi libre	43	19159	60,99
Chaque 2 ^e samedi libre	64	10673	33,97
Maintien de l'ancien horaire	11	1580	5,03

8 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

8.1 Directives

Une instruction ministérielle a été adressée aux enseignants pour rappeler aux enseignants l'obligation de l'emploi des langues véhiculaires.

L'attention des enseignants a été attirée sur le fait que le développement des facultés langagières ne relève pas de la seule responsabilité des enseignants de langues et que tous les titulaires sont appelés à offrir aux élèves, dans le cadre de leurs cours respectifs, l'occasion d'acquérir une bonne faculté d'expression. En respectant l'emploi des langues véhiculaires prescrites dans les programmes et en amenant dès lors les élèves à écouter et à s'exprimer de manière soutenue en français et en allemand, les enseignants de toutes les branches peuvent contribuer à l'amélioration des compétences langagières.

La motion invitant le ministre de l'Éducation nationale à "sensibiliser les enseignants sur l'importance d'utiliser l'allemand et le français comme langues véhiculaires, tel que prévu dans les différentes disciplines" que la Chambre des députés a adoptée lors du débat d'orientation du 29 novembre 2000 sur l'école d'intégration a également été rappelée.

8.2 Les réformes de l'enseignement

8.2.1 La réforme de la division supérieure de l'Enseignement secondaire

Les projets de loi et de règlement grand-ducal portant réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire ont été introduits dans la procédure législative et portés à la connaissance des partenaires scolaires.

Ces projets prévoient une modification des structures de la division supérieure de l'enseignement secondaire et l'abolition de la dispense respectivement du cours de formation morale et sociale et du cours d'instruction religieuse et morale. Ils définissent les matières obligatoires et à option, la répartition des matières ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours.

Dans le cadre de la restructuration des contenus pédagogiques du cycle supérieur de l'enseignement secondaire, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication est intégrée dans le curriculum, de façon à ce que toute matière enseignée puisse amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires non seulement pour lire, écrire et comprendre les informations, mais encore pour les mettre à profit pour leur propre travail par les moyens appropriés.

8.2.2 La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale

Les nouvelles classes de 11CM de la formation rénovée ont débuté en septembre 2001. Par ailleurs, les travaux de réforme de la section secrétariat de la division administrative et commerciale ont débuté en 2002. L'accompagnement scientifique de la réforme est assuré

par l'Institut für Wirtschaftspädagogik de l'université de St. Gall. L'objectif visé est d'offrir une formation mettant l'accent sur les langues, l'organisation et la planification, la communication et les nouvelles technologies de l'information.

8.2.3 L'introduction d'une deuxième session aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Une deuxième session a été introduite par les règlements grand-ducaux du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires, secondaires techniques et de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique. Ces règlements sont complétés par les règlements grand-ducaux du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves des examens de fin d'études.

Les nouveaux règlements sont applicables aux examens de fin d'études à partir de l'année scolaire 2001-2002.

8.3 Le projet d'autonomie des lycées et lycées techniques

Le projet d'autonomie porte sur les domaines suivants:

- * les contenus et les méthodes de l'enseignement;
- * l'organisation de l'enseignement;
- * la gestion de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomie les lycées sont autorisés à:

- * adapter, pour une ou plusieurs classes à l'exception des classes terminales, à raison de dix pour cent du nombre total, le nombre de leçons hebdomadaires réservées aux différentes branches pour autant qu'aucune branche ne soit éliminée de la grille horaire fixée pour la ou les classes en question
- * adapter la répartition des leçons d'enseignement sur l'année scolaire;
- * introduire des mesures d'appui et d'orientation.

La mise en œuvre pédagogique du projet a lieu dans le cadre d'un crédit d'heures accordé au lycée en fonction du nombre d'élèves.

Pour la gestion des différents domaines du projet, le lycée est autorisé à adjoindre à la gestion de l'enseignement des professeurs qui peuvent bénéficier d'une décharge.

En vue d'assurer la concertation et la participation de tous les partenaires de l'école au projet, les lycées sont autorisés à élargir la composition et les attributions du Conseil d'Education.

Les projets font l'objet d'une évaluation.

Quatre établissements ont participé en 2001 à un projet d'autonomie :

L'Athénée de Luxembourg : L'autonomie porte sur l'organisation des cours renforcés, des cours optionnels et l'introduction de cours spéciaux stratégiques en classe de quatrième ainsi que sur la guidance des élèves de certaines classes et le suivi de leurs résultats par les régents de classe.

Le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette : La fonction de régent-tuteur dans les classes du cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique est introduite progressivement. A la rentrée 1999 il a débuté pour la classe de 7e. Outre sa tâche de régent, le régent-tuteur doit intensifier les relations avec les élèves de sa classe: il enseigne plusieurs branches et il dispose d'une leçon hebdomadaire faisant partie intégrante de la grille horaire pour un travail informatif et éducatif avec la classe (informations sur les structures de l'EST et les perspectives de formation professionnelle; apprentissage de règles de bonne conduite).

En outre, les élèves que le conseil de classe a désignés suivent une leçon d'appui soit en allemand, en français ou en mathématique. Cette leçon fait également partie de la grille horaire. Les élèves qui ne suivent pas l'appui suivent une leçon d'éducation sportive.

Deux professeurs sont déchargés partiellement de leur tâche pour assurer la coordination de l'action des régents-tuteurs.

Les régents-tuteurs suivent une formation en communication relationnelle assuré par l'IUT de Troyes; le projet est accompagné, pour la mise en place de l'évaluation interne, par l'Institut de recherche pédagogique de Lyon.

Au lycée Aline Mayrisch l'autonomie pédagogique permet d'offrir des classes sportives selon un horaire et un programme adaptés.

Dans le cadre de son projet pédagogique, deux actions bénéficient également des dispositions d'autonomie :

1. Le "défi" est un programme qui s'étend sur toute l'année scolaire et dont l'objectif est de rendre l'élève autonome et responsable. Le "défi" a pour but de susciter d'une part la prise d'initiative personnelle et d'autre part la stimulation des relations humaines en misant sur la créativité et la collaboration.

2. L'Espace-Découverte peut, par le biais d'ateliers d'initiation et d'ateliers de perfectionnement approfondir les connaissances des élèves dans des domaines variés. Cette année, chaque élève participera à un Espace-Découverte qui comprendra 5 séances de 2 heures et une journée de présentation. Toutes ces mesures visent à développer les compétences de compréhension, de synthèse et d'autonomie des élèves.

Au lycée technique d'Ettelbruck, l'autonomie pédagogique partielle permet d'organiser le tutorat au cycle inférieur à raison d'une heure par semaine.

8.4 Les commissions nationales des programmes

Le mandat des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique (EST) et de l'enseignement secondaire (ES) a été renouvelé, 31 commissions (17 concernant des branches, 14 des formations) pour l'EST, 22 commissions pour l'ES.

Une nouvelle commission nationale pour les programmes du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique a été mise en place.

Plusieurs réunions plénières avec tous les présidents des commissions nationales ainsi que des conférences spéciales (Fachkonferenzen), qui rassemblent tous les titulaires d'une même branche et d'un même établissement, ont été organisées.

Le 'Cadre européen commun de référence pour les langues' (projet Portfolio) a été présenté aux commissions nationales; dans ce contexte, une consultation concernant les niveaux

seuils dans les langues à prévoir pour les différentes formations a eu lieu auprès des commissions nationales respectives.

Un Vade-mecum pour l'édition d'un manuel, après consultation avec les différents services du ministère et le Service central des imprimés de l'Etat, a été élaboré.

Les travaux pour la création d'un centre de documentation et d'accueil au service des Commissions nationales sont en cours.

8.5 La population scolaire

8.5.1 Les effectifs de l'enseignement secondaire (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Année	98/99	99/00	00/01	01/02
Effectif total	9471	9641	9859	10057
Variations (en %)		+1,8%	+2,3%	+2,0%

Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Année	98/99		99/00		00/01		01/02	
Classique	250	(16,4%)	264	(17,1%)	263	(16,6%)	2570	(15,7%)
Moderne	1274	(83,6%)	1283	(82,9%)	1320	(83,4%)	1385	(84,3%)
Total	1524		1547		1583		1642	

b) choix de l'orientation en classe de 4e:

Année	98/99		99/00		00/01		01/02	
Orientation littér.	238	(17,6%)	207	(14,8%)	273	(20,0%)	290	(20,7%)
Orientation scient.	1117	(82,4%)	1188	(85,2%)	1091	(80,0%)	1110	(79,3%)
Total	1355		1395		1364		1400	

c) choix d'une quatrième langue vivante en 4e:

Année	98/99		99/00		00/01		01/02	
Espagnol	566	(41,8%)	598	(42,9%)	515	(37,8%)		(45,4%)
Italien	274	(20,2%)	250	(17,9%)	266	(19,5%)		(23,4%)
Portugais	13	(1,0%)	9	(0,6%)	7	(0,5%)		(0,6%)
Cours renforcé	502	(37,0%)	538	(38,6%)	576	(42,2%)		(30,6%)
Total	1355		1395		1364		1400	

d) choix de la section en classe de 2e:

Année	98/99		99/00		00/01		01/02	
A1	128	(11,2%)	137	(11,6%)	141	(11,7%)	154	(12,8%)
A2	210	(18,4%)	239	(20,2%)	217	(18,0%)	231	(19,2%)
B	153	(13,4%)	139	(11,8%)	132	(10,9%)	130	(10,8%)
C	284	(24,9%)	283	(23,9%)	284	(23,5%)	295	(24,5%)
D	246	(21,5%)	251	(21,2%)	285	(23,6%)	249	(20,7%)
E	95	(8,3%)	106	(9,0%)	125	(10,4%)	120	(10,0%)
F	26	(2,3%)	27	(2,3%)	23	(1,9%)	26	(2,2%)
Total	1142		1182		1207		1205	

8.5.2 Les effectifs de l'enseignement secondaire technique (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Régime préparatoire (modulaire)	2028	2211	2203	2232	2230
7e ST / ST ADAPT	2389	2387	2376	2366	2565
7e d'intégration	57	54	74	70	55
8e théorique	1669	1739	1596	1531	1587
8e polyvalente	722	698	790	812	757
8e d'intégration	48	29	87	122	101
9e théorique	1531	1556	1610	1583	1500
9e polyvalente	833	809	706	834	824
9e pratique	588	639	576	540	524
9e d'intégration	62	46	116	106	174
Total cycle inférieur	9927	10168	10134	10196	10317

Cycle moyen et supérieur	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Régime technique					
Division technique générale	964	981	975	1008	1016
Division administrative et commerciale	1561	1526	1593	1679	1756
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	755	697	724	659	619
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	496	540	559	560	477
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	282	336	350	385	487
Total régime technique	4058	4080	4201	4291	4355

Régime de la formation de technicien	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Division administrative et commerciale	938	1038	1067	1225	1292
Division agricole					
section agricole	54	47	50	52	62
section horticole	38	43	33	32	33
section environnement naturel	0	0	29	44	56
Division artistique	253	267	269	288	274
Division chimique	32	41	35	38	39
Division électronique	428	406	390	354	320
Division génie civil	225	222	210	204	213
Division hôtelière et touristique	64	61	68	74	83
Division informatique	142	169	184	212	297
Division mécanique.					
section mécanique automobile	37	39	48	52	48
section mécanique générale	91	100	83	95	95
Total formation de technicien	2302	2433	2466	2670	2812

Régime professionnel	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	447	488	572	629	744
Section vente	372	415	449	447	444
Section informatique					35
Section décorateur	18	16	19	16	14
Section bureau de voyage	62	63	68	84	84
Section métiers de l'électricité	503	537	539	494	532
Section mécanicien	258	194	214	227	217
Section mécanicien auto	116	216	219	184	162
Section peintre	31	35	39	44	41
Section bâtiment / dess. en bât.	59	61	58	72	79
Section serrurier	23	35	41	44	38
Section installateur chauffage	55	74	45	68	57
Section installateur sanitaire	16	14	19	26	25
Section métiers du bois	114	128	150	139	150
Section métiers de la toiture	16	23	21	8	0
Section habillement	3	2	3	5	4
Section coiffure	166	183	180	178	192
Section boulanger / pâtissier	55	57	42	44	48
Section boucher / charcutier	10	13	12	11	7
Section débosseleur / carrossier	43	52	62	54	31
Section opticien	41	33	32	27	32
Section métiers du livre	28	45	58	52	44
Section cuisinier	55	76	75	89	79
Section garçon / serveuse	5	8	11	10	9
Section traiteur	4	5	9	10	10
Section hôtelier / restaurateur	149	145	156	171	149
Section agricole	42	41	32	25	24
Section horticole	112	110	110	101	119

Section forêt / environnement	20	25	15	22	16
Section machines agricoles	17	24	24	28	24
Section ménagère	90	99	87	74	74
Section aide-soignant	46	52	85	115	169
Section assistant en pharmacie					19
Section esthéticienne	22	18	16	22	19
Section mécanicien dentaire	8	8	10	6	4
Section photographe	12	11	9	7	6
Section peintre voiture	4	8	7	16	43
Section tapissier	4	2	3	2	2
Section instructeur auto	8	16	9	20	5
Section instructeur de natation			10	10	15
Section sérigraphe	8	3	0	1	1
Divers non répertoriés	24	20	23	54	23
Total CATP	3066	3355	3533	3636	3790

CITP	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Section électricité	59	57	57	67	91
Section mécanique auto	53	58	56	53	58
Section vente alimentation	101	127	110	96	133
Section installateur chauffage	40	42	42	45	53
Section garçon / serveuse	9	6	5	4	5
Section cuisinier	37	25	20	14	26
Section installateur sanitaire	16	10	6	6	9
Section peinture	0	34	0	0	0
Total CITP	315	359	296	285	375

CCM	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Section boulanger	25	19	16	18	17
Section boucher	14	13	11	8	7
Section habillement	1	1	2	0	3
Section coiffure	130	127	99	99	105
Section horticole	40	58	44	49	59
Section carrosserie	49	47	42	40	41
Section peinture	60	42	65	56	63
Section bâtiment	21	30	24	22	29
Section couvreur	16	16	13	6	13
Section tapissier	1	1	2	1	1
Section peintre voiture	14	14	11	13	13
Divers	0	0	3	1	1
Total CCM	371	368	332	313	352
Total régime professionnel	3752	4082	4161	4234	4517

ELEVES DANS L'EST	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Total cycle inférieur	9927	10168	10134	10196	10317
Total régime technique	4058	4080	4201	4291	4355
Total formation de technicien	2302	2433	2466	2670	2812
Total CATP	3066	3355	3533	3636	3790
Total CITP	315	359	296	285	375
Total CCM	371	368	332	313	352
Total EST	20039	20763	20962	21391	22001

Les chiffres pour l'année scolaire 2001/2002 sont les données pour la rentrée scolaire.

8.6 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01	
Admis	1032	(85,5%)	971	(87,0%)	959	(86,0%)	1071	(87,9%)
Refusés	175	(14,5%)	145	(13,0%)	156	(14,0%)	147	(12,1%)
Total	1207		1116		1115		1218	

Mentions

Année	97/98	98/99	99/00	00/01
Très bien	9,8%	11,4%	11,4%	9,5%
Bien	43,6%	49,1%	45,2%	45,7%
Assez bien	37,1%	29,4%	32,3%	32,7%
Satisfaisant	9,5%	10,1%	11,2%	12,1%

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01	
Admis	589	(78,0%)	516	(71,5%)	618	(74,8%)	692	(78,7%)
Refusés	166	(22,0%)	206	(28,5%)	208	(25,2%)	187	(21,3%)
Total	755		722		826		879	

Mentions

Année	99/00	00/01
Très bien	5,5%	6,6%
Bien	53,2%	50,9%
Assez bien	28,8%	26,5%
Satisfaisant	12,5%	16,0%

Régime de la formation du technicien

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01	
Admis	313	(75,2%)	323	(74,8%)	306	(73,2%)	383	(78,6%)
Refusés	103	(24,8%)	109	(25,2%)	112	(26,8%)	104	(21,4%)
Total	416		432		418		487	

Mentions

Année	99/00	00/01
Très bien	4,6%	2,9%
Bien	44,1%	46,7%
Assez bien	31,0%	32,4%
Satisfaisant	20,3%	18,0%

8.7 L'orientation au cycle inférieur de l'EST

Les discussions sur le passage de la classe de 9^e à la classe de 10^e s'articulent autour de deux axes, à savoir l'orientation et la promotion.

L'éducation aux choix, le tutorat dans les classes du cycle inférieur, la participation des parents d'élèves à l'orientation, ont été approfondies, afin d'améliorer l'orientation des élèves. Dans le même contexte, les devoirs en classe communs en français, en allemand et en mathématique en classe de 9^e ont été introduits.

Une adaptation des critères de promotion respectivement une modification des niveaux d'accès aux différents régimes du cycle moyen, se fera dans le cadre de la réforme du cycle inférieur de l'EST. Au cours de l'année 2001 les premières pistes de réflexion en vue d'une réforme permettant de mieux orienter les élèves en fonction de leurs capacités à travers les trois années du cycle inférieur et d'accorder une plus grande importance à la prise en charge éducative ont été tracées.

8.8 Les équivalences

Le service de l'enseignement secondaire et secondaire technique a traité un nombre croissant de demandes d'équivalence respectivement de reconnaissance de diplômes et de certificats d'études étrangers.

Dans le domaine des professions de santé, 1895 dossiers et, dans le domaine des professions sociales, 152 dossiers ont été traités, ce qui représente une augmentation de 50% par rapport à l'année précédente

Au niveau bac général et bac technique, près de 1000 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation et 864 décisions d'équivalence ont été prises, dont 174 refus. La majeure partie des diplômes étrangers reconnus venait de France (308), de la Belgique (223) et de l'Allemagne (56).

Plus de 500 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation en vue d'une (ré)insertion dans une classe ou une voie de formation du système scolaire luxembourgeois.

De même, un volume considérable d'évaluations de dossiers quant à une qualification professionnelle en vue d'un emploi au Luxembourg, a été traité.

8.9 Les nouvelles formations à l'EST

Les travaux concernant l'introduction d'une section informatique au niveau de la division Technique générale du régime technique ont progressé.

Au régime professionnel, les formations de l'aide en pharmacie et de l'informaticien spécialisé ont débuté à la rentrée scolaire 2001.

8.10 Les projets d'établissement

Parmi les 15 projets d'établissement en cours pendant l'année scolaire 2000/2001, 6 sont venus à échéance le 15 juillet 2001 au terme de leur 5^e année.

Les responsables des 6 projets achevés ont soumis au Conseil d'Administration du Centre de Coordination des Projets d'Établissement leurs propositions quant aux activités à transférer dans le fonctionnement normal de leur lycée. Ces propositions ont été avisées favorablement par le Conseil d'Administration du CCPE et approuvées par le Ministre.

8.10.1 Les activités transférées à la fin du projet dans la pratique quotidienne du lycée sont :

Lycée	<u>Intitulé du projet et activités transférées</u>
AL	<u>L'action pédagogique par les moyens de communication d'aujourd'hui</u> promotion des efforts d'autonomie et de responsabilité auprès de tous les élèves suivi et évaluation de la préparation à domicile (gestion et planification du travail, préparation des devoirs en classe, contrôle continu ...), notamment dans le contexte du nouvel horaire aménagé

LGL	<p><u>Lutte contre les préjugés et la violence à l'école : le mobbing à l'école</u> continuer, sur base des ressources documentaires élaborées au cours du projet, à aborder le problème dans le cadre de différents cours (notamment cours de langues, instruction religieuse et morale, formation morale et sociale) en amenant les élèves à analyser les raisons à l'origine de la violence impliquer d'autres enseignants et d'autres élèves dans le projet en variant les idées et les sujets liés à la violence encourager les élèves à réaliser des travaux en classe, organiser éventuellement des expositions</p>
LCE	<p><u>Journée de collecte de fonds</u> continuation des activités du projet par le biais d'une asbl à créer publication dans la presse d'un appel aux ONG et analyse des projets dans le cadre d'un cours à option campagne d'information et de sensibilisation de tous les élèves élaboration de matériaux (affiches, dépliants, film ...) collecte de fonds</p>
LTNB	<p><u>Introduction des technologies de l'information et de la communication dans toutes les branches et dans toutes les classes comme outil de travail et moyen de communication</u></p> <p>maintenance du système de serveurs accès au réseau internet et intranet pour la préparation des devoirs et la recherche free-surfing: accès libre des élèves à internet et mise à disposition d'une assistance pédagogique et technique</p>
LTAM	<p><u>Méi Sonn an d'Schoul: Introduction de l'écologie dans les formations offertes au lycée</u></p> <p>réalisation de travaux de fin d'études par les élèves de 13^e en rapport avec le labo solaire sensibilisation des classes de 9^e à l'énergie solaire dans le cadre de la collaboration en matière d'orientation des trois lycées techniques du Limpertsberg, réalisation d'activités parascolaires sous forme de modules permettant aux élèves intéressés d'acquérir des connaissances de base et des compétences dans le domaine de l'énergie renouvelable organisation de formations destinées à un public plus large intégration des acquis dans les formations existantes en collaboration avec les commissions des programmes</p>

Six lycées, à savoir l'Athénée, le Lycée Aline Mayrisch, le Lycée classique d'Echternach, le Lycée classique de Diekirch, le Lycée Hubert Clement et le Lycée technique Nic Biever ont démarré un nouveau projet d'établissement à la rentrée 2001, tandis que les 8 projets déjà en cours ont continué sur leur lancée. Le total des projets d'établissement réalisés en 2001-2002 s'élève donc à 14.

8.10.2 Projets reconduits

Lycée	Année	Intitulé du projet
LGE	3	Mieux vivre et mieux travailler au lycée : évaluation de la qualité de l'enseignement
LTETT	4	PHENIX - Partnership, Health, Environment, Nature, Identity, Exchange
LTE	4	Pour une meilleure réussite scolaire
LTMA	4	M' (à) l'aise à l'école
LTPS	3	L'élève, acteur de sa formation
LTB	3	Construire et développer des compétences au cycle inférieur
LTJB	3	Cooltour am LTJB
LTC	5	Auto-évaluation du LTC

8.10.3 Nouveaux projets

AL	1	L'accompagnement de l'élève dans un projet : un travail d'équipe ? un travail interdisciplinaire ?
LAM	1	FAR – Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du LAM
LHC	1	Compétences-clés du personnel enseignant
LCE	1	TEE – Travail d'élèves encadrés
LCD	1	Le lycée comme lieu d'apprentissage
LTNB	1	Orientation scolaire et professionnelle / compétences- clés du personnel enseignant

Un budget total de EUR 350.081,93-, a été alloué à la mise en œuvre des 15 projets d'établissement au cours de l'année scolaire 2000-2001. Pour l'année scolaire 2001-2002, le budget à répartir entre 14 projets s'élève à EUR 367.813,26-.

8.10.4 Le Centre de Coordination des Projets d'établissement

Activités

Le Conseil d'Administration du CCPE s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2001. L'audit financier des différents projets portant sur l'année scolaire 2000-2001 a été reporté, pour des raisons organisationnelles, au début de l'année 2002.

Une grande partie des réunions du Conseil d'Administration a été consacrée au suivi des activités réalisées dans le cadre des projets ainsi qu'à la répartition des budgets pour l'année de projet suivante.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 15 décembre 2000, les responsables des nouveaux projets à démarrer à la rentrée 2001 ont été invités à venir exposer devant les

membres du Conseil d'Administration le concept et les grandes lignes de leur futur projet. Ces présentations orales se sont faites en février 2001 préalablement à l'élaboration et à la soumission des dossiers de candidature et avaient pour objectif de permettre un échange de vue quant aux orientations et aux finalités des futurs projets.

L'année 2001 a également vu le développement et la mise en ligne d'un site internet consacré aux projets d'établissement, accessible depuis octobre 2001 à l'adresse <http://ccpe.men.lu>. Ce site explicite les principes et les modalités de mise en œuvre des projets d'établissement tout en donnant accès à des fiches descriptives détaillées concernant aussi bien les projets en cours que les projets archivés. Il a pour objectif non seulement de documenter les différentes activités réalisées dans le cadre des projets d'établissement, mais également de favoriser les contacts entre les responsables de projets en vue d'un échange d'expériences.

8.11 L'étude PISA (Programme for international student assessment)

Le Luxembourg participe depuis 1998 à l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment). Cette enquête internationale, réalisée par l'OCDE dans 30 pays du monde entier, vise à évaluer "dans quelle mesure des élèves qui s'acheminent vers la fin de leur scolarité obligatoire ont acquis certaines des connaissances et des savoir-faire indispensables pour participer pleinement à la vie en société." L'évaluation porte notamment sur la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.

Les résultats du premier cycle de cette étude comparative à large échelle, à laquelle ont participé quelque 6000 élèves luxembourgeois des classes de 5^e de l'enseignement secondaire et de 9^e de l'enseignement secondaire technique, ont été rendus publics le 4 décembre.

Dans les trois domaines évalués – lecture, mathématiques et sciences –, le Luxembourg affiche de très faibles résultats par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Parmi les 32 pays ayant participé à l'enquête, le Luxembourg occupe la 29^e place. La Finlande, le Canada et la Nouvelle Zélande se classent en tête de liste. Au niveau des pays de l'UE, le Luxembourg se place en dernier, l'Allemagne se situe à la 12^e place.

L'écart du Luxembourg à la moyenne de l'OCDE est autrement préoccupant. Ainsi, en lecture, seuls 1,7% des élèves luxembourgeois ont réussi à atteindre le niveau de compétences le plus élevé (5/5) correspondant à de très bonnes performances, alors que la moyenne de l'OCDE s'élève à environ 10%. 35,1 % des élèves luxembourgeois se situent au niveau de compétences le plus bas (1/5), correspondant aux capacités les plus élémentaires. Force est également de constater qu'à 35,1 %, le pourcentage d'élèves luxembourgeois aux niveaux de compétences les plus bas est deux fois plus élevé que la moyenne des autres pays de l'OCDE, qui s'élève à 18,3 %.

En général, les résultats de l'Enseignement secondaire technique sont plus faibles que ceux de l'Enseignement secondaire. En ventilant les résultats de l'EST et en écartant les performances de l'enseignement modulaire, les différences entre l'ES et l'EST restent apparentes, mais sont moins marquées. Les performances des élèves de l'enseignement modulaire sont particulièrement faibles. Plus de 90% de ces élèves n'arrivent pas à dépasser

le niveau de compétences le plus bas, donc ne satisfait pas ou guère aux exigences de PISA.

La répartition des jeunes en élèves de langue maternelle luxembourgeoise d'une part et en élèves allophones d'autre part montre par ailleurs que les élèves ne parlant pas le luxembourgeois à la maison ont davantage tendance à se situer aux niveaux de compétences les plus bas. A noter également qu'en général, les filles sont plus performantes en lecture que les garçons.

En mathématiques, les performances du Luxembourg par rapport aux autres pays de l'UE ne sont guère meilleures qu'en lecture. Les performances diffèrent non seulement selon le type d'enseignement, mais également selon le sexe des élèves, les garçons aboutissant à de meilleurs résultats que les filles.

Dans tous les pays, la situation socio-économique des élèves a une influence considérable sur les performances. Au Luxembourg tout comme en Allemagne, ce rapport est particulièrement marqué. Les élèves issus d'un contexte socio-économique plus favorable affichent de meilleures performances que ceux dont la situation est moins favorable.

Analyses et perspectives

Considérant la complexité de l'enquête PISA ainsi que la multitude et la diversité des résultats en dégagés, le ministère s'est gardé d'annoncer des mesures hâtives. Pendant les jours qui suivirent la publication des résultats, il a eu des réunions avec les directeurs des lycées et lycées techniques, les inspecteurs de l'enseignement primaire, les représentants des syndicats, des associations des parents et des élèves, avec les présidents des commissions nationales des programmes et avec les membres de la Commission de l'éducation nationale de la Chambre des députés. Par ailleurs, un courrier d'information a été adressé à tous les enseignants. Tous les partenaires ont été invités à s'associer à l'analyse de la situation ainsi qu'à l'élaboration des mesures à prendre.

8.12 La réforme des programmes de formation morale et sociale

La Commission nationale pour les programmes de formation morale et sociale a élaboré un nouveau programme, dont les grandes orientations sont les suivantes :

“ Der neue Lehrplan, was er ist und was er nicht ist.

Was er nicht ist.

Er ist nicht die Darstellung eines moralischen Kosmos, auf den hin die Heranwachsenden erzogen werden sollen. Fremdverfügte Vorstellungen und Normen sind die “Fussschellen einer immerwährenden Unmündigkeit” (Kant).

Was er ist.

Der neue Lehrplan ist ein Programm, das eine aufgeklärte Gesellschaft mit einem Pluralismus von Lebensformen und unterschiedlichen Weltanschauungen all seinen heranwachsenden Bürgern als Orientierungshilfe im Denken anbieten kann, soll und darf. Er vermittelt die Grundwerte der modernen Demokratie, wie politische Gleichheit, Gerechtigkeit, sozialer Fortschritt, u.a.

Er bietet nicht nur sachliche Information (Wissensvermittlung) über verschiedene Moralbegründungen, Philosophien und Religionen an, sondern auch die pädagogischen Methoden, um eine Kompetenz im

ethischen Argumentieren zu fördern; wobei moralisch argumentieren noch lange nicht moralisch handeln heisst.

Will der moderne demokratische Staat nun aber unterschiedliche Wertehierarchien garantieren ohne den Zusammenhalt der heterogenen Gruppen und Bekenntnisse zu gefährden, so muss er schon im Schüler gewisse Kompetenzen, aber zunächst das Gefühl für minimale Spielregeln und elementare Verbindlichkeiten, wie z.B. Toleranz, entwickeln.”

Le nouveau programme a été élaboré en collaboration avec le Landesinstitut für Schule und Weiterbildung, Soest concepteur d'une formation en philosophie pratique à l'intention des élèves de l'enseignement postprimaire. Une formation pédagogique spécifique pour les enseignants de formation morale et sociale, organisée par le SCRIPT a été mise en place à la rentrée.

8.13 L'enseignement des Droits de l'Homme

Une commission de lecture a été créée et chargée de revoir les manuels scolaires dans le but d'y introduire des considérations sur les droits de l'homme ou de vérifier leur contenu quant au respect des Droits de l'Homme.

Des entrevues avec les présidents des Commissions nationales pour les programmes ainsi qu'avec les membres de la Commission Consultative aux Droits de l'Homme sont envisagées afin de promouvoir de manière transdisciplinaire l'enseignement des droits de l'homme dans l'enseignement postprimaire.

8.14 La presse à l'école

Ce projet est conduit conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le « Conseil de Presse ».

En 2001, 18 classes de 14 établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ont participé avec une équipe de professeurs à l'expérience « Presse à l'École ». Celle-ci consiste à appairer une classe et un journaliste professionnel pour constituer à la fois une introduction à la presse écrite luxembourgeoise et une incitation à la lecture.

Beaucoup de pages spéciales ont été publiées avec la participation de 8 quotidiens différents et l'accueil auprès des participants est plutôt favorable.

8.15 Les horaires hebdomadaires à l'enseignement postprimaire

La rentrée scolaire 2001 a été marquée par un changement des horaires hebdomadaires en faveur du samedi libre. Ainsi, les horaires des 23 lycées et lycées techniques se présentent comme suit :

Horaire aménagé : 6 lycées et 6 lycées techniques ;

Horaire traditionnel : 1 lycée et 4 lycées techniques ;

Horaire aménagé et horaire traditionnel : 3 lycées et 3 lycées techniques.

Le Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS) mis à part, tous les lycées et lycées techniques publics sur le territoire de la Ville de Luxembourg ont le samedi libre.

9 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 L'apprentissage et la maîtrise

9.1.1 Examens et certificats

Examens de maîtrise

En 2001, 148 brevets de maîtrise ont été délivrés.

Examens de fin d'apprentissage

En 2001, les résultats aux examens de fin d'apprentissage ont été les suivants:

	Total de candidats	Réussites:
Apprentissage artisanal CATP	432	285
Apprentissage artisanal CCM	102	67
Apprentissage artisanal CIP	70	65
Apprentissage industriel CATP	250	184
Apprentissage commercial		
employé de bureau	192	170
vente-décoration CATP	128	99
vente-décoration CIP	45	37
vente - agent de comptoir	24	18
auxiliaire économe	16	15
Horeca		
hôtelier-restaurateur	17	7
restaurateur	52	24
cuisinier plein temps	18	17
cuisinier-serveur de restaurant CATP	16	13
cuisinier-serveur de restaurant CIP	12	4
Apprentissage agricole		
agricole CATP	11	11
horticole CATP	36	29
horticole CCM	14	12
forêt – environnement CATP	4	4

9.1.2 Les équivalences

En 2001, le Service de la formation professionnelle a établi 329 certificats d'assimilation de certificats étrangers avec le certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP. La majeure partie de ces certificats étrangers étaient des certificats français (133), suivis par les certificats belges (93). Les autres se répartissent sur les différents Etats membres de l'Union européenne et pays tiers, dont 35 certificats de l'Ex-Yougoslavie (équivalence conditionnelle). 90 équivalences concernant des études à l'étranger ont été accordées en vue de l'admission au CATP. 2 équivalences ont été accordées avec le brevet de maîtrise, ainsi que 30 en vue de l'inscription au brevet de maîtrise. A noter encore, que 56 demandes d'assimilation au CATP ont été refusées et 21 tenues en suspens.

9.2 L'apprentissage pour adultes

Le règlement grand-ducal du 17 juin 2001 portant organisation de l'apprentissage pour adultes est la concrétisation partielle des modifications prévues par l'article XV de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998, de l'article 26 de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Ce règlement permet un accès aussi large que possible à des adultes aux diplômes officiels CATP, CCM et CITP, diplômes qu'ils n'ont pas obtenus dans le cadre de leur formation initiale. Par ce biais, le législateur entend améliorer le niveau de qualification, afin de valoriser les ressources humaines dont dispose le pays et ainsi lutter contre le chômage et favoriser la compétitivité des entreprises.

Pour l'année scolaire 2000/2001, 227 demandes ont été introduites pour lesquelles 192 admissions ont été prononcées.

78 adultes ont commencé un apprentissage dans des domaines aussi variés que l'agence de voyages, la reprographie, l'électricité, la coiffure, la vente et bien d'autres.

49 personnes ont terminé l'année scolaire ; toutes ont réussi leur année scolaire.

A partir de septembre, le modèle du régime concomitant est appliqué, dans le cadre de l'apprentissage pour adultes, aux filières suivantes : employé de bureau, électricien et horticulteur - pépiniériste-paysagiste. Il est prévu que pour l'année scolaire suivante d'autres filières fonctionneront suivant ce modèle.

Une méthodologie de reconnaissance et validation des acquis professionnels est en élaboration.

9.3 La formation professionnelle continue

9.3.1 La mise en œuvre de la loi du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

L'année 2001 était pour le Service de la Formation Professionnelle l'année de la consolidation de la mise en œuvre de la loi précitée. Les procédures administratives de traitement des dossiers ainsi que la collaboration avec l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) ont été structurées. Sur ces bases, une information transparente vis-à-vis des entreprises et des partenaires sociaux a pu se faire. Deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, les données quantitatives suivantes sont consolidées :

Pour l'année 2000 :

Nombre de demandes d'agrément : 123

Nombre de demandes éligibles : 117

Nombre de bilans : 46

Nombre de bilans éligibles : 37

Pour l'année 2001 :

Nombre de demandes d'agrément : 182

Nombre de demandes éligibles : 176

Par rapport à l'année 2000, on enregistre une augmentation des demandes d'agrément de 48%.

Etant donné que la totalité des rapports finaux 2000 et des demandes d'agrément 2001 ne sont pas encore évalués, les données suivantes sont provisoires :

Au niveau budgétaire, les demandes d'agrément 2000 sont surestimées de 20% en moyenne.

Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 devrait se situer légèrement en dessous de 12.400.000€ (500.000.000LUF). Compte tenu du stade actuel de l'évaluation des demandes d'agrément, de l'évolution du nombre de dossiers et de la surévaluation des dépenses, le cofinancement étatique pour les dossiers de l'année 2001 pourrait avoisiner les 18.600.000€ (750.000.000LUF).

S'il est vrai que la loi favorise la planification de la formation continue au sein des entreprises, il est vrai aussi que cette planification concerne essentiellement le volet financier ainsi que les grandes lignes de la formation. Les indications sur le nombre de participants, le nombre d'heures de formation et le nombre et le contenu des différents projets sont très aléatoires au niveau des demandes d'agrément.

Dans le cadre du programme e-Letzebuerg, le Service de la Formation Professionnelle a fait développer un outil électronique provisoire qui permet de réaliser un certain nombre de tâches administratives et de traiter statistiquement les données quantitatives du moment qu'elles sont enregistrées. Ce même projet est à la base d'une banque de données qui sera développée en 2002 et qui permettra un traitement électronique intégral des dossiers en question.

9.3.2 Le Centre national de formation professionnelle continue

En 2001, 63 480 heures de formation ont été dispensées dans le CNFPC d'Esch/Alzette et d'Ettelbruck. 4600 personnes, dont 1529 femmes et 3071 hommes ont été inscrites dans les divers cours. Le nombre d'inscriptions a légèrement augmenté par rapport à l'an 2000 tandis que le nombre d'heures de formation a diminué.

Les formations réalisées peuvent être divisées en deux grandes catégories:

- Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi. Ces formations représentent 76% des heures dispensées et 24% des inscriptions.
- Les formations, qui dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie s'adressent à des salariés et des particuliers. Ces formations représentent 24% des heures dispensées et 76% des inscriptions.

S'y ajoutent 2514 heures de formations dispensées pour 91 demandeurs d'asile.

9.3.3 L'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

Depuis la mise en place du nouveau conseil d'administration de l'INFPC, l'institut a procédé à de nouveaux engagements pour faire face principalement à sa mission qui consiste à assurer le secrétariat pour l'évaluation des dossiers de candidature soumis par les entreprises au ministère de l'éducation nationale dans le contexte de la loi du 22 juin 1999 sur la formation continue. L'INFPC est en outre l'interlocuteur des entreprises pour toutes les questions techniques concernant les différents formulaires à remplir.

Les deux autres missions, à savoir la promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la fonction d'institut pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, sont en préparation.

9.4 La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

9.4.1 Les mesures d'initiation et de formation professionnelle

La majorité de ces mesures sont à profit des jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification. D'autres personnes concernées sont des demandeurs d'emploi adultes, des bénéficiaires du revenu minimum garanti et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi. Les formations durent en moyenne une année et les personnes qui y participent sont inscrites à l'Administration de l'Emploi. Les formations ont eu lieu dans les domaines suivants : service - restauration, vente, environnement, peinture, peinture au pistolet, chauffage sanitaire, bureautique et réception, soudure, serrurerie, mécanique, coiffure, couture, menuiserie, métal, électricité, maçonnerie.

En 2001, les contenus de formation des mesures d'initiation qui s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans ont été réformés. Les domaines couverts par cette réforme sont : cuisine, service, vente, couture, peinture, menuiserie, métal, maçonnerie, éducation sociale. L'élaboration de ces modules de formation s'inscrit dans la démarche « pédagogie de la 2^{ième} chance ». Par arrêté ministériel du 14 septembre 2001 les contenus de formation élaborés sont devenus programme officiel des formations en question. En 2001, des démarches ont été faites pour poursuivre les activités de réforme curriculaire au niveau de toutes les autres mesures de formation et de recyclage de demandeurs d'emploi.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé du public cible et de la durée des mesures d'initiation et de formation.

Par rapport à l'an 2000, on peut constater une légère baisse des inscriptions (-42 personnes) une augmentation du taux de femmes (46% en 2001 par rapport à 43% en 2000) et une augmentation du taux des personnes âgées de plus de 25 ans (22% en 2001 par rapport à 13% en 2000).

mesures d'initiation et de formation pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck 2001	total CNFPC Esch/Alzette	en %	total CNFPC Ettelbruck	en %	total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %
total participants janvier à décembre	474		282		756	
groupe cible						
hommes	221	47	186	66	407	54
femmes	253	53	96	34	349	46
qualification						
non qualifiés	465	98	272	96	737	97
niveau CATP	8	2	9	3	17	2
niveau bac ou bac+	1	0	1	0	2	1
âge						
<18 ans	250	53	150	53	400	53
< 25 ans	94	20	93	33	187	25
> 25 ans	130	27	37	13	167	22
nationalité						
luxembourgeois	223	47	140	50	363	48

étrangers	251	53	142	50	393	52
statut						
chômeurs indemnisés	76	16	44	16	120	16
demandeurs d'emploi	382	81	229	81	611	81
bénéficiaires du RMG	15	3	7	2	22	3
STH	1	0	2	1	3	0
heures de formation						
nombre d'heures de formation théorique et pratique	24249		12350		36599	
nombre d'heures de stage	5200		2912		8112	
total heures de formation	29449		15262		44711	

9.4.2 Les formations complémentaires, les formations pool de ressources et les projets de coopération

Les formations complémentaires sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations d'une durée moyenne de six mois se déroulent dans le CNFPC ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation.

En 2001, des formations complémentaires organisées dans les CNFPC concernaient les domaines professionnels suivants : production industrielle, vente spécialisée, techniques de levage et formation d'agents de sécurité.

En dehors des formations organisées dans les CNFPC, une formation complémentaire, sous forme d'un stage d'insertion en milieu bancaire a eu lieu, organisé par l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg et l'Administration de l'Emploi, comportant des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique. 13 demandeurs d'emploi ont été retenus pour la formation visée.

Les formations pool de ressources s'inspirent des formations complémentaires. Un complément de formation est offert à des demandeurs d'emploi dans des domaines dans lesquels un besoin permanent existe au sein des entreprises. En 2001, des formations ont eu lieu dans les domaines de la production industrielle et de l'informatique.

En 2001, plusieurs formations ont été organisées par le Service de la formation professionnelle avec l'Administration de l'Emploi et des associations ou comités locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi. Ces projets de coopération, dont les modalités d'exécution sont fixées par une convention entre le ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et les partenaires respectifs, se situaient en 2001 dans les domaines suivants : soudure, serrurerie, maçonnerie, techniques de levage, bureautique et environnement naturel.

En dehors de ces projets impliquant les CNFPC, le Service de la formation professionnelle a conclu des conventions de coopération avec différentes associations de femmes offrant des formations dans les domaines : aide médicale, assistante maternelle, employée de maison, jardinage et vente de fruits et légumes, ainsi que relais socioculturels. Le Service de la formation professionnelle intervenait au niveau de l'indemnisation des stagiaires et au niveau de l'évaluation et de la certification des formations. 51 femmes étaient inscrites dans ces mesures.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé du public cible et de la durée des mesures formations complémentaires, formations pool de ressources et projets de coopération. Par rapport à l'an 2000, on peut constater une légère augmentation des inscriptions (+ 22 personnes) une augmentation du taux des personnes âgées entre 18 et 25 ans (43% en 2001 par rapport à 30% en 2000) et une augmentation du taux des personnes de nationalité luxembourgeoise (64% en 2001 par rapport à 43% en 2000).

2001

	form. comp. total ESCH	en %	form. comp. total Eit	en %	total form. comp. Esch/Eit	en %	pool de ressources Esch	en %	projets de coopération Esch	en %	projets de coopération Eit	en %	projets de coopération Esch/Eit	en %	total toutes mesures Esch/Eit	en %
formations complémentaires pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck , pool de ressources et projets de coopération CNFPC Esch/Alzette																
total janvier à décembre	46		48		94		156		53		47		100		350	
groupe cible																
hommes	28	61	40	83	68	72	67	43	42	79	46	98	88	88	223	64
femmes	18	39	8	17	26	28	89	57	11	21	1	2	12	12	127	36
qualification																
non qualifiés	42	91	43	90	85	90	137	88	46	87	47	100	93	93	315	90
niveau CATP	4	9	5	10	9	10	19	12	6	11	0	0	6	6	34	10
niveau bac ou bac+			0	0	0	0		1	1	2	0	0	1	1	1	0
âge																
<18 ans			0	0	0	0		1	3	6	0	0	3	3	3	1
< 25 ans	18	39	10	21	28	30	71	46	35	66	15	32	50	50	149	43
> 25 ans	28	61	38	79	66	70	85	54	15	28	32	68	47	47	198	57
nationalité																
luxembourgeois	27	59	22	46	49	52	96	62	38	72	41	87	79	79	224	64
étrangers	19	41	26	54	45	48	60	38	15	28	6	13	21	21	126	36
statut																
chômeurs indemnisés	9	20	31	65	40	43	49	31	28	53	0	0	28	28	117	33
demandeurs d'emploi	31	67	16	33	47	50	99	63	22	42	47	100	69	69	215	61
bénéficiaires du RMG	6	13	1	2	7	7	8	5	3	6	0	0	3	3	18	5
heures de formation																
nombre d'heures de formation théorique et pratique			972		972						58		58		2060	
nombre d'heures de stage			1136		1136						0		0		2272	
total heures de formation	516		2108		2624		4253		1154		58		1212		11925	

9.4.3 Les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et cours du soir (accès individuel)

Parmi ces formations, on peut distinguer 3 types d'offre :

- Cours du soir/promotion sociale : ces cours s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles. En 2001, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, comptabilité, couture, cuisine, maçonnerie et coffrage, mécanique, menuiserie, ferronnerie et soudure.
- Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise : il s'agit en partie de cours pour apprentis ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.
- Formation professionnelle continue : les cours s'adressent à des salariés et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. En 2001, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, aide socio-familiale, communication, électronique, CAD-CAM, menuiserie, techniques de levage, environnement naturel, environnement humain, maçonnerie, mécanique, peinture et soudure.

En outre, le CNFPC d'Esch-sur-Alzette a mis à disposition son infrastructure à des organisations professionnelles pour l'organisation de formations professionnelles continues. Dans ces cours, d'une durée totale de 538 heures, 268 personnes étaient inscrites.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé sur les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et les cours du soir (accès individuel).

Par rapport à l'an 2000, on peut constater une augmentation significative des inscriptions (+ 495 personnes) et du nombre d'heures de formation (+ 5577 heures).

	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
CNFPC Esch/Alzette 2001							
promotion sociale/cours du soir	2008	473	288	61	185	39	45
cours et examens CITP/CCM/CATP	1264	638	332	52	306	48	64
formation professionnelle continue	6243	595	13	2	582	98	213
TOTAL	9515	1706	633	37	1073	63	322
CNFPC Ettelbruck 2001							
promotion sociale/cours du soir	1270	193	94	49	99	51	21
cours et examens CITP/CCM/CATP	754	243	1	0	242	100	53
formation professionnelle continue	3411	1352	325	24	1027	76	90
TOTAL	5435	1788	420	23	1368	77	164
CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck 2001							
promotion sociale/cours du soir	3278	666	382	57	284	43	66
cours et examens CITP/CCM/CATP	2018	881	333	38	548	62	117
Formation professionnelle continue	9654	1947	338	17	1609	83	303
TOTAL	14950	3494	1053	30	2441	70	486

L'Action Locale pour Jeunes (ALJ)

L'objectif de l'ALJ vise à créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et accéder à une insertion sociale et professionnelle stable.

9.4.4 Les mesures préparant les jeunes en dernière année scolaire à la vie active.

1. la prise de contact, l'accompagnement et l'information des jeunes par les enseignants du régime préparatoire détachés à l'ALJ, ensemble avec les éducateurs gradués de l'ALJ. Le nombre de sortants pris en charge en 2000/2001 était de 1.288.

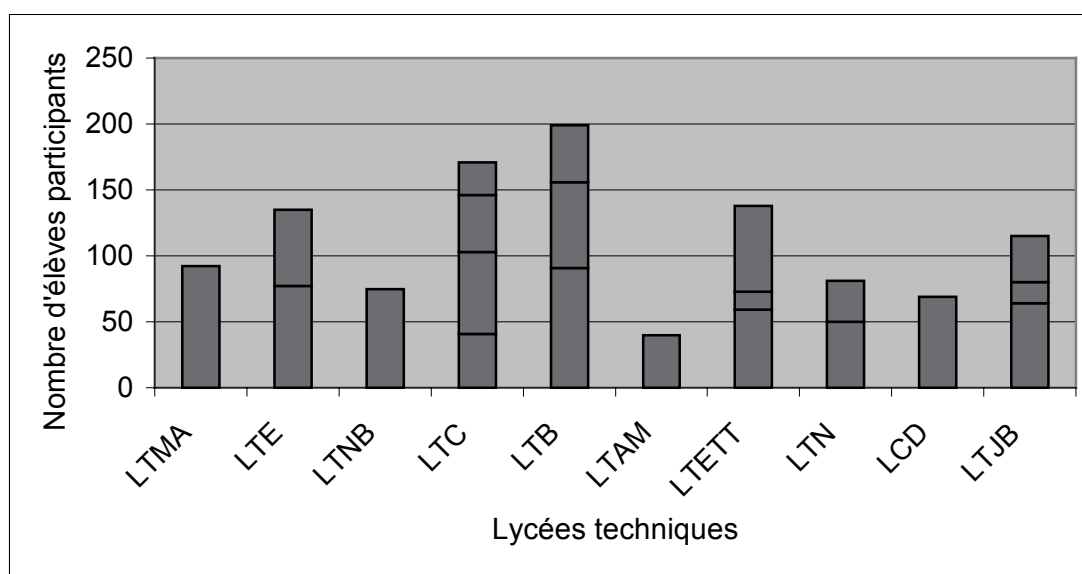
2. Les stages « Op der Sich no Aarbecht » OSNA

Ces stages sont destinés à transmettre aux candidats les techniques et approches de la recherche d'emploi. La préparation est faite soit par l'enseignant détaché à l'ALJ, soit par le titulaire du cours « Education technologique ».

Les stages mêmes se déroulent d'une façon décentralisée et à l'extérieur de l'établissement scolaire. Les intervenants au courant de ces stages sont les enseignants/es, les collaborateurs de l'Orientation Professionnelle et les éducateurs gradués de l'ALJ.

73 stages regroupant 1.115 élèves ont eu lieu en 2000/01.

Les tableaux suivants reprennent les détails des stages au niveau du nombre des participants ainsi que du nombre de classes et ceci par lycée technique



9.4.5 « Liewen no der Schoul »

Cette démarche qui vise à faire découvrir activement aux jeunes les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence, s'est déroulée en 2000/01 en collaboration avec le LTETT, le LN. et le LTMA.

Cette formation de 7 jours, se déroule une fois mois et ceci sur une année scolaire. En 2000/01, 48 élèves participaient à « Liewen no der Schoul ».

Outre ces interventions, l' Action Locale pour Jeunes suit les sortants, candidats à un CATP, CCM, CITP, et ceci jusqu'aux délais fixés pour conclure un contrat d'apprentissage, respectivement au-delà, si les jeunes gens n'ont pas eu cette opportunité, en les guidant vers d'autres possibilités.

De même, il faut souligner que depuis la mise en place de l'apprentissage pour adultes, l'ALJ oriente les personnes ayant plus de 18 ans et remplissant les conditions prévues vers cette nouvelle opportunité.

9.4.6 Accueil et prise en charge

On peut distinguer 3 domaines d'intervention :

1. Le suivi socio-pédagogique des jeunes bénéficiant d'une mesure de formation dans le cadre des CNFPC.

Le suivi se fait durant 3 ans après la date d'entrée en formation et ceci en étroite collaboration avec les éducateurs gradués des CNFPC.

2. Le suivi CITP

L'ALJ accompagne les élèves n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, ceux qui abandonnent la formation, respectivement terminent leur formation, sans qu'ils aient un contrat de travail. Simultanément, les éducateurs gradués suivent les jeunes, ayant été embauché après la formation et particulièrement ceux qui sont en risque de perdre leur emploi. Afin de réaliser ce suivi, une collaboration étroite avec les lycées techniques offrant les formations CITP ainsi que les conseillers d'apprentissage est mise en place et ceci dès l'admission des jeunes en formation. Ce suivi se prolonge au-delà de la formation et ceci jusqu'à stabilisation socioprofessionnelle du jeune. 72% des jeunes ayant obtenu leur CITP en 1999 ont encore un contrat de travail en 2001. Seulement 7% n'ont pas d'emploi. Pour les autres 21%, on constate que les jeunes se trouvent en mesures d'insertion, respectivement dans d'autres formations ; certains n'habitent plus le pays.

3. La prise en charge des jeunes en milieu ouvert

Ici, il s'agit de tous les jeunes qui ne sont pas insérés dans le marché du travail ou dans une mesure spécifique. Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches et ceci en essayant de résoudre si possible les problèmes empêchant cette insertion. C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

10 LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES – CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG

10.1 Cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA)

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre d'inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (chiffres valables pour le mois de novembre 2001) :

Enseignement secondaire	82
Enseignement secondaire technique	367
Cours de langues	5.342
Centre de Langues Luxembourg	2.872
Cours de beaux-arts	789
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1.102
Cours ménagers	576
Cours de philosophie et d'histoire	60
Cours techniques	101
Cours d'alphabétisation	69
Total	11.360

Le tableau rétrospectif ci-après donne un aperçu sur la progression du total des inscriptions pendant les cinq dernières années :

Année	Inscriptions
2001/02	11.360
2000/01	11.172
1999/00	9.720
1998/99	9.559
1997/98	8.199

A noter que le règlement grand-ducal du 15 mai 2001 qui a augmenté le droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par le SFA n'a pas entraîné une baisse du nombre des inscriptions.

Les règlements grand-ducaux du 6 et du 9 février 2001 constituent la base légale permettant au Service de la Formation des Adultes d'octroyer un contrat de travail à durée indéterminée aux chargés de cours « tiers » en service le 1^{er} janvier 2000 et indemnisés jusqu'à présent sur déclaration trimestrielle. Ainsi, en septembre 2001, 49 chargés de cours ont signé un tel contrat de travail.

Le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 a été mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2000-2001. Les modalités de coopération plus flexibles avec les administrations communales et les associations sans but lucratif (convention, octroi d'un label de qualité, soutien financier sous forme de subvention) qui y sont prévues ont été accueillies favorablement et ont permis de dynamiser le secteur local en vue d'une coopération plus efficace dans l'organisation de cours pour adultes. Pendant l'année scolaire 2001-2002, 23 administrations communales et 14 associations sans but lucratif bénéficient d'une telle convention.

10.2 Coopération transfrontalière

Les cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg et que le SFA organise dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe ont lieu aux endroits suivants :

* en Lorraine : Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Hettange-Grande, Montigny-lès-Metz, Sierck-les-Bains, Volmerange-les-Mines, Yutz, Hayange et, depuis la rentrée scolaire 2000-2001, Florange et Villerupt ;

* en Rhénanie-Palatinat : VHS Trier ;

* en Sarre : VHS Merzig, VHS Saarbrücken, Sprachenzentrum der Universität Saarbrücken, KBBZ Merzig, Handwerkskammer Saarbrücken, CEB Fortbildungswerk Hilbringen.

Dans ce contexte, il faut également signaler que les premiers contacts ont été établis avec les responsables de l'éducation des adultes de la Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre afin d'améliorer la coopération entre les différentes régions : offre commune de cours, échange d'enseignants et d'élèves, organisation de formations continues communes pour les chargés de cours en éducation des adultes. Ces projets se sont concrétisés, en 2001, par la mise en place d'un site Internet commun www.lernenohnegrenzen.lu, plateforme qui regroupe l'offre des cours en éducation des adultes organisés dans la région Trèves, Grevenmacher, Luxembourg, Merzig et Saarlouis ; en 2002, il est projeté d'y inclure également les cours organisés dans la région de Thionville.

10.3 Centre de Langues Luxembourg (CLL)

Au cours de l'année, un certain nombre de travaux ont été effectués au CLL en vue d'améliorer l'accueil et la sécurité des étudiants adultes.

La rentrée scolaire 2001-2002 a connu un afflux encore plus massif que les rentrées précédentes. Avec un total de 3.355 demandes d'inscription, le CLL dépasse de 500 unités ses capacités d'accueil. Le moment est venu de réfléchir à l'ouverture d'une antenne dans le sud ou le nord du pays.

Le public constitué de personnes de différents profils et origines annonce des besoins de plus en plus urgents : l'apprentissage intensif du français intéresse surtout les immigrés de fraîche date, l'apprentissage du luxembourgeois intéresse les frontaliers qui sont à la recherche d'un emploi au Grand-Duché ; l'approfondissement des connaissances en anglais et en allemand intéresse surtout les étrangers qui travaillent depuis peu au Luxembourg. Le public luxembourgeois penche surtout vers l'espagnol, l'italien, le portugais ou le néerlandais.

Trois cours spéciaux sont maintenant organisés en collaboration avec l'ADEM. Ces cours sont spécialement destinés aux demandeurs d'emploi qui se préparent à l'entretien d'embauche en langue étrangère et aux premiers contacts avec le nouveau patron.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur tous les cours organisés au CLL au semestre d'hiver 2001-2002 :

Classe	Cours d'accueil et ADEM	Cours intensifs	Cours accélérés	Total des cours organisés	Total des élèves inscrits	Total des demandes d'inscription
Français	2	21	14	37	934	1.098
Anglais	-	5	19	24	588	706
Allemand	-	4	15	19	454	503
Luxembourgeois	1	4	17	22	464	591
Espagnol	-	-	9	9	169	180
Italien	-	-	6	6	129	138
Néerlandais	-	-	2	2	36	36
Portugais	-	-	3	3	42	42
Informatique	-	-	4	4	56	61
TOTAL	3	34	89	126	2.872	3.355

10.4 Certification

Conformément aux accords conclus avec différentes institutions spécialisées dans l'évaluation des langues, le CLL est le centre officiel pour les examens d'allemand, d'anglais, d'espagnol, de français, d'italien et de néerlandais. D'autre part, le CLL est le centre officiel pour les examens et diplômes des compétences de communication en luxembourgeois.

Le tableau suivant donne un aperçu sur le nombre total d'inscriptions aux différentes épreuves en 2001:

Allemand	Goethe Institut	55
Anglais	University of Cambridge Local Examinations Syndicate	147
Espagnol	Instituto Cervantes	15
Français	D.E.L.F. – D.A.L.F.	375
Français	Alliance Française	4
Luxembourgeois	Centre de Langues	243
Italien	Università per Stranieri di Perugia	2
Néerlandais	Nederlandse Taalunie	5

Le CLL, en tant qu'organisateur des examens de luxembourgeois, est membre de l'association ALTE, « Association of Language Testers in Europe », dont le but est de coordonner, sur le plan européen, l'organisation des différents examens de langue et de garantir l'harmonisation des niveaux des différents certificats et diplômes établis par les institutions mentionnées ci-dessus.

10.5 Information

Comme les années antérieures, le SFA a mis l'accent, pour ce qui concerne l'information du public, sur les possibilités de formation pour adultes offertes au Grand-Duché de Luxembourg et dans les régions limitrophes. Les formations en accueil et en orientation d'apprenants adultes organisées à l'intention du personnel administratif et du corps enseignant du SFA/CLL ont commencé à porter leurs fruits.

La brochure d'information intitulée “ *Répertoire des cours pour adultes (année scolaire 2001-2002)* ” a été tirée à 10.000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les écoles où ont lieu des cours pour adultes. La même brochure peut être consultée sur le site du ministère de l'éducation nationale (www.men.lu). La mise en place du site www.lernenohnegrenzen.lu a contribué à développer des synergies avec les partenaires en éducation des adultes de la grande région et à améliorer l'information et l'orientation des apprenants adultes des deux côtés de la frontière.

10.6 Informatique

Les technologies de l'information et de la communication ont graduellement pu être intégrées dans les pratiques pédagogiques en tant qu'outils de travail et de support à l'apprentissage (voir aussi 3.4)

10.7 Développement de matériel didactique

Elaboration d'un nouveau manuel d'apprentissage de la langue luxembourgeoise “ *Lëtzebuergesch fir all Dag* ” : le premier tome pour apprenants débutants a été publié en septembre 2000, le deuxième tome pour niveau intermédiaire a été publié en septembre 2001 ; un cahier d'exercices qui accompagnera et complétera le tome 2 est en préparation.

Production d'une nouvelle version de “ *DA LASS* ” adaptée à la réforme de l'orthographe luxembourgeoise (publication avril 2000) et production de 10 nouvelles leçons (publication octobre 2001).

11 L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

11.1 Les élèves

Le nombre d'élèves scolarisés dans les centres et instituts spécialisés de l'Education différenciée et du Centre de Logopédie s'est élevé à 848 enfants en 2001.

Le nombre d'enfants en difficultés fréquentant l'enseignement primaire et bénéficiant d'une assistance spécialisée de la part du Service Ré-Educatif Ambulatoire est passé de 700 en 2000 à 900 enfants en 2001.

En 2001, l'Education différenciée a organisé le financement des frais d'enseignement et le suivi socio-pédagogique de 65 enfants à problèmes spécifiques pour lesquels une scolarisation dans des structures spécialisées à l'étranger s'est avérée indispensable.

Fin 2001, 77 enfants et adolescents sont placés dans des institutions spécialisées en Belgique (35 enfants), en Allemagne (39 enfants), en France (1 enfant) et en Grande Bretagne (2) et ceci en raison de difficultés scolaires, liés à des troubles comportementaux, pédo-psychiatriques, sensoriels ou autres; un tiers de ces placements ont été ordonnés par le Juge des Enfants.

La quasi-intégralité des frais en résultant sont pris en charge par le Ministère de la Famille, l'Education différenciée intervient dans les frais d'appui scolaire supplémentaire pour quelques 8 enfants, ainsi que pour les frais de l'enseignement spécial dans des instituts de la Communauté Germanophone de Belgique: (21 élèves du primaire spécial à St. Vith, 7 élèves du primaire spécial et 15 élèves du secondaire spécial à Eupen).

11.2 Faits marquants

11.2.1 Les mesures en faveur des enfants à comportement inadapté

Un groupe de travail avec des représentants du Ministère de la Santé s'est constitué afin d'optimiser la prise en charge des enfants à troubles du comportement importants et à troubles psychiatriques.

Parallèlement les services parascolaires offerts en faveur des élèves à déficit attentionnel avec ou sans hyperactivité ont été renforcés en personnel et en infrastructures.

Vu l'envergure de la problématique susmentionnée le Service de Guidance de l'Enfance a organisé le colloque «...und (r)aus bist du?!» à l'adresse des enseignants et des agents socio-éducatifs avec la participation d'une vingtaine d'experts en la matière et plus de deux cents intéressés.

11.2.2 Les commissions médico-psycho-pédagogiques régionales

Dans le cadre de la restructuration des services de l'Education différenciée, un groupe de travail a été chargé de définir les critères d'attribution, justifiant la mise à disposition de moyens d'aide de la part du Service Ré-Educatif Ambulatoire aux enfants handicapés et à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans l'enseignement régulier. Un cahier des charges

relatif aux procédures à respecter lors des prises de décision au sein des commissions médico-psycho-pédagogiques régionales a été élaboré.

Il s'est avéré nécessaire d'harmoniser les instruments diagnostiques (tests) utilisés par les psychologues, les pédagogues et les instituteurs des différents services afin d'étayer les propositions d'orientation des élèves.

11.2.3 Le Plan d'Etudes

Une nouvelle conception du Plan d'Etudes de l'Education différenciée a été développée par les membres du personnel. Ce travail a été appuyé par l'offre de séances de formation continue dans le domaine curriculaire.

11.2.4 La prise en charge des enfants en difficulté au-delà de l'enseignement primaire

Deux projets permettant d'offrir une scolarisation adéquate aux enfants en difficulté d'apprentissage grave ont été mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2001/02 au Lycée Technique du Centre et au Lycée Classique de Diekirch (annexe Mersch). Ces initiatives sont axées sur une collaboration entre les professionnels de l'Education différenciée et les agents socio-éducatifs des lycées (voir aussi : 2.3.3)

12 LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES

Le directeur récemment nommé s'est efforcé dès son entrée en fonction d'harmoniser l'approche complémentaire entre le Centre et les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des établissements. L'évolution graduelle du Centre vers la fonction de centre de ressources est amorcée.

12.1 Les groupes de travail

12.1.1 L'Education aux choix

En 2001, le CPOS poussa plus loin ce projet. La formation des enseignants, notamment des régents participant à l'éducation au choix et des membres des SPOS fut accentuée. Une adaptation du matériel didactique pour l'éducation au choix édité par une société canadienne à la situation luxembourgeoise est en voie de réalisation.

12.1.2 Le groupe de réflexion et d'action « violence à l'école »

Le groupe de réflexion et d'action « violence à l'école » a poursuivi la finalisation des activités entamées en 2000 (projet européen Connect, enquêtes nationales, formations continues, collaborations externes).

D'autre part il a préparé la présentation de pratiques pédagogiques et éducatives exemplaires ou innovantes,

12.1.3 Brochure « Prévenir et réduire la violence à l'école »

Dans le contexte du projet européen CONNECT « Tackling Violence in School » auquel le CPOS a collaboré avec le Centre universitaire, un recueil de données sur les mesures et actions permettant de prévenir et de réduire les manifestations de violence à l'intérieur des différents établissements scolaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique a été réalisé.

Ce recueil est édité sous le titre « Prévenir et réduire la violence à l'école : Catalogue d'actions des lycées au Luxembourg ».

12.1.4 Le projet « fiches métiers » ou « Beruffs Informatiouns Fichen (BIF) »

Un set de monographies professionnelles sous forme d'une banque de données mise à disposition du grand public sur Internet a été réalisé.

La base de données contient les références à tous les CATP envisageables au Luxembourg. Le site, accessible en français et en allemand permet une recherche multicritères (dénomination du métier, compétences personnelles, cadre et lieu de travail, formation initiale, ...) des formations répertoriées.

Approximativement 80 fiches métiers apportent des renseignements relatifs à l'exercice de la profession envisagée, aux conditions de travail et du marché de l'emploi au Luxembourg.

La base de données, réalisée en collaboration avec un prestataire privé est une action menée conjointement avec divers partenaires (Administration de l'Emploi, Chambre de commerce, Chambre des métiers, Centre de technologie de l'éducation, Ministère de la promotion féminine, SPOS).

12.1.5 Le dossier d'information à l'intention des SPOS

Il s'agit de regrouper les informations essentielles pour l'information et l'orientation des élèves. Il regroupe donc des données sur les écoles, les institutions, les formations, et sur la législation au Luxembourg.

Sa présentation sous forme de classeur permettra des mises à jour régulières.

La finalisation de ce projet est prévue pour l'année 2002.

12.2 La participation à l'orientation lors du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire

Le taux de participation des élèves au volet psychologique de la procédure de passage primaire-postprimaire s'élève à 97,07 % dans les 304 classes de 6e primaire participant à cette action.

Le CPOS a fait appel à 46 psychologues pour mener à bien sa tâche. Parmi ces agents 12 sont des tiers par rapport au ministère de l'éducation nationale, 22 travaillent sous le statut de fonctionnaire ou sous contrat d'employé de l'Etat dans des SPOS ou au CPOS, 9 ont été engagés comme assistants à la direction au profit du CPOS et 3 travaillent dans d'autres services du ministère de l'éducation nationale.

Pour l'information et la formation des intervenants, quatre matinées de formation ont été organisées directement par le CPOS. A l'égard des élèves, les interventions commencent par une soirée d'information dans chaque classe. Les parents, les élèves et les titulaires des classes sont invités à ces réunions.

Une première intervention dans les classes a eu lieu entre la Toussaint et Noël; la deuxième intervention était prévue pour la période entre les vacances de Noël et de Carnaval. La communication et la discussion des résultats avec l'élève et ses parents a eu lieu entre les vacances de Pâques et de Pentecôte. Les titulaires des classes assistent, en général, à ces entrevues.

Les psychologues ont assisté aux conseils d'orientation organisés par les inspecteurs de ressort.

12.3 La participation à des projets européens

Les projets « Repères » et « Beratung sozialbenachteiligter, junger Menschen » se sont poursuivis en 2001.

D'autre part, le projet « Centre de Ressources », qui implique également le service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi ainsi que le Service de la Formation Professionnelle du ministère de l'éducation nationale fut réactivé en 2001.

Le projet européen CONNECT « Tackling Violence in School » a été finalisé.

12.4 Les consultations au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

12.4.1 Les types de consultations

Les psychologues du CPOS rencontrent de plus en plus de situations traitant d'une part des problématiques complexes telles que le décrochage scolaire, des situations de renvoi, des problèmes de discipline à l'école et/ou dans la famille, des problématiques de mobbing, de désintérêt ou de démotivation par rapport aux études, des troubles d'apprentissage et d'autre part, le bilan des compétences scolaires, le diagnostic d'enfants surdoués, la gestion de stress scolaire, la peur devant les examens, etc.

Beaucoup de dossiers traitent également des situations de changement d'établissement au sein du Luxembourg même ou entre les différents pays de la région (Luxembourg, Belgique, France, Allemagne).

Par ailleurs, de nombreuses demandes sont adressées aux psychologues du CPOS concernant plus spécifiquement l'orientation, à savoir, l'accompagnement dans la prise de décision ou l'élaboration de bilans des aptitudes et des intérêts scolaires et professionnels. A cet effet, les psychologues rencontrent les demandeurs en moyenne 3 à 4 fois, l'objectif étant d'étayer la technique d'entretien par des outils psychotechniques tels que des questionnaires d'intérêts et de personnalité, des outils psychopédagogiques ou, si nécessaire, des tests de niveau.

Les suivis psychothérapeutiques, en individuel et en famille, constituent également une partie de plus en plus importante des consultations réalisées au CPOS. Dans ce cadre, les psychologues du CPOS suivent des formations spécialisées et des séances de supervision régulières. En outre, ce type de prise en charge s'avère être une ouverture quant à la collaboration avec des organismes et instituts spécialisés dans le domaine de la psychothérapie, tels que le Centre « Oppen Dier » ou le service pédo-psychiatrique du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Selon la spécificité de la demande, les entretiens durent de une à deux heures.

12.4.2 Statistiques

Les statistiques relevées sur le nombre d'entretiens réalisés par les psychologues travaillant au CPOS au cours de cette année représentent d'une part, le nombre de personnes s'étant présentées ainsi que le nombre de rendez-vous, et ce par rapport à quatre types de consultations, à savoir : les consultations d'information, d'orientation scolaire et professionnelle, les suivis psychologiques et les suivis pédagogiques, et d'autre part, le nombre total de personnes rencontrées et de rendez-vous pris au courant de l'année 2001 au sein du CPOS.

	Nombre de cas	Nombre de rdv
Information	118 cas	154 rdv
Orientation scolaire et professionnelle	162 cas	436 rdv
Consultation psychologique	86 cas	399 rdv
Consultation scolaire (méthode de travail, bilan, etc.)	27 cas	178 rdv

12.5 L'actualisation du fonds documentaire

12.5.1 La documentation du CPOS

La documentation du CPOS est constituée de plusieurs fonds distincts qui s'enrichissent chaque année de nouveaux ouvrages. La bibliothèque est spécialisée dans les domaines psycho-socio-éducatifs et contient 200 nouveaux ouvrages, y compris les brochures destinées à l'information et à l'orientation.

La testothèque est constituée de tests scolaires et cognitifs, des tests de personnalité, des tests cliniques, des tests d'intérêts professionnels et scolaires et des tests techniques projectifs. En 2001, 62 nouveaux tests ont été ajoutés à la testothèque.

Ces ressources documentaires sont mis à la disposition du personnel des SPOS et du CPOS par le biais de prêts (53 sur l'année 2001).

12.5.2 Les outils d'aide à l'information

Le service de documentation du CPOS assure la mise à disposition des SPOS et du CPOS d'une documentation nécessaire à l'information et à l'orientation des élèves. Cette documentation est principalement constituée de guides d'information sur l'enseignement des différents pays.

12.5.3 Le CPOS NEWS et la revue de presse

Afin de promouvoir la communication entre les SPOS et le CPOS, le CPOS NEWS est publié quatre fois dans l'année. Ainsi, en plus d'une actualité spécifique à nos services, chacun peut y exprimer ses idées.

Une revue de presse est réalisée quotidiennement en fonction de l'actualité du moment. Elle est ciblée sur la politique de l'éducation du Luxembourg et sur les thèmes qui s'y rapprochent et diffusée par courrier électronique à toutes les personnes qui souhaitent s'abonner. Certains de ces thèmes d'actualité peuvent constituer un dossier documentaire.

12.5.4 Les brochures d'information

Le CPOS est responsable de la conception, de l'impression et de la distribution des brochures suivantes:

Que faire après la Ve?

Que faire après la 9e?

Que faire après la 9e théorique?
Que faire après la 9e polyvalente?
Que faire après la 9e pratique?

Le CPOS collabore à la réalisation des brochures :
Tu possèdes ton diplôme de technicien ?
Que faire après le bac technique?
Que faire après la 6e année scolaire? / Was tun nach dem 6. Schuljahr?

12.6 Les activités des services de psychologie et d'orientation scolaires

12.6.1 L'élargissement du cadre du personnel.

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi a permis au CPOS d'élargir considérablement son cadre personnel par le recrutement d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués. Ainsi, 18 assistants sociaux et 11 éducateurs gradués ont pu être recrutés en 2000 et 2001
D'autre part, le CPOS a également été amené à recruter 6 psychologues stagiaires.

12.6.2 Le plan de formation du personnel des SPOS et du CPOS

Le programme de formation s'inscrit dans le contexte d'une « psychologie au service de l'institution scolaire » et s'articule autour de deux idées motrices :

- * la psychologie de l'orientation
- * la psychologie de la communication

Le programme de formation comprend 24 modules qui touchent à la fois à la psychologie de l'orientation et la psychologie de la communication et à la spécificité des publics cibles. 60 personnes des SPOS et du CPOS, ce qui fait 1/3 de l'ensemble du personnel ont participé à ces formations.

La diversité des contenus de formation a permis aux différents acteurs des SPOS et CPOS d'appréhender la pluralité de leurs missions et en aval celles de l'école en général. La volonté était de leur donner une vision globale des différentes approches et problématiques afin de susciter le souhait de développer de façon plus approfondie telle ou telle approche en fonction de leur propre sensibilité.

L'idée est d'apprendre à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et de mettre en synergie les différentes approches tout en conservant son identité professionnelle.

Au cours de cette année, le CPOS a organisé 4 séances de supervision pour les psychologues travaillant dans les SPOS ainsi qu'au CPOS. Il s'agissait de donner la parole aux psychologues, en présentant des études de cas rencontrées lors de leur pratique professionnelle. Ces séances permettaient une interaction approfondie entre les différents participants, en mettant en lumière les limites ainsi que les ressources de chacun.

12.7 La gestion des subsides et bourses spéciales

12.7.1 Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger

Depuis la rentrée 2001/2002, 175 dossiers concernant les subsides pour le remboursement partiel des frais d'internat ou de minerval aux élèves de familles à revenus modestes fréquentant l'enseignement primaire et post-primaire à l'étranger ont été traités avec le concours des assistantes sociales des SPOS (situation au 06.02.2002).

1996/97	176 dossiers
1998/99	214 dossiers
2000/2001	170 dossiers traités
2001/2002	175 dossiers introduits (situation au 6 février 2002)

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets

- remboursement des frais de minerval
- remboursement des frais d'internat
- aide supplémentaire

12.7.2 Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg

Catégories :

- Subsides pour élèves de familles à revenus modestes
- Subsides pour cas sociaux graves (paiements trimestriels)
- Subsides pour élèves de familles à revenus modestes (dépenses spéciales)
- Subsides pour élèves méritants
- Subsides pour élèves payant un minerval au conservatoire (classes F de l'enseignement secondaire classique)

Cas trimestriels (cas sociaux graves subsidiés trimestriellement)	
1996/97	43 dossiers
1998/99	69 dossiers
2000/2001	61 dossiers
2001/2002	67 dossiers (situation au 06.02.2002)

Subsides pour élèves à revenus modestes	
1996/97	1139 dossier
1998/99	1306 dossiers
2000/2001	2022 dossiers
2001/2002	2100 dossiers (situation au 06.02.02)

Vu l'augmentation importante du budget de l'article 11.2.34.061 la moyenne des subsides alloués a nettement augmenté (de 223,10.- € en 2000 à 421,42.- € en 2001).

Subsides pour élèves méritants	
1996/97	2551 dossiers
1998/99	2549 dossiers
1999/2000	2404 dossiers
2000/2001	2332 dossiers
2001/2002	- fixé à la fin du 2e trimestre

Vu l'augmentation du budget de l'article 10.3.34.061 en 2001, la moyenne des subsides alloués aux élèves méritants a augmenté (année scolaire 1999/2000 45,49.- € – année scolaire 2000/2001 63,88.-€).

12.7.3 Subsides aux associations estudiantines et aux associations de parents d'élèves

Pour l'année scolaire 2000/01, 99 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire (APEEP).

22 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Post-Primaire (APEEPP).

12.7.4 Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur

A la fin de l'année 43 demandes pour des bourses spéciales étaient parvenues au CPOS (par rapport à 28 demandes en 2000/01 et 24 en 1999/2000).

Ces bourses sont accordées pour des études post secondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formations professionnelles, Berufsfachschulen, années préparatoires, ...).

12.8 Les cours de rattrapage

Le CPOS n'assure l'organisation des cours de rattrapage pour les élèves de l'enseignement secondaire technique et classique que pour les lycées situés sur le territoire de la capitale.

Nombre total d'élèves inscrits :

200 élèves pour l'enseignement secondaire technique

180 élèves pour l'enseignement secondaire classique

Nombre de titulaires : 40 (25 pour l'EST et 15 pour l'ES)

Enseignement secondaire technique		Enseignement secondaire	
	Elèves inscrits		Elèves inscrits
Cl. d'alphabétisation	13		
7 ^e	26	7 ^e	41
8 ^e	36	6 ^e	42
9 ^e	19	5 ^e	33
10 ^e	37	4 ^e	21
11 ^e	23	3 ^e	24
12 ^e	31	2 ^e	7
Total	185	Total	168

13 LE SERVICE DE LA COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE (SCRIPT)

En 2001, le Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT) a poursuivi ses activités dans les domaines suivants :

1. Analyses statistiques et évaluation du système éducatif
2. Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire
3. Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation différenciée
4. Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'enseignement secondaire et secondaire technique
5. La formation continue des enseignants
6. Les technologies de l'information et de la communication
7. Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement
8. La coopération européenne
9. Le centre de documentation

13.1 ANALYSES STATISTIQUES ET EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF

13.1.1 Statistiques

Les bases de données constituées au sein du SCRIPT ont trois finalités:

- réaliser des études et analyses statistiques générales;
- alimenter le système luxembourgeois de statistiques spécifiques, c'est-à-dire d'indicateurs thématiques sur l'enseignement et la formation afin de servir de base pour le pilotage du système éducatif;
- répondre aux demandes régulières et ponctuelles des départements au sein du MENFPS ainsi qu'aux demandes des organismes et institutions nationaux et internationaux.

En matière de statistiques générales sur les élèves, la cellule « Statistiques et Evaluation » du SCRIPT a produit des données complètes et détaillées au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'éducation différenciée, de l'enseignement secondaire et secondaire technique en tenant compte des variables : ordre d'enseignement, formation, niveau d'études, sexe, âge et nationalité. Depuis 1998/99, ces données existent également pour les élèves qui fréquentent un établissement privé non-subventionné ou une école internationale. Les données sur les élèves scolarisés dans des écoles primaires et secondaires des régions limitrophes font toujours défaut.

En complément aux statistiques générales sur les élèves, les redoublements dans l'enseignement primaire, les résultats de la procédure de passage du primaire vers le post-primaire, la promotion dans l'enseignement postprimaire ainsi que les résultats de l'examen de fin d'études secondaires ont été analysés.

En matière de statistiques générales sur les enseignants, une base de données a été constituée sur les enseignants brevetés de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial avec les variables sexe et âge.

Une base de données a été constituée sur les enseignants de l'enseignement post primaire avec les variables sexe, âge, statut, affection, branche enseignée.

En matière de statistiques générales sur les établissements, une base de données des bâtiments scolaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial par commune a été élaborée.

En matière de statistiques générales sur les coûts de l'éducation, une méthodologie de travail permettant la mise en œuvre d'un projet de détermination des coûts de l'enseignement au Luxembourg a été élaborée.

Dans le contexte des statistiques comparatives internationales, le service répond en priorité aux demandes de l'EUROSTAT et de l'OCDE.

Les données luxembourgeoises fournies à ces organismes permettent de faire figurer le Luxembourg dans des publications comme:

- Regards sur l'Éducation (les indicateurs de l'OCDE) ;
- Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union Européenne (EUROSTAT, CEDEFOP);
- Les chiffres clés de l'Éducation en Europe (EUROSTAT – EURYDICE).

La méthodologie dans ces demandes exige souvent une très haute résolution de l'information et couvre des dimensions pour lesquelles la collecte et le traitement des informations dépassent les ressources actuelles du service.

13.1.2 Etudes et Evaluation

1. Projet PISA

La première enquête réalisée dans le cadre de ce programme à long terme a été effectuée en 2000 dans tous les pays de l'OCDE. Le projet PISA consiste dans une étude comparative des connaissances en langues, en sciences et en mathématiques des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE. En 2001, le SCRIPT a assuré l'analyse des résultats luxembourgeois de l'étude PISA, la publication du rapport national et la dissémination des résultats. Au delà de ce travail final du premier cycle du projet, les travaux préparatoires pour le deuxième cycle ont démarré dès la rentrée scolaire 2001-2002.

2. PROF-Update pour les formations du technicien et du CATP de la division administrative et commerciale et de la division électrotechnique.

Le projet consiste à réviser, sur base de cette méthodologie, les produits du projet PROF (profils professionnels, profils de formation, programmes directeurs) en vue de leur adaptation à l'environnement technologique et économique actuels et à perfectionner la méthodologie pour analyser les besoins de qualification en concertation avec tous les partenaires concernés et pour déterminer et formuler les objectifs de formation,

Travaux réalisés au cours de l'année 2001 :

- les profils professionnels des formations du technicien et du CATP en commerce / administration et en électrotechnique ont été révisés,
- les procédures de recherche d'informations au sujet des besoins de qualification, développées dans le cadre de ce projet, ont été analysées et évaluées en vue de la mise

en œuvre d'une démarche standardisée et transférable à d'autres voies de formation,
- la révision des profils de formation du technicien et du CATP en commerce / administration
et en électrotechnique a été commencée.

3. PROF Update pour la formation Technique Générale

Au cours de l'année 2001, les travaux sur le « Studienanforderungsprofil » établi à la suite d'une enquête auprès des universités de Karlsruhe et de Kaiserslautern qui accueillent le plus grand nombre des détenteurs du bac technique général, ont été finalisés. Les objectifs de formation pour les branches chimie, électrotechnique, anglais, informatique, mathématiques, mécanique et physique ont été fixés. Dès septembre 2001 ont commencé les travaux d'élaboration des programmes directeurs.

4. Analyse du parcours scolaire des étudiants luxembourgeois pendant leurs études universitaires

Une enquête sur le parcours scolaire, les points forts et les faiblesses des étudiants luxembourgeois pendant leurs études universitaires ainsi que le taux de réussite ou d'échec de ces étudiants a démarré en 2001.

5. Evaluation du projet « Cartable électronique »

En collaboration avec la task force de la Commission Nationale de la Société de l'Information, le SCRIPT a démarré les travaux préparatoires en vue de l'évaluation du projet e-Luxembourg « cartable électronique » implémenté dans le Lycée Aline Mayrisch.

13.1.3 Publications

Résultats de la nouvelle procédure d'orientation vers l'enseignement post-primaire (année 2000/2001 / novembre 2001) ;

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et spécial / statistiques générales (année 1999/2000 / mai 2001) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire (année 1999/2000 / avril 2001) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique (année 1999/2000 / juin 2001) ;

Résultats à l'examen de fin d'études secondaires (année 2000 / février 2001) ;

Résultats à l'examen de fin d'études secondaires (année 2001 / décembre 2001) ;

Pisa 2000 – Kompetenzen von Schülern im internationalen Vergleich / Nationaler Bericht Luxemburg Entwicklung neuer Methoden zur Erfassung beruflicher Handlungskompetenz im Examen – Band 1 des Abschlußberichts zum Projekt PROOF.

Überprüfung des Lernerfolgs im handlungsorientierten Unterricht – Band 2 des Abschlussberichts zum Projekt.

Handreichung zur Entwicklung, Durchführung und Bewertung von Lernerfolgskontrollen im handlungsorientierten Unterricht.

Entwicklung und Auswertung eines Fragebogeninstrumentes zur Erfassung eines Studienanforderungsprofils im Schulzweig Technique Générale – Teil 1: Abschlussbericht für die studentische Stichprobe.

Entwicklung und Auswertung eines Fragebogeninstrumentes zur Erfassung eines Studienanforderungsprofils im Schulzweig Technique Générale – Teil 2: Abschlussbericht für die Dozentenstichprobe.

Projekt „Studienerfolgs- und Studienverlaufsanalyse“ bei Absolventen des Enseignement secondaire - Auswertung des CEDIES Datensatzes.

13.2 Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

13.2.1 L'éducation préscolaire

Le service a contribué à l'élaboration et de matériels didactiques et de documents méthodologiques. L'ensemble de ces produits vise le développement général des enfants et leur développement langagier et linguistique en particulier.

Un groupe de travail a été chargé de la rédaction d'une liste des compétences à viser dans le cadre de l'éducation préscolaire. Cette liste devra également permettre une observation et une description cohérente et complète des facultés et progrès des enfants au cours et à la fin de leur parcours au jardin d'enfants.

13.2.2 L'élaboration de matériel didactique pour l'enseignement primaire

Branche	Matériel didactique élaboré
allemand	Mise à l'essai d'un nouvel abécédaire et adaptation au contexte luxembourgeois Finalisation d'un fascicule supplémentaire pour la 2 ^e année d'études favorisant la communication orale, la lecture et la production écrite libre (parution rentrée 2002) Finalisation du matériel pour la 3e (parution rentrée 2002) et 4e année d'études
français	Élaboration d'albums pour la 2e année d'études facilitant le passage de l'oral à l'écrit ; Publication du dossier méthodologique « Le français à l'école primaire ».
mathématiques	Publication des manuels de 1re, 2e 3e 4e et 5e année d'études adaptés à l'euro Adaptation à l'euro du manuel de 6 ^e année d'études Réorganisation du matériel auxiliaire (blocs logiques, monnaie scolaire) ; Distribution d'une cassette vidéo et d'une brochure pédagogique préparées pour l'introduction de l'euro ; Adaptation des dossiers méthodologiques.
luxembourgeois	Élaboration d'anthologies de textes pour les degrés moyen et supérieur
histoire	Mise à l'essai du matériel de 6e année d'études ; Mise en place des valises pédagogiques ciblant la période de la préhistoire et élaboration de nouvelles valises portant sur d'autres époques de l'histoire.

sciences naturelles	Finalisation du matériel « Fitifax » pour l'éducation préscolaire reliant l'éveil aux sciences au développement langagier ; Finalisation des « Arbeitskarteien » et implémentation;
éducation musicale	Élaboration du matériel pour les degrés moyen et supérieur Réalisation de CD sonores
éducation morale et sociale	Élaboration d'un dossier supplémentaire et d'un concept d'évaluation

13.2.3 Les projets d'innovation dans les écoles intitulés « Projet d'écoles »

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité dans un système éducatif.

Les objectifs principaux sont une amélioration de la qualité de l'enseignement et un plus grand centrage sur l'élève en visant une transformation des pratiques pédagogiques et en s'engageant dans un développement scolaire « Schulentwicklung ». Les objectifs spécifiques aux « Projets d'école » ont été redéfinis et leur cadre a été élargi en 2001 :

- repenser et différencier les apprentissages et l'évaluation ;
- réaliser une plus grande continuité entre les différents paliers de la scolarité pour mieux gérer la progression des apprentissages ;
- informer et impliquer les parents ;
- intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les activités scolaires générales.

16 projets sont actuellement en cours. 3 projets ont débuté en 2001 après avoir été avisés favorablement par le groupe de pilotage :

- Bourscheid : développement de la qualité de l'enseignement par la recherche de stratégies permettant de réaliser une école sans violence ;
- Diekirch : individualisation des apprentissages et travail en équipes d'enseignants ;
- Erpeldange : animation à la lecture.

Au niveau de la présentation et de la documentation, tous les projets peuvent être consultés sur le site web du SCRIPT : www.script.lu/activinno/projet_ecole. Concernant le projet d'école de Bourscheid, une brochure s'intitulant : « Schulprogramm zur Qualitätsentwicklung », a été publiée en mai 2001 dans le cadre de la 3^e année de projet.

Une journée d'échanges à laquelle tous les groupes de projet ont assisté, a eu lieu le 15 mai 2001 à l'ISERP. Les sujets suivants ont été abordés : présentation des « Projets d'école », formation initiale et continue des étudiants/enseignants et supervision des accompagnateurs, ressources matérielles et humaines mises à disposition par le SCRIPT.

En collaboration avec le service de l'enseignement primaire du MENFPS, l'expérience visant l'enseignement en équipe (« team-teaching ») et l'introduction d'un cycle d'apprentissage continu de trois années suivant les capacités des élèves pour la 1^{re} et la 2^e année d'études de l'enseignement primaire (cf. projet de Differdange), a été propagée sur le plan national notamment par le biais de la circulaire de printemps de 2001.

13.2.4 Etudes et projets sectoriels : éducation préscolaire et enseignement primaire

En 2001 les études suivantes ont été finalisées et publiées:

1. Elaboration d'indicateurs européens concernant la lecture en 5e année d'études

Le projet consiste à :

- faire le constat des compétences en lecture ainsi que des motivations pour un échantillon représentatif d'élèves de 5e année primaire du Luxembourg et les comparer à ceux d'élèves des deux autres pays partenaires: la France et la Grande-Bretagne ;
- comparer les démarches pédagogiques concernant l'enseignement de la lecture dans les trois pays concernés ;
- fournir des conclusions utiles en termes de constat pouvant intéresser l'ensemble des pays de l'Union européenne en vue de construire des indicateurs européens de réussite en lecture à la fin du primaire.

La collecte des données s'est terminée en juin 2000. Au cours de l'année 2001, les trois partenaires ont concerté leurs travaux et les résultats finaux fournis par les trois pays seront publiés en avril 2002 parallèlement en français et en anglais.

Les conclusions tirées de ce projet compléteront les informations sur le comportement de nos enfants dans le domaine de la capacité de lecture apportées par l'étude PISA.

2. Les enseignants et la formation continue

Une étude relative aux comportements, attitudes et attentes des enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dans le contexte de la formation continue a été réalisée en 2001. La saisie des données a été entreprise moyennant un questionnaire en novembre 2000. Les analyses et l'interprétation des résultats statistiques ont été pilotées par l'université de Sherbrooke. La publication relative à cette étude paraîtra en printemps 2002. Toutefois, les tendances dégagées ont déjà largement influencé l'organisation de l'offre en formation continue de la nouvelle année académique, notamment en matières d'organisation.

3. D'autres études ont été initiées dans les domaines suivants :

- enseignement musical et implémentation du nouveau concept de paramètres musicaux (en collaboration réglée par convention avec l'université de Würzburg) ;
- « offener Unterricht und Wochenplanarbeit »;
- éveil aux sciences.

13.2.5 L'évaluation des élèves

1. Elaboration d'un nouveau bulletin

Outre les résultats scolaires traditionnels, les nouveaux bulletins renseignent sur les objectifs principaux d'apprentissage par année d'études et permettent des évaluations et remarques concernant la progression de l'élève dans les différentes branches ; une appréciation de son comportement social et de ses attitudes au travail ainsi que de ses compétences transversales est également prévue. Un document provisoire a été présenté à quelque 900 enseignants des différents degrés du pays entier pour examen. Une version remaniée, tenant compte des remarques et suggestions faites par les enseignants, sera disponible à partir de la rentrée scolaire 2002/2003.

2. Elaboration d'épreuves communes

Des épreuves communes ont été élaborées dans les branches principales pour la fin des degrés inférieur et moyen. Ces épreuves seront disponibles vers la moitié du 3^e trimestre 2002.

13.2.6 L'enseignement en équipe (team-teaching) et le cycle des apprentissages fondamentaux

Ce projet vise une meilleure prise en charge individuelle des élèves au degré inférieur afin de lutter contre les nombreux échecs scolaires en 1^e et 2^e année d'études. Il combine le concept du team-teaching avec l'idée des cycles d'apprentissage. En 2001, le SCRIPT suit une douzaine de classes fonctionnant selon ces principes, notamment dans le cadre du projet d'école de Differdange. Le SCRIPT, en collaboration avec le Collège des inspecteurs, veille à la diffusion des expériences faites dans le cadre de ces projets et à la mise en place d'un concept pédagogique général permettant à d'autres classes de fonctionner selon ce modèle.

13.2.7 L'élaboration d'un nouvel abécédaire

Un abécédaire servant de base à l'élaboration du nouveau matériel didactique a été sélectionné. Le manuel vient d'être mis à l'essai dans une centaine de classes luxembourgeoises. Les titulaires ont bénéficié d'une formation d'introduction. Un accompagnement régulier est assuré. Ces enseignants fournissent au groupe d'accompagnement les informations nécessaires à l'élaboration de l'édition définitive de cet abécédaire.

En général, le nouvel abécédaire devrait :

- mieux tenir compte de la situation linguistique particulière du Luxembourg et favoriser l'apprentissage de la langue allemande ;
- mieux respecter les différentes approches en matière d'alphabétisation ;
- favoriser les apprentissages de tous les élèves en tenant compte des élèves particulièrement doués et des élèves en difficultés en offrant un large éventail d'activités de différenciation ;
- respecter les principes modernes de l'approche communicative en matière d'apprentissage des langues ;
- procéder de manière interdisciplinaire.

13.2.8 Les Technologies de l'Information et de la Communication

Le projet MIRA, lancé dans le cadre d'un projet R&D pour analyser l'utilisation des ordinateurs et d'Internet dans l'enseignement a été poursuivi et terminé en 2001.

Le SCRIPT a coordonné la réalisation d'un premier CD rom pour enfants de 3 à 6 ans.

13.2.9 Le passage primaire/post-primaire

Les épreuves standardisées de l'année scolaire 2000/2001, qui ont été organisées dans le cadre des procédures d'orientation à la fin de la 6^e année d'études, ont été exploitées du point de vue statistique par une cellule d'évaluation établie par le SCRIPT en collaboration avec l'ISERP.

La publication du rapport relatif aux deux derniers points se fera en avril 2002. Toutes les exploitations statistiques ont été réalisées dans le strict respect de l'anonymat des élèves concernés.

Le service coordonne désormais les mesures d'accompagnement et de recherche suivantes:

- élaboration et perfectionnement des épreuves standardisées ;
- échanges entre instituteurs et professeurs ;
- observation des résultats et des effets de la nouvelle procédure.

Les épreuves standardisées proprement dites ont été élaborées par des groupes d'experts mixtes (inspecteurs/instituteurs/professeurs) en collaboration avec l'université de Trèves pour ce qui est des épreuves en langue allemande. Une description didactique des épreuves destinée aux enseignants paraîtra pour chaque branche (Français : parution novembre 2001 ; Allemand : parution en printemps 2002). Une brochure présentant aux parents les principes réglant la passation et la correction des épreuves ainsi que des extraits commentés, a été élaborée et sera distribuée avant la passation de l'édition 2002 des épreuves.

Pour l'année 2001, le SCRIPT a proposé des activités de formation continue pour renforcer les échanges entre les enseignants de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire autour des thèmes de l'évaluation et de l'enseignement des langues. Des initiatives d'échanges ont été prises par différents lycées et dans différents arrondissements d'inspection, notamment par le Lycée Michel Rodange en collaboration avec l'arrondissement d'inspection de Luxembourg.

Le service a coordonné les travaux de rédaction de la nouvelle édition de la brochure « Que faire après la 6^e année d'études » De même, le SCRIPT coordonne le passage primaire/post-primaire du point de vue administratif et financier.

13.2.10 Les concours et l'animation pédagogique et culturelle

La quatrième édition du concours « Maach mat(h) » a eu lieu en 2001. Les activités du rallye ont pour objectif d'amener les élèves à travailler en équipe pour résoudre des problèmes nouveaux de mathématiques. D'autres concours ont été réalisés ou initiés dans les domaines de la lecture (en collaboration avec l'association « Freed um Liesen » et coordonné par le département de l'enseignement primaire) et des sciences (en collaboration avec l'association « Jeunes scientifiques Luxembourg »)

L'offre en concerts éducatifs animés par les enseignants formant le groupe de travail chargé de l'élaboration du matériel de l'éducation musicale, a été triplée moyennant une collaboration avec l'Orchestre de la Musique Militaire, un orchestre de chambre et un groupe de rock. Ces concerts sont organisés de telle manière à ce que tous les enfants du pays puissent au moins participer à deux manifestations pendant leur scolarité au primaire. Les animations et concerts réalisés en collaboration avec le groupe de rock visent des écoles entières pendant que les concerts de l'orchestre de chambre s'adressent aux élèves du degré inférieur et ceux de l'Orchestre de la Musique Militaire sont fréquentés par les élèves des 3^e et 4^e années d'études.

13.3 La coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation différenciée

Le SCRIPT a suivi certains projets d'innovation lancés dans le cadre de l'éducation différenciée (p.ex. CD rom pour enseignants portant sur la prise en charge d'enfants atteints d'ADS (Attention Deficit Syndrom) ; apprendre la lecture fonctionnelle avec des enfants en difficultés ;...) et a contribué aux travaux de restructuration de cet ordre d'enseignement : nouveau Plan cadre ; critères d'orientation ; réorganisation du SREA (voir aussi : 11.3)

13.4 La coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'Enseignement secondaire et secondaire technique

13.4.1 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire

L'étroite collaboration entre le SCRIPT et la commission nationale en mathématiques a débouché sur deux projets concernant le programme de mathématiques.

- Le projet « Statistiques pour économistes »

L'objectif de ce projet est d'analyser comment l'équipement croissant des établissements en outils informatiques modifie le programme actuel de statistiques et probabilités et de déterminer des contenus et des compétences à acquérir pour préparer les futurs étudiants en économie aux outils utilisés plus tard dans l'enseignement supérieur et dans les carrières professionnelles.

- Le projet « Compétences et évaluation des compétences en mathématiques »

Ce projet se concentre sur la conception d'un référentiel de compétences terminales, ainsi que sur l'étude de l'évolution des orientations et des pratiques d'évaluation des apprentissages. L'utilisation de la compétence collective acquise en évaluation est analysée. Une plus grande cohérence entre l'esprit des programmes et les pratiques d'évaluation est recherchée.

13.4.2 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire technique

1. Classes ST du cycle inférieur

Le projet Riacci au cycle inférieur du Lycée Technique du Centre

Ce projet a pour objectifs de personnaliser la prise en charge de chaque élève et d'améliorer les relations entre les différents partenaires de l'école : élèves, enseignants, éducateurs, parents. Le projet est dans sa troisième année de fonctionnement avec le groupe actuel d'élèves arrivés en classe de 9e. Etant donné que cette classe rassemble des jeunes de trois régimes différents, une différenciation interne au niveau des contenus d'apprentissage et de l'évaluation doit être effectuée.

Pour cette dernière année de fonctionnement commune, l'accent a été mis sur l'orientation.

Le projet pédagogique interdisciplinaire pour l'enseignement des sciences naturelles en 7^e au Lycée technique de Bonnevoie.

Ce projet se propose d'œuvrer dans une continuité entre l'enseignement des sciences naturelles au primaire et l'enseignement des sciences en 7^e et 8^e. Actuellement des modules adaptés à un tel enseignement sont élaborés.

Le projet en mathématiques dans les classes de 7^e du Lycée technique Michel Lucius. L'objectif principal de ce projet est de remédier aux problèmes liés à l'apprentissage des mathématiques en classe de 7e par le travail en groupe, par une observation ciblée de la façon de travailler des élèves et par une réflexion sur l'évaluation en général et sur l'évaluation formative en particulier.

2. Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

Classes à enseignement fondamental

Confrontés à la problématique d'élèves en grandes difficultés qui sont orientés vers l'enseignement préparatoire avec un niveau de connaissances correspondant en moyenne à celui d'une 4e année d'études primaires, plusieurs lycées à régime préparatoire ont pris au cours des années des initiatives pour accompagner au mieux ce type d'élèves. A travers les différents projets expérimentaux des lycées, de grands axes communs se dégagent. Ils permettent de fixer des repères et d'ouvrir des pistes concrètes de travail. C'est sur cette base qu'une première version provisoire d'un « Plan cadre pour classes à enseignement fondamental » a été élaborée. Actuellement, ce plan cadre est en cours d'expérimentation dans quinze classes réparties sur sept lycées.

Les objectifs généraux sont de valoriser ces élèves marqués par des échecs successifs, en leur permettant d'acquérir des compétences relationnelles et de les préparer à la vie active par la maîtrise de savoirs de base et de compétences pré-professionnelles.

Projet « 9^e insertion socioprofessionnelle » au Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher

Les élèves très faibles qui sont en fin de scolarité obligatoire sont suivis de manière très individualisée par une équipe composée d'enseignants et d'une éducatrice. Cette équipe accompagne les élèves dans leur réflexion sur leur projet personnel et dans leur recherche de stages. Les contacts avec les patrons sont facilités et l'encadrement renforcé permet de développer plus de confiance en soi et dans le monde des adultes et augmenter ainsi les chances d'une bonne insertion socioprofessionnelle ultérieure.

Projets socioculturels du Lycée technique Mathias Adam

Un projet de théâtre de marionnettes a débuté en septembre 2001. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire intégrant l'histoire de la marionnette, l'écriture des textes, la confection des marionnettes, leur manipulation, les techniques orales, le calcul du coût du projet, l'organisation d'une salle pour se terminer sur un spectacle. Les élèves s'engagent dans des travaux de recherche et dans des discussions de groupe qu'ils considèrent comme particulièrement riches ainsi que dans des rencontres et visites à l'extérieur de l'école. Ceci leur permet de développer leurs compétences relationnelles et sociales.

Les réseaux d'échanges de pratiques pour enseignants du régime préparatoire

Les réseaux d'échanges de pratiques ont pour objectif de rassembler des enseignants confrontés aux mêmes problématiques - essentiellement celles des élèves en difficultés d'apprentissage - et de leur permettre d'échanger des outils, des réflexions et des expériences, et de développer ainsi une collaboration entre lycées.

13.4.3 Classes à langue véhiculaire française dans les formations commerciales et administrative au Lycée Technique du Centre.

Il s'agit de classes qui ont été créées pour accueillir les élèves primo-arrivants n'ayant pas fréquenté l'école primaire au Luxembourg et ne maîtrisant pas suffisamment l'allemand pour les classes traditionnelles. Dans toutes les branches, à l'exception de l'allemand et du français les programmes sont identiques à ceux des classes 'normales'. Des critères spécifiques et précis ont été fixés concernant l'allemand et le français. En comparaison avec les classes normales, le niveau à atteindre en allemand est moins élevé, celui en français plus élevé.

En septembre 2001 a débuté la 3^e année-pilote, qui a permis au LTC d'ouvrir une classe de 12^e au régime technique et au régime de la formation du technicien. Grâce à ce projet, les élèves des classes concernées ont la possibilité de terminer leur scolarité au Luxembourg et d'accéder à un diplôme sans se heurter à des barrières linguistiques insurmontables.

13.4.4 La réforme de l'apprentissage des langues

Faisant suite au débat d'orientation sur l'école de l'intégration à la Chambre des Députés et aux motions votées y relatives, le SCRIPT a lancé en novembre 2001 une large réflexion sur l'apprentissage des langues qui se fonde sur le Cadre européen commun de référence pour les langues élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe. Il définit les différents niveaux de compétence en langues et offre une base pour l'élaboration de programmes d'apprentissage de langues vivantes, de manuels et d'examens. Au Luxembourg, il a été décidé que la description des objectifs de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire technique se fera dorénavant sur la base des descripteurs de ce Cadre de référence.

Le cadre de référence est accompagné d'un Portfolio des langues. C'est un outil qui permet à l'apprenant de décrire son évolution dans l'apprentissage des langues, de s'auto-évaluer et de se poser des objectifs concrets. Dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement secondaire technique, les enseignants peuvent utiliser le portfolio pour apprendre aux élèves cette façon de gérer eux-mêmes l'acquisition des connaissances et compétences.

13.4.5 Réforme de la formation administrative et commerciale du régime technique

A la suite des changements intervenus dans l'environnement technologique et économique des entreprises, il a fallu procéder à une révision des objectifs, des contenus et des méthodes d'enseignement de la formation administrative et commerciale du régime technique aboutissant au bac technique.

L'objectif consiste à mettre en place une formation moderne adaptée aux besoins du monde contemporain qui dispense aux élèves de solides compétences leur conférant un atout sur le marché du travail et leur permettant d'envisager la poursuite d'études post-secondaires. L'accompagnement scientifique et pédagogique de ce projet est assumé par l'IWP-HSG (Institut für Wirtschaftspädagogik, Hochschule St. Gallen)

Travaux réalisés au cours de l'année 2001 :

- finalisation des plans directeurs et des programmes scolaires de toutes les branches enseignées au niveau du cycle moyen (10^e et 11^e) ;
- choix et élaboration de supports pédagogiques conformes aux nouvelles approches méthodologiques préconisées par la réforme ;

- organisation de formations continues et de réunions de concertation avec les titulaires concernés ;
- travaux préparatifs pour la réforme de la section secrétariat.

13.4.6 L'encadrement et la prise en charge des élèves

Dans le souci d'améliorer la réussite scolaire et l'orientation des élèves ainsi que leur bien-être à l'école, le SCRIPT accompagne le projet O-Limp (LTAM, LTC et LTML), basé e.a. sur les plus-values pédagogiques réalisées dans le cadre du projet 'Firme gesunde Schouklima' (LTAM). La création d'un tutorat (58 classes) a été accompagnée par des activités de formation continue et d'échanges.

13.4.7 Projet « Réforme de la formation des professions de santé »

Un coordinateur a été nommé en septembre afin de soutenir les différents groupes de travail méthodologiquement dans leurs travaux de réforme.

13.5 La formation continue des enseignants

13.5.1 Education préscolaire, Enseignement primaire, Education différenciée

En complément aux cours de perfectionnement organisés par l'ISERP, des conférences, cours de recyclage et des activités complémentaires ont été organisés sur le plan national et le plan régional dans les différents arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation. De même, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles ont fourni le cadre pour des formations. Ces formations du type « schulinterne Lehrerfortbildung » visent essentiellement des nécessités locales en formation, répondant au contexte bien défini d'une école.

Pour ce qui est des enseignants des centres et instituts de l'éducation différenciée, ceux-ci ont pu profiter de certaines activités organisées dans le cadre de projets d'école. D'autre part, le service coordonne les stages de ces enseignants dans l'enseignement primaire. Il a organisé un atelier en matière de dyslexie pour les collaborateurs du Service ré-éducatif ambulatoire et du Service de guidance de l'enfance.

13.5.2 Enseignement secondaire et secondaire technique

La formation continue organisée par le SCRIPT répond à trois types de demandes:

- des projets personnels des enseignants quant au développement des compétences professionnelles,
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement post-primaire,
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

Pour l'année 2001, les formations suivantes ont été considérées comme prioritaires :

- création d' un climat scolaire favorable pour développer le bien-être, la motivation et le goût de l'effort des élèves en vue de promouvoir la réussite scolaire et de lutter contre toute forme de violence ;
- initiation à la diversité des méthodes pour enseigner et apprendre dans la société de l'information, de la communication et de la connaissance ;
- gestion de la progression des apprentissages, ainsi que l'évaluation et l'orientation des jeunes ;
- développement de pratiques pédagogiques motivantes et efficaces concernant l'apprentissage des langues.

En 2000-2001, 147 formations différentes d'une durée variant entre 2 et 60 heures ont été organisées :

Domaine de formation	Inscriptions (total)	Femmes	Hommes
L'école apprenante			
développement de l'école	388	198	190
développement personnel professionnel			
sous-total	388	198	190
Technologies de l'information et de la communication			
compétences minimales (maîtrise des outils)	368	173	195
compétences évoluées (applications)	97	62	35
sous-total	465	235	230
Pédagogie et didactique générale	413	285	128
sous-total	413	285	128
Pédagogie et didactique disciplinaire			
langues	155	117	38
mathématiques	83	38	45
sciences naturelles	155	61	94
sciences humaines et philosophie	32	16	16
créativité et arts	38	27	11
sciences économiques et sociales	143	76	67
éducation physique	85	22	63
formations professionnelles	137	49	88
sous-total	828	406	422
Total	2094	1124	970

Participation : 1253 (669 = 53,39 % femmes et 584 = 46,61% hommes) membres du personnel enseignant, socio-éducatif, administratif et technique ont participé à au moins une des 147 activités de formation. Comme un certain nombre de personnes ont participé à plusieurs activités, le nombre total des présences était de 2094, dont 1124 (53,68%) femmes et 970 (46,32%) hommes.

13.5.3 Formation continue des directions des établissements d'enseignement secondaire et des fonctionnaires du ministère

Le projet de formation de chef d'établissement d'enseignement mis en route en automne 1999 a été poursuivi en 2000-2001. Une quarantaine de membres des directions des lycées et lycées techniques, de l'inspection et des fonctionnaires du ministère ont participé à trois modules de formation dispensés par l'Institut für Wirtschaftspädagogik de l'Université de St Gall (Suisse).

13.6 Les technologies de l'Information et de la Communication

voir 3.3

13.7 La promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement

13.7.1 Promotion de la santé

Conformément à la Charte d'Ottawa et dans une perspective de continuité, le SCRIPT a répondu aux besoins des écoles par des activités régulières d'accompagnement, d'animation, de formation et de documentation relatives aux différents domaines de la promotion de la santé (prévention des toxicomanies, prévention de la violence, prévention du SIDA) et de l'éducation environnementale.

13.7.2 Projet thématique à dimension nationale : Youthmovie

Le premier festival du film pour jeunes 'Youthmovie' a été organisé en coopération avec la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, Aids-Berodung de la Croix-Rouge, Inter-Actions Maison des jeunes Grund et les SPOS du Lycée technique de Bonnevoie, du Lycée technique du Centre et du Lycée technique Mathias Adam.

55 classes (1121 élèves) ont participé au premier festival du film qui s'est proposé de sensibiliser les jeunes aux différents problèmes les concernant.

13.7.3 Projets d'innovation à dimension locale dans le cadre du développement de l'école

1. Extra-Tour Sucht

ExtraTour Sucht est un instrument moderne de prévention des toxicomanies pour les élèves de 15 à 18 ans.

L'action vise à :

- aborder les aspects sociaux et personnels des comportements de dépendance et de la consommation de drogues par l'apprentissage de méthodes de communication, de jeux de rôle, d'action et de réflexion ;
- stimuler une réflexion personnelle quant aux attitudes et comportements de consommation de drogues et de dépendance;
- promouvoir des personnes ressources en matière de dépendances et de drogues au sein des établissements scolaires ainsi que favoriser un travail en réseau.

En 2001 des manifestations d' ExtraTour Sucht ont eu lieu dans 4 établissements scolaires : LCE, LTHAH, LTB et LNW.

2. D'Schoul um Wee – zesumme staark gin

Le projet vise à intégrer la prévention primaire des toxicomanies dans le cadre de l'école primaire. L'objectif principal consiste à sensibiliser le personnel enseignant et les parents à la prévention des conduites de dépendance.

3. Médiation par pairs

Le projet de 'peer-mediation' a été élaboré en coopération avec le Service National de la Jeunesse dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école. Ce projet consiste à former des jeunes âgés d'au moins 15 ans dans la prévention et la gestion de situations de conflits. Le projet est conçu sur une durée de deux ans.

Au cours de la première année, les médiateurs ainsi que les personnes d'accompagnement ont été préparés à leurs tâches respectives par le biais de formations (3 week-end de formation pour les jeunes et 2 journées de formation pour les accompagnateurs adultes) et de supervisions. L'implémentation du projet a été réalisée selon les besoins spécifiques des différents établissements scolaires.

Le suivi de la deuxième année a permis de prévoir le projet durablement dans une perspective de l'école apprenante (Schulentwicklung).

4. Le sommeil

Le SCRIPT a participé au projet 'l'Oreiller magique' lancé par la Ligue Médico-Sociale dans une optique de prévention et de promotion de la santé.

Il a notamment pour objectifs de prévenir les troubles du sommeil en favorisant la prise de conscience de l'importance du sommeil et de diminuer les conséquences des troubles du sommeil sur la santé et le bien-être de l'enfant et de la famille.

13.8 Le centre de documentation

La tâche principale du service de documentation est de fournir une aide et des ressources documentaires aux membres du SCRIPT. Cette aide s'est poursuivie à plusieurs niveaux :

- aide documentaire aux projets et activités du SCRIPT: recherche sur Internet et dans des bases de données documentaires, acquisition de documents etc.
- création d'un fonds documentaire en éducation; élargissement de la collection des périodiques

Le nouveau serveur du SCRIPT a été installé au début de l'année. L'adresse est <http://www.script.men.lu>.

Un projet d'aménagement d'un Centre de Documentation Pédagogique National dans les locaux du Centre de Langues Luxembourg, au service de la formation continue et des commissions nationales des programmes, est en phase de réalisation en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics.

14 LE SERVICE INFORMATIQUE

Pendant l'année 2001, le service a, comme dans le passé, procédé à l'exploitation courante des données relatives à l'organisation scolaire des établissements de l'enseignement postprimaire.

14.1 La gestion des données

14.1.1 Gestion de la tâche des enseignants

La tâche d'un enseignant, qui peut varier en cours d'année par suite de changements intervenus (remplacements, engagement de nouveau personnel, etc.), est calculée mensuellement. Les leçons supplémentaires des enseignants sont payées par des avances mensuelles et, à la fin de l'année scolaire, un décompte relatif à chaque mois pour l'ensemble de l'année scolaire est établi pour tous les enseignants.

14.1.2 La gestion des établissements

Toutes les données nécessaires à une analyse du fonctionnement des établissements scolaires (répartition des décharges, prestations des enseignants, constitution des classes, etc.) ont été fournies au groupe « *contrôle de gestion* ».

14.1.3 La planification des besoins en personnel enseignant

Le service informatique a élaboré les documents de référence destinés à la Commission de planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. En particulier, il a été chargé de présenter l'analyse de l'offre disponible pour la création de postes d'enseignants à plein temps.

14.2 L'équipement informatique

14.2.1 L'acquisition d'équipement informatique (administratif)

Le service informatique a coordonné les projets d'acquisition en équipements informatiques dans le domaine administratif pour les besoins des administrations scolaires et du ministère. L'équipement suivant a été accordé pour l'ensemble des établissements scolaires en 2001: 101 ordinateurs, 55 imprimantes, 10 scanners et 6 serveurs.

Le ministère a été doté d'un équipement homogène (stations de travail Windows2000 et Office Pro) ce qui facilite la maintenance et l'échange des données entre utilisateurs. Au niveau de la sécurité un firewall a été installé.

14.2.2 L'acquisition de matériel didactique

Les crédits en relation avec les technologies de l'information et de la communication (acquisition d'équipements, acquisitions de logiciels, maintenance) pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire ont été transférés dans la section budgétaire du Centre de Technologie de l'Éducation afin de mieux assurer les missions qui lui sont confiées par la loi de 1993.

14.2.3 L'informatique du Ministère

Le service informatique a collaboré à la réalisation des nouveaux projets informatiques propres au ministère:

1. la gestion de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques (phase 2);
2. le projet concernant la réalisation d'un système informatique de gestion des élèves (phase 2).

D'autre part, le service informatique a encadré les utilisateurs dans le cadre de leurs applications informatiques spécifiques et a assuré la maintenance du parc informatique.

14.2.4 Perspectives

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants doit être envisagée:

Mise en place d'un nouveau réseau et câblage informatiques ;
Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires ;
Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant ;
Mise en place d'un système de gestion électronique des documents;
Migration des serveurs vers Windows2000.

DEUXIÈME PARTIE :
LE DÉPARTEMENT DU SPORT

15 LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS

15.1 Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports

Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports a été institué conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 14 décembre 2000. Il comprend désormais 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport (une sportive d'élite, un membre du corps arbitral et un professeur d'éducation physique) ainsi que trois représentants des départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Education nationale, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

Les commissions permanentes des finances, du congé sportif et du sport-loisir ont été mises en place.

Au cours de six réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux propositions budgétaires.

Les réflexions et délibérations du Conseil ont essentiellement porté sur :

- * les changements à apporter au règlement grand-ducal portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux avec le but de donner un nouveau concept auxdits brevets et d'en accentuer l'attrait ;
- * la nécessité d'une analyse approfondie et d'un bilan à établir par les fédérations sportives qui ont bénéficié de mesures promotionnelles dans l'intérêt de leurs équipes et/ou cadres nationaux ;
- * les critères concernant l'allocation des aides et subsides attribués aux organisations sportives pour le fonctionnement, l'entraînement, l'administration ainsi que la participation à des manifestations internationales et l'organisation de ces manifestations;
- * la problématique de l'intégration des sportifs étrangers dans les structures fédérales en place ;
- * l'organisation des classes sportives introduites depuis l'année scolaire 2001/2002 au Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg,
- * les modalités de désignation des bénéficiaires de congé sportif et la coordination avec le C.O.S.L. dans ce contexte ;
- * l'organisation de la lutte antidopage sur le plan national et international.

15.2 L'organisme central du sport

Le ministre a rencontré à deux reprises une délégation du C.O.S.L., représentée par son président, pour avoir un échange de vues sur des problèmes pendants de la politique sportive.

Parmi les sujets figurant aux ordres du jour, il y a lieu de relever notamment :

- * l'engagement, dans le cadre de la réforme des structures du C.O.S.L., d'un directeur technique et d'un directeur administratif, ainsi que la contribution financière de l'Etat ;

- * la constitution d'un groupe de travail chargé d'analyser les bilans desdits « modèles luxembourgeois » en cours ;
- * la coopération au sein du Comité national de lutte contre le dopage dans le sport, ainsi que les évolutions internationales en matière d'implantation et de financement de l'Agence Mondiale Antidopage ;
- * les travaux préparatoires en vue de la constitution d'un 8^{ème} programme quinquennal d'équipement sportif avec la nécessité d'une prise en considération accrue du nombre des installations susceptibles de réhabilitation et de modernisation ;
- * l'évolution des travaux au Centre National Sportif et Culturel et sa mise en service au cours du 1^{er} semestre 2002 ;
- * le démarrage des premières classes sportives au Lycée Aline Mayrisch de Luxembourg ;
- * le bilan des 8^{es} Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino ;
- * le bilan des 4^{es} Jeux de la Francophonie à Ottawa.

En tant qu'organisme central du sport luxembourgeois, le C.O.S.L. a avisé le projet d'une nouvelle loi sportive de même que le règlement grand-ducal sur l'organisation des brevets sportifs nationaux et le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

16 LES AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DU SPORT DE COMPÉTITION

16.1 Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2001 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2002. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2000 et indique les fonds disponibles en 2001 dont l'attribution reste similaire.

16.1.1 Tableau de l'évolution des crédits des aides financières

(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

Exer- cice	CREDIT 33.000 Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.001 Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
1998	16.500.000	21.600.000	19.200.000	4.125.000	5.800.000	67.225.000	9,39
1999	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.400.000	6.600.000	70.700.000	5,16
2000	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.500.000	7.500.000	71.700.000	1,41
2001	17.850.000	24.000.000	19.742.000	7.200.000	7.665.000	76.457.000	6,63
2002	18.960.000	25.075.000	20.605.000	10.750.000	8.900.000	84.290.000	10,24

16.1.2 Répartition des crédits en 2000

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont été augmentés de 70.700.000 à 71.700.000 francs, soit une hausse de 1,41%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

* 17.640.000 francs à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 51 fédérations ;

* 10.671.300 francs à titre de 168 subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;

* 8.063.700 francs en tant que subsides ordinaires à 317 clubs selon des critères révisés dans l'intérêt:

- de la promotion des activités des jeunes licenciés;

- des personnels qualifiés pour encadrer les sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes;
- d'une simplification de la procédure administrative de la demande du subside;

* 5.500.000 francs à titre de participation aux indemnités versées par 17 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 17,75 tâches.

Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 25% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 1,2 Mio de francs pour une tâche complète;
- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 5 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLTT et FLT.

* 32.112.000 francs pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides directes précitées s'ajoutent des contributions d'un montant de 6.178.000 francs pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- * la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- * la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- * la F.A.L. le centre national de vol à voile à Noertrange ;
- * la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- * la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine.

16.1.3 Les crédits en 2001

Pour 2001, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 76.457.000 francs, soit une hausse substantielle de 6,63%.

Dans le détail sont prévus :

- * 17.850.000 francs pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- * 24.000.000 francs pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi qu'à l'organisation de stages ;
- * 19.742.000 francs pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y compris une enveloppe spécifique de 2,8 Mio de francs pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- * 7.200.000 francs pour contribuer à l'indemnisation des secrétaires administratifs avec une ligne de crédit particulière de 2,1 Mio de francs pour des tâches partielles de directeur technique auprès des fédérations ;

* 7.665.000 francs pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développé des modèles de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique est fixée à 3,0 Mio de francs dès la première année de préparation pour les prochains J.O. de 2004 à Athènes.

* 6,0 Mio de francs pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés ci-dessus. Les frais de 2001 pour le nouveau centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un nouveau crédit particulier au budget 2002.

16.1.4 Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 2000

articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 12.320 et 12.380 en LUF

FEDERATIONS par ordre alphab.	AIDES AUX FEDERATIONS								TOTAL aides fédérations	%	AIDES AUX CLUBS		
	Fonctionnement fédéral	Subsides extraordinaires	Nbre extra	Entraînement fédéral et mesures spéc.	Nbre d'entraîn. prof. 1)	Nbre non-p. 2)	Cadres admi- nistratifs et directeurs t.	Nombre tâches 3)			total des crédits 4)	Subsides ordinaires	Nbre clubs
Aéronautisme	308 000	30 000	2	-	-	-	147 000	0,50	485 000	0,78	-	-	1 000 000
Alpaps	55 000	-	-	-	-	-	-	-	55 000	0,09	-	-	-
Arts martiaux	723 000	168 000	4	904 000	-	11	129 000	0,50	1 924 000	3,08	399 900	22	52 000
Athlétisme	1 046 000	298 000	4	1 575 000	1,50	6	321 000	1,25	3 240 000	5,18	293 300	9	484 000
Automobilisme	150 000	-	-	-	-	-	-	-	150 000	0,24	-	-	100 000
Badminton	422 000	-	-	1 050 000	1,00	-	-	-	1 472 000	2,36	93 200	7	-
Basketball	1 331 000	-	-	1 862 000	1,00	11	450 000	1,50	3 643 000	5,83	992 400	29	211 000
Basketball corporatif	98 000	-	-	-	-	-	-	-	98 000	0,16	-	-	-
Billard	175 000	208 000	8	47 000	-	1	-	-	430 000	0,69	-	-	-
Boules et pétanque	120 000	7 000	1	56 000	-	3	-	-	183 000	0,29	-	-	-
Boxe	110 000	-	-	-	-	-	-	-	110 000	0,18	-	-	-
Canoë/kayak	218 000	88 000	3	98 000	-	1	-	-	404 000	0,65	20 000	2	-
Cricket	30 000	-	-	-	-	-	-	-	30 000	0,05	-	-	-
Cyclisme	736 000	369 000	4	1 729 000	1,00	5	209 000	0,75	3 043 000	4,87	98 500	7	75 000
Danse	20 000	146 000	4	-	-	-	-	-	166 000	0,27	-	-	-
Darts	60 000	-	-	-	-	-	-	-	60 000	0,10	-	-	-
Echecs	150 000	248 000	5	376 000	-	2	-	-	774 000	1,24	-	-	45 000
Equitation	254 000	162 000	3	500 000	-	2	269 000	1,00	1 185 000	1,90	46 200	4	25 000
Escalade/alpinisme	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000	0,08	-	-	-
Escrime	364 000	229 000	5	1 050 000	1,00	-	-	-	1 643 000	2,63	48 500	4	130 000
Football	1 350 000	255 000	4	3 247 000	2,50	4	600 000	2,00	5 452 000	8,72	3 265 800	97	50 000
Football américain	52 000	-	-	-	-	-	-	-	52 000	0,08	-	-	-
Football corporatif	155 000	-	-	-	-	-	-	-	155 000	0,25	-	-	-
Golf	110 000	127 000	3	240 000	-	1	-	-	477 000	0,76	-	-	65 000
Golf sur pistes	105 000	-	-	-	-	-	-	-	105 000	0,17	-	-	-
Gymnastique	855 000	277 000	4	2 023 000	2,00	4	135 000	0,75	3 290 000	5,26	543 300	22	30 000
Haltéro./lutte/powerl.	298 000	350 000	7	184 000	-	4	55 000	0,33	887 000	1,42	10 000	1	-
Handball	821 000	-	2	2 280 000	0,50	8	300 000	1,00	3 401 000	5,44	403 800	13	160 000
Handicapés	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	0,32	-	-	-

Hockey sur gazon	48 000	-	-	-	-	-	-	-	48 000	0,08	-	-	-
Hockey sur glace	80 000	-	-	92 000	-	-	-	-	172 000	0,28	41 400	2	-
Korfball	10 000	-	-	-	-	-	-	-	10 000	0,02	-	-	20 000
Marche populaire	110 000	-	-	-	-	-	-	-	110 000	0,18	-	-	-
Moto-cyclisme	110 000	-	-	89 000	-	5	-	-	199 000	0,32	-	-	-
Musculation/body-b.	35 000	17 000	1	-	-	-	-	-	52 000	0,08	-	-	-
Natation/sauvetage	876 000	732 000	9	1 545 000	1,00	5	152 000	1,00	3 305 000	5,29	275 100	9	130 000
Pêche sportive	180 000	246 000	3	140 000	-	6	133 000	0,50	699 000	1,12	-	-	65 000
Quilles	235 000	99 000	2	-	-	-	150 000	0,50	484 000	0,77	-	-	83 000
Rugby	280 000	82 000	2	536 000	0,50	-	-	-	898 000	1,44	-	-	-
Ski	191 000	-	-	142 000	-	2	-	-	333 000	0,53	-	-	-
Ski nautique	145 000	-	-	85 000	-	-	-	-	230 000	0,37	-	-	-
Sports de glace	303 000	216 000	4	437 000	-	13	-	-	956 000	1,53	41 300	3	-
Sports santé	60 000	-	-	-	-	-	-	-	60 000	0,10	-	-	-
Sports sub-aquat.	150 000	-	-	-	-	-	-	-	150 000	0,24	-	-	-
Squash	142 000	78 000	2	100 000	-	1	-	-	320 000	0,51	-	-	-
Tennis	1 202 000	606 800	7	2 711 000	1,75	11	942 000	2,25	5 461 800	8,74	443 500	24	-
Tennis de table	1 527 000	1 405 500	20	4 809 000	1,50	15	1 050 000	2,50	8 791 500	14,07	657 600	38	93 000
Tir à l'arc	177 000	200 000	3	219 000	-	3	-	-	596 000	0,95	44 200	4	-
Tir aux armes sport.	400 000	244 000	3	302 000	-	2	190 000	0,66	1 136 000	1,82	46 300	4	-
Voile	219 000	-	-	-	-	-	-	-	219 000	0,35	42 300	2	-
Volleyball	794 000	353 000	4	684 000	0,50	2	268 000	1,00	2 099 000	3,36	257 100	14	462 000
LASEL	-	-	0	-	-	-	-	-	000	0,00	-	-	150 000
LASEP	-	-	0	-	-	-	-	-	000	0,00	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000	4,80	-	-	-
TOTAUX	17 640 000	7 241 300	123	32 112 000	15,75	128	5 500 000	18,00	62 493 300	100,00	8 063 700	317	3 430 000
Nbre des bénéficiaires	51	123		31			17		222		317		45

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel auprès des fédérations
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs et pour directeurs techniques nationaux
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

17 Le congé sportif

17.1 Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1769 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 199 bénéficiaires relevant de 21 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.. 80,95% du congé alloué, c'est-à-dire 1432 jours ont donné lieu à un remboursement, 19,05% des bénéficiaires relèvent du secteur public. Le nombre des bénéficiaires augmente de 82 unités par rapport à 2000, hausse qui est principalement due à la participation aux Jeux des Petits Etats d'Europe.

Une majeure partie des crédits, soit 78,16% du montant global réparti en 2001, est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	8.285.144	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	7.927.348	1260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	9.798.894	1432 jours remboursés sur 1769

Lesdits 1769 jours sont répartis comme suit :

- * 1210 jours pour les athlètes d'élite dont 168 jours pour des stages de préparation et 1042 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- * 559 jours pour le personnel d'encadrement.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif est de 6.842 francs, soit 550 francs de plus que l'année précédente (6.292 francs).

17.2 Mesures particulières et participations internationales

17.2.1 Cadres d'élite du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « A » et « Espoirs ». La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession, la plupart des athlètes étant encore scolarisés.

17.2.2 Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

11 athlètes ont continué à bénéficier en 2001 des conditions spéciales prévues pour les signataires d'un contrat olympique. Un total de 262 jours de congé a été alloué à 3 sportifs et 2 membres du personnel d'encadrement (1 entraîneur et 1 kinésithérapeute) pour un montant global de 1.437.914 francs.

17.2.3 Participation aux IXes Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino

236 jours de congé sportif ont été attribués pour la participation de 40 sportifs et de 19 accompagnateurs et arbitres du 28.5. au 3.6.2001 aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Saint-Marin pour un coût global de 1.365.486 francs. Une enveloppe budgétaire particulière a été prévue pour la prise en charge de 4 jours par bénéficiaire.

17.2.4 Participation aux IVes Jeux de la Francophonie à Ottawa

83 jours de congé sportif ont été accordés aux sportifs et accompagnateurs de la délégation luxembourgeoise participant aux Jeux de la Francophonie du 10 au 26.7.2001 à Ottawa/Hull au Canada dont 73 jours ont été remboursés pour un montant de 612.410 francs.

17.2.5 Participation aux Vies Journées Olympiques d'Eté de la Jeunesse Européenne à Murcia

23 jours de congé sportif ont été attribués à 4 accompagnateurs participant du 21 au 27.7.2001 aux Journées Olympiques d'Eté de la Jeunesse Européenne à Murcia pour un coût de 162.488 francs.

Modèle FLF

Un contingent de 500 jours de congé sportif, soit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs, est en principe prévu pour l'équipe nationale de football dans le cadre du « modèle de préparation FLF ». 23 joueurs et 4 officiels ont bénéficié de 479 jours, dont 429 jours ont été remboursés pour un montant de 2.499.992 francs.

Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2001, ledit modèle a comporté 329 jours de congé sportif attribués à 6 sportifs et 1 accompagnateur, dont 195 jours ont été remboursés pour 973.327 francs.

Un surcoût est à enregistrer par rapport à 2000. 3 athlètes de la FLTT bénéficient des conditions spécifiques pour les signataires d'un contrat olympique et peuvent atteindre un maximum de 75 jours de congé. Le montant englobe le coût pour ces athlètes.

Modèle FLH

Depuis la saison 1997/98, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 2001 est de 162 jours pour 12 joueurs et 5 officiels, dont 131 jours sont remboursés pour un montant de 930.366 francs.

17.3 Le congé sportif pour dirigeants

369 jours ont été accordés à 65 dirigeants techniques et administratifs dont 309 jours remboursés pour un montant de 2.738.206 francs qui représente 21,84 % des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	1.702.823	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	2.372.092	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	2.738.206	309 jours remboursés sur 369

Selon les priorités fixées, le congé est attribué comme suit :

- * 205 jours à des arbitres et juges;
- * 93 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres effectifs d'organismes internationaux ;
- * 45 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- * 26 jours pour des cours de perfectionnement.

Le nombre des jours accordés à la rubrique « dirigeants » augmente sensiblement de 290 à 369 jours. La hausse, due à la catégorie « arbitres et juges », provient d'un contingent de jours attribués aux arbitres pour les JPEE à Saint-Marin ainsi que du relèvement du plafond annuel de 12 à 25 jours pour les arbitres et juges internationaux de très haut niveau appelés à officier à l'occasion des Jeux Olympiques ou des phases finales de championnats mondiaux et européens.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 8.862 francs par jour de congé a été enregistré, soit une légère diminution par rapport à 2000. Ce coût dépasse de 2020 francs celui des sportifs.

17.3.1 Détails concernant le congé sportif octroyé en 2001

Année 2001	Fédération	Bénéficiaires					Jours de congé			Jours	
		Sportifs	Accompa- gnateurs	Dirigeants	Arbitres	Total	Sportifs accomp.	Dirigeants Arbitres	Total	remboursés (secteur privé)	non-remboursés (secteur publique)
Sports collectifs:	FLBB	4	5	0	0	9	35	0	35	30	5
	FLF	23	4	0	10	37	479	67	546	496	50
	FLH	12	5	6	3	26	162	41	203	172	31
	FLVB	0	0	2	2	4	0	47	47	19	28
sous-total:	4	39	14	8	15	76	676	155	831	717	114
Sports individuels:	COSL	41	26	0	4	71	342	16	358	292	66
	ALPAPS	0	5	0	0	5	40	0	40	28	12
	FAL	0	0	4	0	4	0	25	25	25	0
	FLA	7	5	0	1	13	115	18	133	91	42
	FLAM	1	4	0	0	5	40	0	40	39	1
	ACL	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0
	FLAB	1	1	0	0	2	13	0	13	13	0
	FLBP	0	0	2	0	2	0	8	8	8	0
	FLCK	1	1	0	0	2	31	0	31	31	0
	FSCL	1	10	1	1	13	49	6	55	50	5
	FLDE	1	1	2	0	4	11	6	17	5	12
	FLGYM	0	1	1	3	5	5	33	38	38	0
	FLHLP	1	1	0	1	3	4	5	9	9	0
	MUL	0	0	3	0	3	0	10	10	8	2
	FLNS	0	2	0	0	2	21	0	21	21	0
	FLQ	9	2	0	0	11	22	0	22	22	0
	FLS	0	1	0	0	1	6	0	6	6	0
	FLSG	3	0	0	0	3	9	0	9	9	0
	FLT	1	0	5	3	9	12	39	51	45	6
	FLTT	7	2	0	3	12	309	20	329	219	110
	FLTA	0	2	1	1	4	15	10	25	20	5
FLTAS	5	2	1	0	8	39	2	41	23	18	
ALPS	0	0	1	0	1	0	3	3	3	0	
LASEL	0	1	0	3	4	10	11	21	17	4	
sous-total:	COSL+23 féd.	79	67	21	21	188	1093	214	1307	1024	283
Total:	COSL+27 féd.	118	81	29	36	264	1769	369	2138	1741	397

18 L'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports

En 2001, l'ENEPS a mis en oeuvre deux projets importants à savoir :

- * les classes sportives organisées en collaboration avec le Lycée Aline Mayrisch (LAML)
- * la nouvelle organisation de la formation des entraîneurs, ainsi que la formation des dirigeants administratifs des fédérations et clubs sportifs.

18.1 Les classes sportives

Ce projet a été mis en place à partir de l'année scolaire 2001/2002 par le LAML en gestion commune avec l'ENEPS et en collaboration étroite avec les fédérations sportives concernées. Les classes sportives, au nombre de 5, se situent au niveau de la division inférieure de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire technique. Pour la première année, 92 sportifs sont inscrits et répartis sur une classe de 7^e et une classe de 6^e de l'enseignement secondaire ainsi que sur deux classes de 7^e et une classe de 8^e de l'enseignement secondaire technique.

Dix fédérations participent à la réalisation des classes sportives, à savoir: l'athlétisme, le badminton, le basket-ball, le cyclisme, le football, la gymnastique, le handball, la natation, le tennis et le tennis de table.

Les élèves admis aux classes sportives ont été présélectionnés par les fédérations concernées et se sont soumis à une série de tests généraux de motricité et d'aptitude physique organisés par l'ENEPS.

Le programme scolaire des classes sportives correspond exactement à celui des autres classes. Les deux seuls points qui différencient une classe sportive d'une classe normale sont d'une part, le fait que l'horaire journalier est différent (pour les classes sportives l'horaire journalier du lundi au vendredi est de 8.05 à 14.45 heures) et d'autre part, le fait que le programme hebdomadaire, l'entraînement spécifique non compris, est réduit à 27 heures au lieu de 30 heures (avec possibilité de récupérer les 3 heures).

Le programme obligatoire « Sport » d'un élève inscrit dans une classe sportive comprend :

les cours d'EPS obligatoires figurant au programme scolaire (3 heures en 7^{es} et 2 heures en 6^e/8^e,
une heure supplémentaire d'EPS axée sur la préparation physique générale,
deux heures d'entraînement spécifique le mercredi matin de 8.05 à 10.00 heures,
les heures d'entraînement spécifique en dehors de la plage horaire du programme scolaire des classes sportives (le nombre total d'heures d'entraînement hebdomadaire variant d'une fédération à l'autre).

Le LAML est responsable du suivi scolaire des élèves. Il est soutenu par l'ENEPS dans le domaine de l'appui et des études surveillées. Le suivi sportif est assuré par l'ENEPS en collaboration avec les fédérations concernées.

Le suivi médical est assuré par le service médico-sportif à l'INS et comprend annuellement un examen médical de base, un examen orthopédique, une analyse du sang et des urines, ainsi qu'au cours de l'année, des réexamens en cas d'indication médicale.

Le maintien en classe sportive est fonction de critères scolaires, sportifs, médicaux et psycho-sociaux. L'orientation et l'avancement scolaire restent toujours de la compétence des conseils de classe respectifs auxquels un représentant de l'ENEPS assiste avec voix consultative.

18.2 Nouvelle organisation de la formation d'entraîneurs.

Le nouveau concept de la formation d'entraîneurs sous forme modulaire a été finalisé et présenté aux différents partenaires intervenants, à savoir les fédérations sportives et leurs chargés de cours. Pour améliorer l'encadrement des sportifs luxembourgeois, cette nouvelle structure de formation à trois niveaux tient compte à la fois des besoins spécifiques du monde associatif et des candidats intéressés.

Plusieurs facilités sont ainsi proposées pour motiver le bénévolat à parfaire régulièrement sa qualification personnelle.

Les contenus et les modalités d'évaluation des trois cycles de formation regroupés sous forme modulaire connaissent surtout au niveau de la formation pour initiateurs une approche plus pratique. Les entraîneurs du niveau B et A définiront leur parcours de formation individuelle en fonction des besoins de la discipline sportive et des affinités personnelles. Chaque candidat peut en fonction de ses contraintes familiales et professionnelles définir une répartition personnelle des diverses matières dans le temps.

Une meilleure intégration de la formation continue dans le concept général de la qualification des entraîneurs devrait être bénéfique pour l'encadrement des sportifs aux différents niveaux de la pratique sportive.

Il va sans dire que cette nouvelle forme de formation nécessitera un suivi administratif accru.

18.3 Le management des organisations sportives : formation des cadres administratifs des fédérations et des clubs sportifs.

Cette formation organisée par l'ENEPS en collaboration avec le COSL a pour but d'aider les bénévoles à faire face aux tâches multiples et complexes du sport luxembourgeois, en les formant aux techniques modernes d'administration, d'organisation, de planification, de marketing et d'utilisation de systèmes informatiques. Elle répond aux besoins spécifiques des dirigeants des fédérations et des clubs sportifs et tient compte du contexte spécifique du sport luxembourgeois.

Aux personnes intéressées quatre modules de formation sont offerts, chacun d'une durée minimale de 16 heures, et parmi lesquels ils pourront choisir celui ou ceux qui correspondent le mieux à leurs intérêts, en fonction de l'activité exercée au sein de la fédération ou du club sportif d'origine. Chacun pourra en quelque sorte composer sa propre formation en fonction de ses aspirations personnelles.

Les candidats reçoivent un certificat de participation pour chaque module fréquenté. Ceux qui ont suivi toute la formation pourront se soumettre à un test d'évaluation qui consiste dans l'élaboration d'un mémoire d'une dizaine de pages sur un projet en relation avec leurs activités au sein de leurs organismes sportifs : ils recevront un certificat sanctionnant leur réussite à la formation

Le premier module : *La gestion de projets* a eu lieu le 27/28 octobre.

Le deuxième module : *Le marketing, la communication, la promotion* a eu lieu les 23/24 novembre et le 30 novembre et le 1^{er} décembre.

Le troisième module : *Maîtriser les aspects financiers*, ainsi que le quatrième module : *Ressources humaines*, auront lieu au début de l'année 2002.

18.4 Les formations de l'ENEPS en 2001

En 2000, l'ENEPS a géré en collaboration étroite avec 13 fédérations sportives luxembourgeoises, 39 formations réparties dans les catégories suivantes :

Formation pour arbitres : 16 cycles de formation dont 10 cycles inférieurs, 2 cycles moyens et 4 cycles supérieurs ;

Formation pour entraîneurs : 10 cycles de formations dont 6 cycles inférieurs, 3 cycles moyens et 1 cycle supérieur ;

Formation de Sport - Loisir : 3 cycles de formation dont 2 cycles inférieurs et un cycle supérieur ;

Formation des cadres administratifs : une série de modules de management du sport ;

Formation dans le cadre du Pool interrégional du Sport : 2 formations ;

Formation continue spécifique : 4 formations ;

Formation continue générale (Multidisciplinaire) : 3 formations.

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	arbitres de Karate-Kata	inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	juges de Triathlon	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	inférieur (2x)
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique artistique	juges de gymnastique	supérieur(2x)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	juges de natation	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	juges de natation	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	arbitres de Tennis	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	moyen
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	juges de cyclisme	inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	entraîneurs d'athlétisme	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Cricket	entraîneurs de Cricket	inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques	moniteurs de plongée	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur (4x)
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	entraîneurs de Hand-Ball	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	entraîneurs de Natation	moyen

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	animateurs de Sport-	inférieur(2x)
----------------	----------------------	---------------

	Loisir	
Sport - Loisir	entraîneurs de Fitness	supérieur
Formation des cadres administratifs		
Management du sport	cadres administratifs	
Formation dans le cadre du Pool Interrégional		
Renforcement musculaire	entraîneurs	
Management du sport	cadres administratifs	
Formation continue spécifique		
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	juges de Gymnastique	
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	juges de cyclisme	
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball : Le Mini-Volleyball	entraîneurs de Volleyball	
Formation continue générale		
Alimentation et substitution du sportif		
Ausdauer-Leistungsdiagnostik-Gesundheit		
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois		

18.5 Les Centres de formation en 2001

Les Centres de Formation de l'ENEPS (CF), après treize ans d'existence, assurent en collaboration avec les fédérations sportives la continuité dans la formation des jeunes talents sportifs.

La création des classes sportives est une résultante du travail des dernières années et constitue un renforcement des CF:

* Les CF organisent l'entraînement spécifique pour les élèves des classes sportives en dehors du programme scolaire obligatoire ;

* Les CF constituent une structure d'accueil idéale pour les sportifs quittant les classes sportives après la 5^e et la 9^e afin de garantir ainsi la continuité du travail effectué au niveau des classes sportives.

Dix fédérations collaborent avec l'ENEPS et le nombre des sportifs inscrits pour l'année scolaire en question est en hausse grâce au projet des classes sportives.

Deux cent quarante-huit garçons et filles, dont quatre-vingt-douze élèves des classes sportives, sont inscrits :

1. CFAT :	FLA :	15 filles	14 garçons
2. CFBB :	FLBB :	34 filles	32 garçons
3. CFCY :	FSCL :	3 filles	18 garçons
4. CFFB :	FLF :	-	39 garçons
5. CFGY :	FLGYM :	9 filles	2 garçons
6. CFHB :	FLH :	-	35 garçons
7. CFNA :	FLNS :	9 filles	3 garçons
8. CFTE :	FLT :	4 filles	6 garçons
9. CFTT :	FLTT :	11 filles	14 garçons
total :		85 filles	163 garçons = 248 sportifs

Les Centres de Formation assurent un suivi collectif et individuel au niveau sportif, scolaire, médical et psychosocial .

Des mesures spéciales dans le cadre des Centres de Formation (Top-trainings, stages à l'INS ou à l'étranger, l'internat de Basket-Ball au Lycée Classique Diekirch à Mersch)

constituent une amélioration des conditions d'entraînement tant du point de vue qualité que quantité.

Les programmes sportifs sont assurés par des entraîneurs nationaux qualifiés et des professeurs EPS, les appuis scolaires étant assumés par des enseignants des différents ordres d'enseignement. Le suivi médical est garanti par le service médico-sportif auprès de l'INS.

Les activités sportives des différentes fédérations ont lieu à l'INS, au CNTennis à Esch-sur-Alzette, aux installations sportives de la FLF à Mondercange, à la Piscine Olympique du Kirchberg et dans les halles sportives de différents lycées mises à disposition par les directions de ces lycées.

19 LE CONTROLE MÉDICO-SPORTIF

19.1 Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 45 médecins et un personnel assistant de 36 secrétaires. 14 médecins ayant terminé leur formation en médecine du sport en 2000 se sont engagés dans les différents centres médico-sportifs.

En 2001, 10898 sportifs ont été examinés.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 12 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA.

344 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

10 sportifs ont été déclarés définitivement inapte à toute activité sportive de compétition.

D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers d'autres activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

25% des sportifs ont été déclarés temporairement inaptes et ce jusqu'à ce qu'une mise un diagnostic plus approfondi ait permis de mieux juger de leur état de santé.

19.2 L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS.

164 sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

A la demande de l'entraîneur des tests musculaires spécifiques ont été réalisés auprès des jeunes des centres de formation de handball.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de jeunes sportifs blessés ou malades ont été vus en urgence par le responsable du service médico-sportif.

19.3 L'examen des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue. Depuis janvier 2001 deux diététiciennes ont rejoint l'équipe du service médico-sportif.

En 2001, 45 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate des sportifs d'élite ont été réalisés sur le terrain pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les concernés sur leur état de forme.

19.4 Le contrôle antidopage.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 124 contrôles ont été effectués en 2001, dont 88 ont porté sur des athlètes affiliés au Luxembourg. Parmi ces derniers, 82 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée.

2 sportifs affiliés au Luxembourg (basketball et football) ont été contrôlés positivement. Les substances retrouvées faisaient partie de la classe des stimulants. Les procédures habituelles ont été appliquées.

En annexe se trouve le détail des contrôles réalisés en 2001.

Le Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS), dans le cadre de sa mission éducative, a mis à jour la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de méthodes de dopage interdites, ainsi que l'énumération selon la nomenclature alphabétique des médicaments ou spécialités pharmaceutiques autorisées et en vente sur le marché luxembourgeois qui contiennent une substance dopante.

Ce document a été envoyé à l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes, aux pharmaciens de l'Association des Pharmaciens, aux médecins et aux kinésithérapeutes du sport, aux fédérations nationales et aux sportifs d'élite faisant partie des cadres du COSL. Les personnes intéressées ont la possibilité de se procurer cette liste auprès du service médico-sportif.

Afin de mieux organiser les contrôles, le CNLDS a engagé à partir du 1^{er} avril 2001 une personne supplémentaire à raison de 8 heures par semaine.

En novembre 2001 a eu lieu une formation de 24 agents de contrôle.

En décembre 2001 le CNLDS a invité le Dr Matthias Kamber dans le cadre de la formation continue pour une conférence intitulée « Die Entwicklung in der Dopingbekämpfung seit den Ereignissen der Tour de France 1998 ». La conférence a été un succès - 50 personnes y ont assisté.

Événement	Date	Hommes	Femmes	Nationalité	Résultat
Euro-Cross à Diekirch (athlétisme)	18.02.2001	2	2	4 étrangers	négatif
Souvenir Nowara (escrime)	18.03.2001	0	3	3 étrangères	négatif
Inopinés (divers)	23.04.2001	6	2	8 luxembourgeois	négatif
Inopiné basket	27.04.2001	6	0	6 luxembourgeois	1 positif 5 négatifs
Inopiné football	06.05.2001	4	0	4 luxembourgeois	1 positif 3 négatifs
Inopinés JPEE (divers)	14.05.2001	9	7	16 luxembourgeois	négatif
Inopiné basket	15.05.2001	3	0	3 luxembourgeois	négatif
Inopiné cyclisme	18.05.2001	1	0	1 luxembourgeois	négatif
Tour de Luxembourg (cyclisme)	14.-17.06.2001	16	0	14 étrangers 2 luxembourgeois	négatif
Inopiné cyclisme (Championnat)	28.06.2001	9	0	9 luxembourgeois	négatif
G.P. Général Patton (cyclisme)	07.-08.07.2001	8	0	7 étrangers 1 luxembourgeois	négatif

Inopiné athlétisme (Coupe du Prince)	23.09.2001	4	2	6 luxembourgeois	négatif
Inopinés (divers)	24.09.2001	4	0	4 luxembourgeois	négatif
Route du Vin (athlétisme)	30.09.2001	3	2	2 étrangers 3 luxembourgeois	négatif
Inopiné basket (dames)	13.10.2001	0	4	4 luxembourgeoises	négatif
Inopiné volley (dames)	21.10.2001	0	4	4 luxembourgeoises	négatif
Coupe du Monde Junior escrime	10.11.2001	3	0	3 étrangers	négatif
Coupe du Monde Junior escrime	11.11.2001	3	0	3 étrangers	négatif
Inopiné football	18.11.2001	4	0	4 luxembourgeois	négatif
Inopinés (divers)	03.12.2001	6	3	9 luxembourgeois	négatif
Inopiné cyclisme	23.12.2001	4	0	4 luxembourgeois	négatif

19.5 Les contacts internationaux.

En 2001, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein de la commission « Standards et Harmonisation » de l'Agence Mondiale Antidopage et au Groupe de Suivi du Conseil de l'Europe.

Comme par le passé, des contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve et de Sarrebruck ont été entretenus.

19.6 La formation continue

En novembre 2001 a eu lieu une matinée d'actualités médico-sportives présentées par le Prof. Dr. med. Axel Urhausen et le Privatdozent Dr. med. Thomas Hess. 36 médecins y ont participé.

20 LE SPORT-LOISIR

En 2001, le service concerné a édité la 17^e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, relevant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs dans ce domaine.

Un site internet sur le sport-loisir est en phase d'élaboration et devrait être opérationnel au début de l'été 2002.

Le département des Sports a étroitement collaboré à l'organisation de 9 journées nationales dans différents sports par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants notamment. Un premier bilan positif de l'action « FITNESS PASS », regroupant les différentes journées nationales, lancée en étroite collaboration avec le COSL a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations.

Le brevet sportif national s'est déroulé aux mois de mai et juin à Luxembourg, Colmar-Berg, Mondorf-les-Bains et Diekirch. Grâce à des efforts non négligeables des membres de la commission, pas moins de 487 lauréats ont pu être recensés au cours de l'année 2001, un net surplus vis-à-vis des années précédentes. La révision fondamentale du concept, entamée en 1999, a été finalisée.

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du département Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour seniors. La mise en place d'un service d'autobus à travers les différentes régions du pays a permis à plus de 300 personnes âgées de participer à la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », organisée le 24 juin 2001 à Vigy en France. Cette organisation, qui a de nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2002 avec une fête sportive analogue à Saarlouis.

20.1 Wibbel an Dribbel

La nécessité d'épauler les fédérations sportives dans la recherche de jeunes talents et de faire reconnaître la valeur de l'éducation physique et du sport en général dans l'enseignement primaire a conduit en 1991 à la création d'une action de promotion sportive. C'est dans une ambiance de fête et de détente que quelque 2.500 enfants sont initiés depuis à une douzaine de disciplines sportives traditionnelles.

Encadrés pendant toute la journée par environ quatre-vingt animateurs de sport-loisir formés par l'ENEPS, les enfants sont dirigés selon un horaire fixe à travers 2 ateliers par fédération, lesquels sont sous la surveillance des responsables fédéraux.

La sécurité des enfants est assurée par 5 secouristes de la Croix Rouge, équipés d'une tente de premier secours, de 2 ambulances en permanence sur place et placés sous la direction du médecin-chef de division du service médico-sportif du département.

Lors de la pause de midi, le fait de proposer aux enfants après leur repas en commun des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information confère une atmosphère de détente et de fête à cette manifestation sportive.

Le transport en autocars des enfants de toutes les régions du pays vers l'INS est organisé par les communes participantes, ce qui contribue également au succès de l'action, de même que la collaboration étroite de 12 fédérations sportives présentes chaque année.

20.2 La sauvegarde du patrimoine sportif

Le service responsable développe ses activités au niveau de la conservation, de l'archivage et de l'exposition de documents et objets ayant trait à l'histoire passée et présente du sport luxembourgeois.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 150.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé, le centre d'archives à l'annexe de l'INS à Luxembourg-Pulvermuhl a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées en collaboration avec le service de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2001.

21 LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998 et 24 février 1999 ont arrêté deux listes comprenant 58 projets à subventionner. Par la suite, il a dû malheureusement être constaté que l'enveloppe globale ne suffisait pas pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Actuellement un montant de l'ordre de 220 millions de francs (5,45 mio €) reste à être engagé au-delà de l'enveloppe financière impartie par la loi en 1997 pour solder les 58 projets d'ores et déjà inscrits au 7^e programme quinquennal.

Le rythme de progression des travaux des projets d'équipements sportifs est resté très soutenu en 2001 et un bon nombre de projets non encore en chantier lors de la détermination du 2^e relevé (début 1999) ont dès lors démarré. Certaines de ces installations ont déjà été mises en service.

22 LES RELATIONS INTERNATIONALES

22.1 Conseil de l'Europe

Les 1^{er} et 2^e mars 2001 a eu lieu à Strasbourg la 24^e réunion du Comité pour le Développement du Sport (CDDS).

L'interaction du Groupe de suivi de la Convention contre le Dopage dans le Sport avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) est relevée avec le souci que l'Europe parle d'une seule voix et participe aux mécanismes futurs de financement de l'AMA. Suite à la décision de la Conférence ministérielle de Bratislava, il est élaboré un projet de Protocole additionnel à la Convention pour la reconnaissance mutuelle des contrôles antidopage et pour la création d'un mécanisme de contrôle.

22.2 Le Pool Européen Interrégional du Sport.

En 1996 une Charte a été signée par les responsables gouvernementaux et non-gouvernementaux du sport de la Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, de la partie germanophone de la Belgique et du Luxembourg créant ainsi le Pool Européen Interrégional du Sport, avec siège juridique à Luxembourg.

L'idée du Pool s'est développée à partir d'un besoin collectif d'améliorer les prestations de services des différentes organisations sportives régionales et nationales. Elle est le reflet d'une politique visant l'intégration du citoyen dans une Europe commune par le sport.

Des projets ont été initiés au courant des dernières années notamment au niveau de la formation continue des entraîneurs et du management du sport. A l'avenir le Pool s'investira davantage dans la communication interrégionale en vue d'améliorer l'échange d'information entre les partenaires et de rendre accessible cette information aux citoyens de la Grande Région afin de favoriser l'échange transfrontalier. Le développement d'actions communes pour la prévention du dopage auprès des jeunes sera un projet phare du Pool pour les prochaines années.

22.3 Les Jeux des petits États d'Europe

De périodicité biannuelle, la 8^{ème} édition des Jeux des Petits Etats d'Europe a eu lieu du 28 mai au 2 juin 2001 à St.Marin. Le nombre global des participants des 8 nations concernées frôlait les 700 athlètes tandis que les sélectionnés du C.O.S.L. constituaient une délégation de 124 personnes – 82 athlètes, 37 entraîneurs et dirigeants et 5 arbitres.

Au total, 12 médailles d'or, 24 d'argent, 16 de bronze, soit 52 médailles ont été remportées par les participants luxembourgeois.

22.4 Les Jeux de la Francophonie

Les 4^{es} Jeux de la Francophonie se sont déroulés du 14 au 24 juillet 2001 au Canada dans les 2 villes voisines d'Ottawa (Province d'Ontario) et de Hull (Province du Québec) avec une participation record de 51 délégations nationales regroupant plus de 2 500 athlètes et artistes.

Le Luxembourg y a pris part avec une délégation de 22 personnes avec des sportifs et des artistes inscrits dans les compétitions sportives d'athlétisme et de tennis de table et dans les concours artistiques de peinture et de chant. La participation luxembourgeoise aux 4^{es} Jeux de la Francophonie s'est soldée par 4 Médailles – 2 d'argent et 2 de bronze – pour l'équipe de tennis de table.

22.5 Le Grand Départ du Tour de France

Lors d'une conférence de presse en date du 18 janvier 2001 au Cercle Municipal, le Directeur Général de la Société du Tour de France a signé un protocole d'accord concernant le Grand Départ du Tour de France 2002 avec le Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports représentant le Gouvernement luxembourgeois, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le Président de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois.

La couverture financière du Grand Départ 2002 est assurée à parts égales par la Ville de Luxembourg et l'Etat ainsi que par les apports de la promotion commerciale de l'événement.

23 L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

23.1 Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

23.1.1 Le bâtiment central

Finition au sous-sol des nouveaux locaux-archives.

La modernisation du bâtiment central s'achèvera en 2002 par la réfection des locaux de dépôt, où seront installés la bibliothèque et la vidéothèque.

La remise en état du bâtiment central touchant ainsi à sa fin, il s'agit maintenant d'enchaîner avec la modernisation de l'ensemble de l'infrastructure sportive.

A cette fin, une réunion de concertation a eu lieu au courant du mois de décembre 2001 avec les responsables de l'Administration des Bâtiments Publics. Cette réunion a permis de définir les objectifs suivants :

Le hall multisports

Pour le hall multisports, datant de 1966, il sera procédé à une remise en état globale, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, des installations sanitaires et techniques, du dépôt de matériel, ainsi que sur l'amélioration de la sécurité générale.

Le stade multisports

Pour le stade, datant de 1976, le terrain de football sera doté d'un nouveau gazon à renforcement synthétique, l'espace des gradins sera réaménagé et il sera procédé à une révision complète des piliers d'éclairage.

Installations de plein air

Il est prévu de doter un terrain de tennis d'un revêtement synthétique et d'aménager en face, sur le deuxième terrain de tennis et la surface attenante une aire de jeu polyvalente artificielle.

23.2 Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

23.2.1 Service logement-restauration.

En 2001, le Service logement-restauration a connu 6.015 nuitées, 6.404 petits-déjeuners et 16.843 repas chauds.

A ces chiffres il faut ajouter un certain nombre de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis après les entraînements.

23.2.2 Salles de classe et de réunion.

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	540 heures
Salle du Conseil Supérieur :	215 heures
Salles de classe 1 + 2 :	650 heures
Salle de classe 3 :	290 heures
Salle de classe 2 ^e étage :	180 heures

23.2.3 Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	325	252	120	86	991	936	2.710
Salle de gymnastique	2.262	/	/	/	/	90	2.352
Salle de judo	2.159	12	/	6	/	416	2.593
Salle de musculation	828	/	/	/	194	286	1.308
Terrain de football	142	15	/	65	/	/	222
Installations d'athlétisme	876	90	56	/	/	/	1.022
Terrain de tennis	50	/	/	/	/	40	90
Totaux:	6.642	369	176	157	1.185	1.768	10.297

23.2.4 Résultats d'exploitation 2001 (provisoire)

Recettes : 5.000.000 frs

Frais de fonctionnement courants : 13.179.000 frs

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 37,94 %

24 LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL

Au cours du 2^e semestre 2000, après la création de l'établissement public "Centre national sportif et culturel" par la loi du 29 juin 2000, le budget de la section du centre sportif national de natation a continué d'être exécuté selon les règles comptables de l'Etat. Ce n'est qu'en 2001 qu'il y a le basculement desdits fonds au profit de l'établissement public en tant que participation aux frais de fonctionnement du Centre. La section budgétaire correspondante 11.6. en tant que telle n'est maintenue que pour l'imputation de l'ensemble des indemnités des personnels qui restent dans le cadre comme agents publics.

Etant donné que le Centre national n'ouvrira ses portes qu'en juin 2002, les activités à élargir pour 2001 restent limitées à la piscine olympique. Il faut cependant préciser qu'à partir de la rentrée scolaire en septembre 2001, le second bassin de natation de 50 mètres au sous-sol a pu être mis en service dans l'intérêt des entraînements fédéraux de la natation et de l'utilisation par des classes scolaires.

Quoique les travaux de chantier et en particulier ceux des alentours aient des incidences sur la fréquentation de la piscine, il n'y a pas eu les baisses qui étaient appréhendées.

Ainsi, le Centre national a enregistré en 2001 un total de 303.568 entrées, dont 130.405 adultes, 46.186 enfants, 19.324 abonnements spéciaux, 21.946 sportifs et 85.707 scolaires.

Le résultat d'exploitation 2001 provisoire se présente comme suit:

Recettes: 120.044.847 francs

Dépenses: 117.953.867 francs

Après la désignation du directeur du Centre national, le conseil d'administration procède progressivement aux engagements des personnels requis à l'assistance de la direction sur les plans administratif et technique.

L'actuelle tâche primordiale du Conseil d'administration et de la direction du Centre consiste à faire progresser les travaux de parachèvement afin que l'ouverture puisse être assurée dans les délais et que l'accueil du Tour de France pour la présentation des équipes se déroule dans des conditions parfaites.

Par la loi du 2 mai 1996, l'enveloppe financière pour la construction du Centre national sportif et culturel avait été fixée à 2.500.000.000 francs. Par la loi du 11 août 2001, une rallonge de 578.000.000 francs a été autorisée. Pour permettre aux responsables de terminer les travaux et pour ne pas hypothéquer la mise en service du Centre, le Gouvernement a décidé de préparer un projet de loi ayant pour objet de requérir 5.321.000 € (214.648.608 francs) supplémentaires pour des travaux et acquisitions indispensables à l'exploitation et au fonctionnement du Centre national sportif et culturel.

ANNEXE – Nombre des licences des fédérations sportives au 1.1.2001
(source: demandes de subsides 2001)

Fédérations sciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeants	Juges/ Arbitres	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	745	51	796	380	43	423		96	58	45	1 418	29
Alpinisme (*)	95	55	150	325	180	505	115	(50)	(7)	(12)	655	8
A.L.P.A.P.S.	195	145	340			0		12		48	400	37
Arts martiaux	2 019	796	2 815	226	119	345		(96)	(37)	(45)	3 160	50
Athlétisme	884	554	1 438	252	174	426	743		183		2 047	20
Automobilisme	110	2	112			0		5			117	9
Badminton	408	361	769	16	10	26	460	97	6	6	904	25
Basketball	3 109	1 676	4 785	94	51	145	3 450	824	(164)	(430)	5 754	35
Basketball Corporatif	233	20	253			0					253	15
Billard	300	18	318	56	12	68	24		(5)		386	19
Boules et pétanques	482	77	559			0	19	(15)	(10)	(2)	559	15
Boxe	48		48	1	1	2	7	49	13	7	119	6
Canoë/Kayak	38	12	50	24	4	28		25	3	7	113	5
Cricket	127	13	140	50	10	60	20	25	4	18	247	7
Cyclisme	316	7	323	1 044	183	1 227	214	860	244	118	2 772	34
Danse	29	29	58	150	155	305	50	32	(16)	(6)	363	5
Darts	162	36	198			0					198	14
Echecs	617	44	661			0	215		(206)		661	19
Equitation	320	448	768	186	218	404	428		(3)	(2)	1 172	12
Escrime	58	6	64	61	31	92	46	23	4	7	190	6
Football	21 157	385	21 542			2 747	10 475		(252)		24 289	120
American Football			0			0					0	
Football corporatif	2 029		2 029			0		(75)	(11)		2 029	50
Golf	2 381	1 020	3 401					(6)	(3)	(15)	3 401	6
Golf sur pistes	46	19	65	42	18	60	10	7	5	(1)	137	4
Gymnastique	705	2 095	2 800	258	4 070	4 328	2 358	484	8	127	7 747	61
Haltéroph/lutte/powerl.	122	11	133	49	11	60	58	44	21	7	265	5

Handball	1 526	724	2 250			0	1 553	267	73	100	2 690	19
Handicapés	38	10	48	95	20	115		10	5	6	184	4
Hockey sur gazon	40	6	46	53	32	85	20	(5)	(4)	(2)	131	2
Hockey sur glace	264	18	282	20		20	190	34	28	4	368	4
Korfball	20	18	38	10	5	15	13			2	55	1
Marche populaire			0	1 728	851	2 579					2 579	45
Moto-cyclisme	123	0	123			0					123	10
Muscul./body-building	30	3	33	3	4	7	5	9	7		56	7
Natation/sauvetage	389	514	903	470	547	1 017	682	245			2 165	11
Pêche sportive	2 559	335	2 894	124	48	172	259	(665)	(89)	(95)	3 066	85
Quilles	3 890	365	4 255			0		(35)	(6)	(5)	4 255	353
Rugby	275	17	292	60	20	80	168	25	6	10	372	3
Ski	86	39	125	28	9	37	75	37		2	201	9
Ski nautique	51	9	60	98	40	138	13	39	11	6	254	8
Squash	202	59	261	59	21	80	15	3	6	(1)	350	12
Sports de glace	55	69	124	38	155	193	54	35	1	7	360	7
Sports santé			0	360	45	405		73			478	1
Sports sub-aquat.			0	365	153	518				42	560	15
Tennis	3 079	1 516	4 595			11 000	1 362	244	112	100	16 051	56
Tennis de table	2 838	817	3 655	361	246	607	1 689	(437)	(57)	(86)	4 262	102
Tir à l'arc	201	40	241			0	82	18	9	2	270	9
Tir aux armes sport.	3 513	275	3 788				101	(127)	(25)	(14)	3 788	22
Voile	320	81	401	74	26	100		56	10	10	577	7
Volleyball	470	733	1 203	192	116	308		109	(94)	2	1 622	25
Totaux: 50 féd.	56 704	13 528	70 232	7 352	7 628	14 980	24 973	5 202	1 769	1 354	104 173	1 433

Remarques:

(*) une nouvelle fédération (FLERA) a été créée en 2001 réunissant 8 clubs d'escalade, de randonnée sportive et d'alpinisme

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique

Les membres des ligues scolaires (LASEL et LASEP) et des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.